

Université de Montréal

**Écoles catholiques et diversité religieuse en classe :
cas du Collège catholique Père Aupiais de Cotonou en République du Bénin**

par

Sèdomèdji Éric S. AMAHOUMI

Université de Montréal

Faculté de théologie et de sciences des religions

Mémoire présenté à la Faculté de théologie et de sciences des religions
en vue de l'obtention du grade de M.A.
en Théologie pratique

Avril, 2014

©Sèdomèdji Éric S. AMAHOUMI, 2014

Résumé

La diversité religieuse est un fait bien attesté aujourd'hui en République du Bénin. Chrétiens, Musulmans, adeptes des religions traditionnelles et ceux d'autres spiritualités se côtoient autant dans la sphère publique que privée sur le territoire béninois. N'épargnant donc aucun domaine de la société béninoise, cette diversité s'exprime également dans les milieux scolaires notamment dans les écoles privées catholiques du pays. La volonté du diocèse de Cotonou d'ouvrir les portes de ses écoles à tous les enfants sans distinction de religions ni d'ethnies, entraîne de facto l'épineux problème de la gestion de la diversité religieuse et du pluralisme dans ses institutions confessionnelles. Sensible à cette problématique en milieu scolaire auprès des jeunes, le cas du collège catholique Père Aupiais nous intéresse pour son approche du cours de religion dispensé aux élèves du premier cycle. Le présent travail dans une démarche praxéologique, observe, analyse et interprète un cours confessionnel de religion donné en classe de 5^e secondaire dans ledit collège. Cette interprétation s'appuie sur des référents théoriques que sont le Magistère de l'Église, un texte biblique, l'approche pédagogique de Philippe Meirieu, la théologie dialogale de Richard Bergeron, l'apport de certains responsables d'écoles privées confessionnelles québécoises. Ces derniers constituent des éléments importants dans notre intervention dans le contexte de ce travail. Il s'agit en définitive de proposer quelques recommandations pour la mise en place d'un cours d'enseignement moral et religieux favorisant le « vivre ensemble ». L'intérêt de ce travail est de susciter le débat sur la gestion de la diversité et du pluralisme en milieu scolaire catholique béninois.

Mots clés : Diversité religieuse, pluralisme, école catholique, enseignement, pédagogie, Bénin.

Abstract

The religious diversity is a reality in the territory of Benin. Christians, Muslims, and traditional religion adepts and members of other spiritualities live together in the public and private area in Benin Republic. This diversity is a reality in all the areas of Benin society as it is present in its private catholic schools. The wish of the diocese of Cotonou to welcome all in its schools without any kind of ethnic, religious or cultural discrimination causes the problem of how to manage the religious diversity and pluralism in its confessional institutions. Sensible to this problematic en context of youth education, the case of Aupiais catholic College retains our attention for its course of religion to the pupils of the first cycle. In its praxeology approach, this reflection observes, analyses and interprets a course of religion given in class of 5^e in the secondary catholic college Père Aupiais. This interpretation is based on theoretical referents which are the Magister of the Church, a biblical text, the pedagogic approach of Philippe Meirieu, the dialogale theology of Richard Bergeron and the contribution of private and confessional schools leaders in Quebec. There are the important composites of our intervention in this reflection. The purpose is to make some recommendations for the establishment of a course for a religious and moral teaching in order to live together. The interest of this reflection is to provoke a debate of the management of the diversity and pluralism in catholic school area in Benin Republic.

Keywords: Religion, diversity, pluralism, catholic school, education, pedagogy, Benin.

Liste des tableaux

Tableau 1: Présentation des établissements scolaires confessionnels catholiques sur le territoire du diocèse de Cotonou.....	23
Tableau 2: Récapitulatif des cours de religion 6 ^{ème} et 5 ^{ème}	39
Tableau 3: Récapitulatif des cours de religion 4 ^{ème} et 3 ^{ème}	40

Liste des figures

Figure 1: Carte du Bénin.....	12
Figure 2: Regard sur la cour du Collège catholique Père Aupiais.....	35

À la mémoire de feu mon père Victorin Mondehou AMAHOUMI

Remerciements

Le travail que je présente à travers ce mémoire ne serait réalisable sans la présence effective et affective de certaines personnes qui y ont collaboré de près ou de loin.

Action de grâce à Dieu, Créateur de la vie, qui m'a assisté durant cette expérience et m'a permis de contribuer à ma manière à l'œuvre de la création.

Ma reconnaissance aux archevêques Marcel Honorat Léon Agboton et Antoine Ganyé pour leur confiance et leur sollicitude paternelle.

Je veux exprimer particulièrement ma gratitude à Mme Solange Lefebvre, qui a accepté de diriger ce travail de mémoire. Ses apports, conseils, encouragements et surtout, sa passion pour la recherche durant tout ce travail, ont été très édifiants et motivants.

Je ne veux pas oublier M. l'abbé François Baril et les communautés du secteur pastoral Mercier-Est de Montréal pour l'accueil durant tout le séjour de mes études.

Je voudrais également remercier à travers ce travail, mes confrères résidents au Canada, mes parents, mes frères et sœurs, mes amis résidents au Bénin. Vos conseils et soutiens demeurent un trésor.

La Providence a mis sur mon chemin plusieurs personnes aux charismes différents. Qu'elles trouvent ici l'expression de ma reconnaissance pour leur présence et leur soutien. Soyez toutes et tous remerciés et bénis

Table des matières

Résumé.....	i
Abstract.....	ii
Liste des tableaux.....	iii
Liste des figures.....	iv
Remerciements.....	vi
Table des matières.....	vii
Liste des sigles et abréviations.....	ix
Introduction.....	1
Chapitre I.....	8
Observations.....	8
1. <i>La République du Bénin, caractéristiques socioreligieuses et scolaires</i>	8
1.1 Le pays	8
1.2 Les pratiques religieuses	13
1.3 La question des écoles	18
1.4 Écoles catholiques au Bénin: évolution	20
2. <i>Enseignement et analyse d'un cours de religion au Collège catholique Père Aupiais</i>	24
2.1 Description d'un cours de religion dans une classe de 5ème	25
2.2 Les acteurs de notre pratique	27
2.3 Le cours de religion chrétienne dans un contexte académique	29
2.4 Le projet éducatif du diocèse de Cotonou en milieu scolaire	31
2.5 Le collège Père Aupiais comme lieu d'expérimentation du cours de religion	32
2.6 Le déroulement de la pratique dans le temps	36
2.7 Les pratiques chrétiennes durant notre observation	37
3. <i>Bref aperçu des programmes du cours de religion au 1er cycle</i>	38
3.1 Tableau récapitulatif du programme du cours de religion en 6 ^{ème} et 5 ^{ème} au CCPA	39
3.2 Tableau récapitulatif du programme du cours de religion en 4 ^{ème} et 3 ^{ème} au CCPA	40
3.3 Commentaire sur le programme du 1er cycle	41
3.4 Problématique	43
Chapitre II.....	45
Interprétation du projet éducatif du CCPA.....	45
1. <i>Les référents théoriques pour l'interprétation de la pratique</i>	46
1.1 Le magistère et les écoles catholiques	46

1.2	La pédagogie de Jésus avec la samaritaine dans Jn 4, 1- 42	52
1.3	La pédagogie en milieu d'apprentissage selon la perspective de Philippe Meirieu	55
1.4	Approche dialogale dans le contexte du pluralisme religieux selon Richard Bergeron	59
2.	<i>Réflexions de certains acteurs des écoles privées dans le cadre de la déconcessionnalisation du système scolaire au Québec</i>	63
2.1	Guide de gestion : la confessionnalité et sa pratique selon l'Association des Institutions d'Enseignement Secondaire (AIES)	64
2.2	Réflexions sur un projet éducatif chrétien de René Albert	66
2.3	Approche de la FEEP de l'aspect confessionnel du projet éducatif de l'école privée dans le contexte d'application du programme Éthique et culture religieuse	68
2.4	Réflexion libre sur l'enseignement moral et religieux catholique de Jean-Guy Beaulieu	72
Chapitre III.....		77
L'intervention pour une restructuration du programme du cours de religion au Collège Catholique Père Aupiais.....		77
1.	<i>Recommandation générale : Passage du cours de religion au cours d'enseignement moral et religieux</i>	78
1.1	Pourquoi un enseignement moral?	79
1.2	Pourquoi un enseignement moral et religieux?	81
2	<i>Recommandation principale : Élaboration des manuels didactiques dans le cadre du nouveau programme</i>	84
2.1	Bâtir un manuel pédagogique à l'usage des élèves	84
2.2	Bâtir un guide pédagogique pour les enseignants	85
3.	<i>Recommandation spécifique : Pour une spiritualité du «vivre-ensemble»</i>	88
3.1	Aborder la question du pluralisme auprès des jeunes	89
3.2	Préserver les jeunes contre l'instrumentalisation religieuse et ethnique	90
4.	Mise en application des différentes recommandations pour l'intervention	93
4.1	Processus suggéré pour la restructuration du cours de religion au CCPA	93
4.2	Tableau de synthèse de notre intervention	95
Conclusion		97
Bibliographie		102
ANNEXE 1		x
Liste des différentes Églises présentes au Bénin.....		x
ANNEXE 2		xvi
Récapitulation des établissements d'enseignement catholique en République du Bénin		xvi
ANNEXE 3		xvii
Population en % selon les groupes sociolinguistiques et leurs composantes en 2002.....		xvii

Liste des sigles et abréviations

Art.	Article
BIE	Bureau international de l'Éducation
CCPA	Collège catholique Père Aupiais
CDE	Conseil diocésain de l'Enseignement
CEB	Conférence épiscopale du Bénin
DDEC	Direction diocésaine de l'Enseignement catholique
ÉCR	Éthique et culture religieuse
EGE	États Généraux de l'Éducation
EMC	École maternelle catholique
EMRC	Enseignement moral et religieux catholique
EPC	École primaire catholique
ESIGELEC	École supérieure d'ingénieur en génie électrique
FEEB	Fédération des établissements d'enseignement privés
IAJP	Institut des artisans de Justice et de Paix
ICAF	Institut catholique de l'Afrique francophone
INSAE	Institut national de la statistique et de l'analyse économique
MENRS	Ministère de l'Éducation nationale et de la Recherche scientifique
NDA	Notre-Dame-des-Apôtres
RGPH	Recensement général de la population et de l'habitation
SMA	Société des missions africaines
ONEPI	Office national d'édition de presse de publicité et d'Imprimerie

Introduction

La question de la place de la religion en classe est très présente dans les sociétés actuelles, surtout celles qui connaissent certaines formes de sécularisation ; déclin des pratiques, affaiblissement des croyances, différenciation des sphères¹, tout en expérimentant un pluralisme religieux accru. Le couple école-religion a connu des périodes de gloire et des moments de grandes complicités. Mais ses liens tendent à devenir moins étroits à la faveur de la sécularisation. Cette réalité, sans pour autant faire disparaître la religion dans la cité, l'a davantage différenciée tout au moins des instances du pouvoir public dans plusieurs pays.

Les débats sur la sécularité et la laïcité de l'État sont très intenses en Occident, mais peut-être faudrait-il aussi mentionner que plusieurs pays africains connaissent des débats similaires, notamment la République du Bénin. En effet, le statut laïc de l'État s'exprime en République du Bénin avec la séparation entre le pouvoir civil et le pouvoir religieux. Malgré cette séparation officielle entre le religieux et le pouvoir public, la présence de la croyance ou de la spiritualité s'exprime avec prépondérance à travers différentes pratiques : affiliations fortes, cultes, cérémonies religieuses, organisations sociales privées, intervention des responsables religieux dans des résolutions de crise au plan familial, communautaire ou national. Par ailleurs, la religion ou la spiritualité sont très présentes dans la sphère publique, dans les centres de santé, les écoles, les centres d'apprentissage et les orphelinats créés ou fondés par des institutions religieuses. Notre travail de mémoire veut s'intéresser quant à lui au milieu scolaire privé catholique dans ce contexte socioculturel du pluralisme religieux béninois au sein d'une République laïque.

Situé en Afrique de l'Ouest, la République du Bénin (ex République du Dahomey) est un pays à la fois multi-religieux et multi-ethnique dans lequel deux grandes religions importées, à savoir le christianisme (et ses dénominations)² et l'islam, côtoient majoritairement une religion traditionnelle commune aux sociétés africaines. Ces

¹ José Casanova. *Public Religions in the modern world*. Chicago, University of Chicago Press, 1994.

² Voir annexe 1 : les églises chrétiennes présentent sur le territoire béninois.

religions apportent leur part de contribution à l'édifice scolaire national. Les écoles confessionnelles jouent un rôle important dans le système éducatif béninois et l'Église catholique, depuis l'arrivée des premiers missionnaires sur le territoire du Dahomey en 1861, a œuvré dans le domaine de l'enseignement. Elle continue d'agir à l'heure actuelle pour la scolarisation des enfants dans les écoles catholiques créées et dirigées par les différents diocèses existant sur le territoire national et qui accueillent aussi bien de jeunes catholiques que d'enfants d'autres confessions religieuses.

Ayant travaillé comme enseignant de cours de religion catholique dans une de ces écoles, à savoir le Collège Catholique Père Aupiais (CCPA), où il y a une présence non négligeable d'élèves non catholiques, nous avons été interpellés par la problématique de la place et du rôle de la religion dans le milieu éducatif privé telles que les écoles confessionnelles. Cette interpellation nous amène aujourd'hui à nous poser un certain nombre de questions : quels sont les objectifs visés par les établissements privés catholiques en proposant l'enseignement de la religion chrétienne ? Qu'est-ce qui explique la forte présence d'élèves d'autres confessions religieuses dans les écoles privées confessionnelles catholiques ? La diversité religieuse peut-elle entraver le « vivre-ensemble » dans un contexte d'apprentissage ? Ce questionnement fonde l'intérêt de notre sujet de mémoire intitulé « *Écoles catholiques et diversité religieuse en classe : cas du Collège catholique Père Aupiais de Cotonou en République du Bénin* ».

Au départ de notre réflexion, nous nous sommes d'abord orientés vers la question de la pédagogie aidant à la gestion des classes. Mais en approfondissant ensuite les autres approches disciplinaires existantes, nous avons compris qu'il était impérieux de situer notre question au niveau du cours de formation religieuse qui est proposé aux élèves en contexte d'apprentissage au CCPA. D'une manière générale, cette recherche veut comprendre comment la diversité religieuse peut être gérée dans les écoles confessionnelles catholiques dans un cadre de cours de religion chrétienne catholique en partant d'une pratique bien précise au CCPA. Il s'agit pour nous de mieux saisir le mécanisme et surtout la pédagogie qui permet une telle gestion. N'est-ce pas une manière d'appréhender aussi la place de la religion dans la sphère publique ? D'une manière

spécifique, ce travail s'élabore selon une démarche praxéologique, impliquant l'observation, l'interprétation pour une intervention dans ce cadre du cours de religion.

La question de la diversité religieuse en milieu scolaire en général alimente de nos jours l'actualité dans plusieurs pays et a fait l'objet de bonnes réflexions. Ainsi, pour Jacques Grand'Maison³, prendre plus au sérieux les réalités d'une société pluraliste au niveau culturel et religieux est un important défi. Il appelle : « à définir la société laïque au-delà des considérations politiques, juridiques et socio-économiques, en lui donnant comme fondement des valeurs fortes, du tonus moral, de l'âme, de l'espérance entreprenante, bref, un nouvel humanisme qui a beaucoup à voir avec la dynamique chrétienne⁴ ».

Le concile Vatican II dans sa section sur l'éducation s'est intéressé aux écoles catholiques en ce qui concerne la formation humaine des jeunes. Il redéfinit la place très importante que devraient occuper les valeurs morales chrétiennes dans ces maisons de formation afin d'aider les adolescents à développer une personnalité. Ce qui appartient en propre aux écoles catholiques :

C'est de créer pour la communauté scolaire une atmosphère animée d'un esprit évangélique de liberté et de charité, d'aider les adolescents à développer leur personnalité en faisant en même temps croître cette créature nouvelle qu'ils sont devenus par le baptême, et finalement d'ordonner toute la culture humaine à l'annonce du salut de telle sorte que la connaissance graduelle que les élèves acquièrent du monde, de la vie et de l'homme, soit illuminée par la foi⁵.

D'un côté, un théologien chrétien souligne l'apport humaniste du christianisme à la culture commune, et de l'autre, un texte conciliaire rappelle la mission spécifiquement chrétienne des écoles catholiques. Nous reviendrons sur ces deux perspectives. Notre travail nous situe alors dans un univers scolaire confessionnel. C'est pourquoi nous voudrions analyser le cadre d'un cours de religion dispensé aux élèves de la classe de

³ Jacques Grand'Maison, *Société laïque et christianisme*, Montréal, Novalis, 2010.

⁴ Ibid., 4^{em} page de couverture.

⁵ Concile Vatican II, *Gravissimum Educationis*, Paris, Éditions du cerf, 1967 n°8.

5^{ème} au Collège Catholique Père Aupiais de Cotonou en République du Bénin. Ces élèves sont âgés de 11 à 12 ans.

Notre projet se veut une approche théologique et pratique puisqu'il rejoint une perspective religieuse et surtout chrétienne catholique dans un milieu scolaire. Loin d'être dogmatique et systématique, notre approche s'insère dans une pratique. Comme le rappelle Gilles Routhier, la théologie pratique est une branche de la théologie qui s'invite dans le débat pour intervenir dans le domaine des sciences humaines, naturelles ou sociales. Dans une perspective interdisciplinaire, elle prend comme objet les pratiques individuelles voire collectives des croyants pour les interpréter surtout à l'aide de la référence chrétienne⁶. On comprend que cette théologie s'intéresse à la relation Église et société pour mieux saisir une expérience ou une pratique qui se vit au quotidien. Toujours selon Routhier

La théologie pratique est pluridisciplinaire par le fait, d'abord, qu'elle ne peut se passer de l'apport des autres champs d'étude confessionnels (théologie systématique, histoire de l'Église, Écriture Sainte, etc.), mais également parce qu'elle utilise les méthodes et les résultats des sciences humaines (surtout de la psychologie et de la sociologie). Une telle conception exige la mise en place de mécanismes qui permettent d'établir une concertation réelle entre deux ou plusieurs disciplines ou champs d'étude⁷.

Le Guide de la Faculté de Théologie et de science des religions de l'Université de Montréal pour sa part rappelle que « la théologie pratique est au carrefour de la réflexion théologique et des sciences de l'action. Elle met en œuvre une analyse socioculturelle et religieuse des pratiques ou des milieux et elle commande une réflexion critique débouchant sur une stratégie d'intervention pertinente et sur sa mise en œuvre compétente dans différents milieux⁸ ». Ainsi notre objectif dans ce travail est de partir de l'observation d'une pratique dans une classe, l'analyser dans le but d'élaborer une intervention pertinente. Le Collège catholique Père Aupiais, le milieu de notre recherche, nous aidera à comprendre le mécanisme qui permet de tenir compte d'une clientèle

⁶ Gilles Routhier et Marcel Viau, *Précis de théologie pratique*, Montréal, les Éditions Novalis, 2004, 4^{ème} de couverture.

⁷ Ibid., p.45.

⁸ Université de Montréal, Faculté de théologie et de sciences et des religions, *Guide étudiant cycles supérieurs*, Université de Montréal, Version juillet 2011, p. 30.

diversifiée en ce qui concerne la religion ou les croyances tout en demeurant une école confessionnelle catholique. Pour atteindre cet objectif dans notre travail de recherche, nous mettrons à contribution la méthode praxéologique.

La praxéologie en effet est une méthode qui permet d'analyser une pratique en partant d'une observation. Elle s'exerce comme « un champ herméneutique qui se situe aux confins des sollicitations de l'expérience et des décisions d'intervention⁹ ». En prenant appui sur l'expérimentation, elle permet de comprendre une pratique à partir de l'observation, l'interprétation, l'intervention et la prospective

Dans l'observation, il est question de voir les acteurs qui sont engagés dans la pratique qu'on observe, d'appréhender l'intention pour laquelle cette pratique est faite et les raisons qui la motivent sans ignorer la manière avec laquelle elle est réalisée. Il faut également recueillir des informations pertinentes sur le lieu et le contexte de l'observation de la pratique sans oublier ce que cela génère comme investissement. «L'observation (le voir) exige une distance critique, pour permettre aux éléments de la pratique de révéler un profil de cette dernière, profil qui fera ressortir les pointes de l'observation et la problématique, elle-même appelée à être mieux comprise lors de l'interprétation théologique¹⁰ ». Ainsi l'observation permet de recueillir d'importantes informations qui favoriseront l'interprétation. Ici, il s'agit de voir le drame et de le nommer afin d'élaborer un discours fécond pour une pratique responsable

L'interprétation permet au sujet de reconsidérer les différentes phases de l'observation pour aboutir à une compréhension plus générale de la pratique tout en essayant de mettre le doigt sur le problème qu'elle soulève. Cette étape demande une objectivité de l'observateur qui doit prendre une distance sur lui-même, en vue d'une intervention appropriée.

⁹ Pierre Lucier, *Réflexion sur la méthode en théologie*, dans Jean-Guy Nadeau, *La praxéologie pastorale. Orientations et parcours. Tome II*, Québec, Éditions Fides, 1987, p.21.

¹⁰ André Beauregard, *La pratique de l'interprétation théologique en praxéologie pastorale : problème et défis*, dans Jean-Guy Nadeau, *La praxéologie pastorale. Orientations et parcours. Tome II*, Québec, Éditions Fides, 1987, p.49.

A cette étape de la démarche praxéologique, l'observateur ayant pris connaissance du problème évoqué par la pratique, se donne comme mission d'agir pour trouver des solutions adaptées à la situation. Ainsi, l'intervention met en jeu le sujet qui prend des décisions ou des orientations dans le but de les faire réaliser. Cette réalisation ne sera possible si elle est bien planifiée avec les moyens adéquats et la volonté d'y parvenir.

La dernière étape appelée prospective « est le moment où l'acteur d'une pratique peut reconnaître sa fidélité, sa responsabilité à l'égard de ce qu'il est lui-même, à l'égard de la promesse et du projet qu'il porte¹¹ ». En somme la praxéologie est une méthode d'observation, d'interprétation, d'intervention et de prospective qui demande un travail laborieux d'enquête minutieux pour aboutir à des résultats basés sur l'expérimentation.

Pour ce faire, la première partie de ce travail présentera la dimension socio-politique du pays en vue de prendre connaissance de la réalité du pluralisme religieux et de la place des écoles catholique dans le milieu scolaire en ayant un regard particulier sur le cours de religion donné dans le Collège catholique Père Aupiais dans une classe de 5^{ème}. Le choix de cette classe est lié à l'observation et l'attention que nous accordons au cours de religion proposé au premier cycle. Notre observation nous permettra de soulever le problème qui se présente à nous dans le contexte de ce cours de religion dispensé aux élèves appartenant à diverses religions ou ayant des croyances différentes.

Ensuite dans une deuxième partie, à l'aide des documents du magistère qui ont trait aux écoles catholiques, du récit de la rencontre de Jésus avec la Samaritaine dans l'Évangile de saint Jean, de l'approche pédagogique de Philippes Meirieu, de la réflexion théologique de Richard Bergeron, et de la réflexion de certains acteurs d'écoles privées confessionnelles québécoises dans le cadre de la déconfessionnalisation du système scolaire, nous procéderons à l'interprétation de notre observation afin de mieux élucider notre problématique.

¹¹ Jean Guy Nadeau, *L'interprétation, une tâche ecclésiale*, dans Jean Guy Nadeau, *La praxéologie pastorale, Orientations et parcours, Tome II*, Québec, Éditions Fides, 1987, p. 261.

Enfin la troisième partie permettra d'exposer notre approche de solution pour la gestion de cette diversité de religions ou de croyances dans ce milieu scolaire confessionnel. Nous chercherons de voir comment l'enseignement moral et religieux peut aider les adolescents ou toutes autres personnes qui font leur scolarité dans les milieux confessionnels catholiques d'en tirer profit. Il s'agit d'une réflexion se fondant sur l'analyse précise d'une classe de 5^{ème}, mais elle pourrait concerner tout le premier cycle du collège. Notre conclusion exprimera notre prospective en tenant compte des échéanciers à court, moyen et long terme.

Chapitre I

Observations

Ce chapitre présente le cadre socioreligieux et scolaire du milieu de notre observation qu'est la République du Bénin, pour le connaître en vue de mieux en saisir les contours pour notre pratique. La pratique consiste en effet à la présentation et à l'analyse d'un cours de religion dispensé dans une classe de 5^{ème} au Collège Catholique Père Aupiais. Nous présenterons également un tableau récapitulatif des programmes du cours de religion dans les différentes classes du 1^{er} cycle du collège. Tout cet ensemble nous permettra d'évoquer la problématique liée à notre observation.

1. La République du Bénin, caractéristiques socioreligieuses et scolaires

1.1 Le pays

Jadis appelé République du Dahomey, le Bénin est un État de l'Afrique Occidentale situé sur la côte Atlantique limité au sud par le Golfe de Guinée et ayant pour pays limitrophes, le Burkina Faso, le Niger le Nigeria et le Togo. Avant l'avènement de la République du Dahomey, on parlait de royaumes.

Les plus en vue s'appelaient Danhomé (Abomey), Xogbonou (Porto-Novo), Allada, Nikki, Kouandé, Kandi... Les premiers souverains d'Abomey et de Porto-Novo sont issus de la migration Adja-Fon, venue du Togo voisin (Tado). Les autres peuples proviennent de l'actuel Nigeria, Niger ou Burkina-Faso. Ainsi, le pays était jadis un foyer de civilisations anciennes et brillantes, bâties autour de ces royaumes : des cités-États. Ces entités politiques, bien structurées, étaient pourvues de centres urbains fonctionnels¹².

En 1894, les Français, vainqueurs des rois locaux, ont créé la colonie du Dahomey. Le territoire prend le nom du royaume le plus prépondérant et le plus résistant à l'occupation étrangère: Danhomé (Dahomey). Proclamée République le 4 décembre

¹² République du Bénin. Portail officiel du gouvernement, *L'Histoire du Bénin*.: <http://www.gouv.bj/tout-sur-le-benin/histoire> Consulté le 12 décembre 2012.

1958, le Dahomey a pour capitale Porto-Novo qui est une ville ancienne et coloniale, fruit d'un métissage national et d'un brassage des peuples. La ville de Cotonou représente la grande métropole où sont concentrées les grandes structures administratives. Le pays s'étend sur près de 114763 km² et le nombre d'habitant est estimé en 2013 à 9.983.886¹³. Le pays possède une grande diversité de paysages: collines, vallées et plaines; une diversité culturelle, ethnique et une diversité religieuse.

L'histoire politique du Bénin se subdivise généralement en quatre grandes périodes. La période d'avant 1960, année d'indépendance de la République du Bénin qui se résume à l'histoire du royaume avant la colonisation suivie de la période coloniale française commencée dès 1851. Ensuite la période allant de 1960 à 1972 marquée surtout par l'indépendance le 1^{er} août 1960. Vient après la période allant de 1972 à 1990, dite révolutionnaire, caractérisé par un régime dictatorial marxiste au cours de laquelle, le pays a changé de nom pour devenir République Populaire du Bénin en 1975.

La fin de l'année 1989 et le début de 1990 sont marqués par la désorganisation économique et le mécontentement des populations qui conduisent au déclin du régime. Un sursaut national en février 1990, permet l'organisation d'une conférence nationale visant à trouver dans le dialogue et la concertation des réponses à la crise. Comme le souligne le préambule de la Loi portant Constitution de la République du Bénin «ainsi, la Conférence des Forces Vives de la Nation, tenue à Cotonou du 19 au 28 février 1990, en redonnant confiance au peuple, a permis la réconciliation nationale et l'avènement d'une ère de Renouveau Démocratique¹⁴». Cette conférence nationale réunit plus d'un demi-millier de délégués des différentes composantes du pays, à l'hôtel PLM Alédjo, sous la présidence de Mgr Isidore de Souza, évêque coadjuteur de l'archidiocèse de Cotonou. Ce fut le grand tournant pour la démocratie béninoise, tel que stipulé à l'art.2 de la même

¹³ Institut National de la Statistique et de l'Analyse Économique.RGPH4.: <http://www.insae-bj.org/>. Consulté le 04 février 2012. Le quatrième recensement général de la population a eu lieu du 11 au 31 mars 2013. Notons qu'en 2002 au troisième recensement, la population du Bénin était de 6.769.914 selon l'INSAE.

¹⁴ Loi No 90-32 du 11 Décembre 1990 portant constitution de la République du Bénin.: <http://www.benin.mconstitution.com> Consulté le 12 janvier 2012.

constitution : « la République du Bénin est une et indivisible, laïque et démocratique. Son principe est: le Gouvernement du Peuple, par le Peuple et pour le Peuple ¹⁵».

Enfin il y a la période qui s'étend de 1990 à nos jours. C'est l'époque du renouveau démocratique avec le retour du multipartisme et l'alternance au pouvoir. Ce qui a permis de 1990 à 2013 une alternance politique où trois différents présidents se sont succédé à la tête de l'État.

Le pays est connu pour l'exemplarité de son processus démocratique entamé en février 1990, suite à la Conférence nationale des forces vives de la Nation. Depuis lors, plusieurs élections présidentielles, législatives et locales ont sanctionné la dévolution du pouvoir politique. En quinze ans, le libéralisme politique a généré trois alternances au faîte de l'État ¹⁶.

Tout en valorisant les différentes langues locales et ethniques, le pays a adopté dans sa constitution comme langue officielle le français. En matière de scolarisation, on note les disparités régionales et sociales entre les zones rurales et urbaines, les ménages pauvres et prospères, les régions situées au nord et celles du reste du pays. Ces disparités affectent directement les enfants qui n'ont pas tous accès à la scolarisation. Dans certains milieux ruraux du fait de la tradition, le privilège de la scolarisation revient aux garçons au détriment des filles. D'une manière générale, le taux de scolarisation est faible. Plusieurs enfants sont non scolarisés au profit de leur implication dans des activités de subsistance comme la pêche, les travaux champêtres, et d'autres activités manuelles. L'influence et le poids de la tradition freinent dans certains milieux le développement. Il n'est nul doute que le Bénin est un pays en voie de développement. Les cultures industrielles (coton, noix de cajou) et les ressources fiscales, tirées de l'intense activité de son port à Cotonou, sont les principales bases économiques du pays. Malgré ses cinquante-trois années d'indépendance, le pays demeure en grande partie dépendant de la politique économique internationale. L'expérience démocratique des dernières années donnent à la nation un espoir en des lendemains meilleurs.

¹⁵ Loi N0 90-32 . op. cit.

¹⁶ République du Bénin. Portail officiel du gouvernement, *L'Histoire du Bénin.*: <http://www.gouv.bj/tout-sur-le-benin/histoire> Consulté le 12 décembre 2012.

À la différence de certaines nations occidentales qui voient grandir le phénomène de la sécularisation, au Bénin, les valeurs religieuses, spirituelles et familiales tiennent toute leur place dans la cité.



Figure 1: Carte du Bénin¹⁷

¹⁷ Service protestant de mission, *Carte du Bénin.*: <http://www.defap-fr/images/cartes-pays/carte-du-benin/image-view> Consulté le 15 Novembre 2013.

1.2 Les pratiques religieuses

En République du Bénin la pratique religieuse occupe une place bien importante dans la cité. Les religions ou les spiritualités sont bien présentes dans le vécu quotidien béninois en prenant plusieurs attributs. La loi garantit ce droit de pratique à chaque personne conformément à l’art. 23 de la Constitution :

Toute personne a droit à la liberté de pensée, de conscience, de religion, de culte, d'opinion et d'expression dans le respect de l'ordre public établi par la loi et les règlements. L'exercice du culte et l'expression des croyances s'effectuent dans le respect de la laïcité de l'État. Les institutions, les communautés religieuses ou philosophiques ont le droit de se développer sans entraves. Elles ne sont pas soumises à la tutelle de L'État. Elles règlent et administrent leurs affaires d'une manière autonome¹⁸.

Le citoyen béninois est alors libre de pratiquer ou non une religion, ou d’adhérer à tout autre croyance ou spiritualité de son choix. L’affirmation du caractère laïc de l’État va paradoxalement de pair avec l’adoption du serment prononcé par le président élu qui introduit des références religieuses au cœur même de la prestation de serment suivant l’art. 53 de la même Constitution : « Devant Dieu, les mânes des ancêtres, la Nation et devant le Peuple béninois, seul détenteur de la souveraineté, Nous..., Président de la République, élu conformément aux lois de la République jurons solennellement de ... ». De ce serment, nous remarquons à quel point s’exprime la diversité religieuse, car cette formule fait mention de Dieu, faisant référence au monothéisme mais également celle des mânes des ancêtres renvoyant à la religion traditionnelle basée sur le culte des ancêtres, une forme du polythéisme. Selon un commentaire de la Cour constitutionnelle « le Président de la République a prêté serment devant les Mânes des ancêtres; il reconnaît par là l’Esprit et les dieux qui ont guidé nos ancêtres, donc par là même les voies mystiques suivies par nos ancêtres¹⁹ ».

La religion traditionnelle au Bénin porte en elle-même une diversité de rites et de pratiques suivant les aires socioculturelles en allant d’un milieu traditionnel à un autre.

¹⁸ Loi No 90-31 du 11 décembre 1990.

¹⁹ Cours Constitutionnelle du Bénin, *Décision DCC12-017 du 02 Février 2012*. http://www.cour-constitutionnelle-benin.org/doss_decisions/12017.pdf Consulté le 15 novembre 2013.

En effet en parlant de la religion traditionnelle africaine au Bénin, Cédric Mayrargue, affirme ce qui suit:

Il est nécessaire d'opérer une distinction entre les cultes traditionnels, essentiellement le *vodun* (dans le centre et le sud du pays, ailleurs ces cultes revêtent d'autres formes d'expression), en tant qu'institution religieuse, et des croyances et des pratiques associées (divination, confection de « gris-gris ») qui relèvent du mystique ou de l'occulte. Le *vodun*, en tant qu'organisation religieuse - avec ses prêtres, ses lieux de culte et ses cérémonies - est d'abord une institution. (...) Parmi les nombreuses croyances et pratiques qui se situent en marge du culte *vodun*, certaines relèvent de l'occulte, c'est à dire de la croyance en l'existence de forces invisibles et en la possibilité d'intervenir par leur biais sur le destin, suivant des modalités extra humaines. Par exemple, l'idée que la confection de protections matérielles et spirituelles va permettre de protéger ou de renforcer la puissance de celui à qui elles sont destinées ou, au contraire, de nuire à ses ennemis. Les exemples abondent qui renvoient à ce que l'on nomme en langue fon, le *bo* (on parle de *tii* en pays bariba) et qui est traduit généralement par « *gris-gris* ». L'expression « *avoir de la chimie* » est aussi utilisée pour désigner ceux qui possèdent de tels pouvoirs occultes. Faire une analyse sociologique de ces phénomènes semble difficile. L'objet d'étude renvoie au domaine de l'irrationnel ou du surnaturel ; toute tentative de démonstration ou de recherche de preuves est condamnée à l'échec²⁰.

La religion traditionnelle au Bénin est donc avant tout l'expression de la vie. La vie dans l'au-delà mais aussi la vie en toute chose existante capable de se mouvoir ou non. C'est aussi un univers de tradition mythologique qui permet à l'être, surtout à l'Homme noir traditionnel de se définir et mieux de se comprendre, comprendre son milieu de vie, comprendre son univers immédiat et comprendre le transcendant. Ceci fait dire à Zabulon Djarra que l'Homme traditionnel béninois attend les signes concrets du salut qui s'expriment en termes de bonheur, de santé, de force, de puissance.

Face à l'absolu qu'est la vie, dont le culte primordial et fondamental nous semble n'être rien d'autre que la volonté de n'en pas sortir, de s'y attacher par toutes les fibres de son être, tout le reste, nature, société, Dieu, n'est constitué en absolu que dans la vie et en fonction de lui. Il n'y a pas de morts pour les vivants et nous pourrions même ajouter qu'il n'y a point de Dieu pour les morts mais pour les vivants. Car tout vit, la nature comme l'homme, et tous vivent, les morts comme les vivants. Le culte des morts signifie l'immortalité

²⁰ Cédric Mayrargue, *Dynamiques religieuses et démocratisation au Bénin. Pentecôtisme et formation d'un espace public*, Thèse de doctorat en science politique. Université Montesquieu-Bordeaux IV, Institut d'Études Politiques de Bordeaux, Centre d'Étude d'Afrique Noire (CEAN), 2002, p. 53&58.

http://www.tel.archives-ouvertes.fr/docs/00/29/81/80/PDF/These_Cedric_Mayrargue.pdf .

Consulté le 15 octobre 2013.

de l'âme (énergie vitale); les sacrifices, les offrandes, les pratiques des devins, des magiciens et la lutte contre les sorciers tiennent une grande place dans la protection de la vie²¹.

Ainsi la croyance aux divinités traditionnelles repose au Bénin sur une conception polythéiste de l'univers. Dieu ou le créateur est partout et dans tout, une forme de panthéisme. Cette vision est aux antipodes de la conception monothéiste des missionnaires chrétiens et des marabouts musulmans qui viendront s'installer dans le pays.

Au XVIII siècle, la conquête française a ouvert la voie à l'évangélisation puisque le royaume du Dahomey était impénétrable pour le colonisateur. C'est dans cet univers polythéiste que le pasteur Freeman débarqua à Ouidah le 1^{er} Janvier 1843 et gagna l'estime du roi Ghézo. Ce dernier demande l'affectation d'un pasteur à Ouidah, « il confia également quelques enfants au missionnaire en vue de leur donner une éducation chrétienne²²». C'est le début du protestantisme au Dahomey. En 1926, le séminaire protestant de Porto-Novo fut créé pour la formation des pasteurs protestants. Ainsi la mission protestante méthodiste est la première Église chrétienne à s'implanter sur le territoire.

Le 18 avril 1861 arrivent les pères Francesco Borghero (Italien), et François Fernandez (Espagnol) de la Société des Missions Africaines (SMA) sur la plage de Ouidah en marquant le début de la mission catholique, et plus tard en 1877 arrive la première communauté des sœurs de Notre-Dame-des-Apôtres (NDA) pour soutenir cette mission. La progression des missionnaires s'est réalisée dans les villages côtiers. L'action de conversion des missionnaires s'est rapidement accompagnée d'un fort investissement dans des activités éducatives et sanitaires. Celles-ci étaient conçues comme des instruments d'évangélisation et devaient aussi participer à l'introduction de nouvelles valeurs et de nouvelles pratiques, espérant amener à la foi chrétienne, ce peuple qui vivait sa foi et sa religion autrement.

²¹ Djarra, Zabulon, *Chrétiens, religions traditionnelles et adeptes du vodoun*, dans Jean-Claude Basset et Samuel Désiré Johnson (éd.), *Les chrétiens et la diversité religieuse. Les voies de l'ouverture et de la rencontre*, Paris, Éditions Karthala, 2011, p.144.

²² Laurent Omonto Ayo Gérémy Ogouby, *Les religions dans l'espace public au Bénin. Vodoun, christianisme, islam*, Paris, L'Harmattan, 2008, p.40.

En 1946 ce fut le tour des missions américaines des Assemblées de Dieu. C'est ainsi qu'au fil du temps et des années, différentes missions ont cherché à étendre leurs actions sur tout le pays. Il est important de signaler ici la fondation de l'Église du Christianisme Céleste²³ par un béninois du nom Samuel Bilèou Joseph Oshoffa à la suite d'une révélation divine. Fondée en 1947, cette Église fut reconnue officiellement en 1956. Elle est présente dans plusieurs pays en Afrique, en Angleterre, en France, en Allemagne et aux États-Unis. Certains chercheurs estiment qu'au plan national, l'Église du Christianisme Céleste se positionne en deuxième position après l'Église catholique devançant ainsi légèrement l'Église méthodiste²⁴. Cette forme de croyance chrétienne était plus présente spécialement au sud du pays.

Au même moment le nord du pays est fréquenté par des peuples nomades musulmans. L'islam au Bénin remonte à la fin du XIVe et au début du XVe siècle sous l'action d'anciens marabouts commerçants originaires notamment du Mali, du Niger et du Nigéria actuels. Ce sont ces marabouts ambulants qui constituent le fond des communautés musulmanes béninoises.

Ce fond se caractérise par une diversité d'origine de ses membres et de leurs périodes d'installation au Bénin. Au Nord, le contact des Dendi avec l'Islam remonte au XIVe siècle avec l'expansion du commerce de la cola et de l'or sous le règne de Mensa Moussa. Par ce biais les Dendi entrèrent en contact avec les commerçants musulmans Manding. Leur islamisation massive ne commença qu'à partir du XVe siècle sous l'influence du mouvement islamique enclenché par les Askia songhays pendant cette période. Dans la région méridionale du pays, il a fallu attendre le XIXe siècle pour voir l'Islam s'intégrer à Porto-Novo et s'organiser dans un espace dominé par la religion des ancêtres²⁵.

Notons que l'Islam était présent sur le territoire béninois avant l'arrivée des missionnaires catholiques. Même si le Bénin dans son ensemble n'est pas un pays islamisé, certaines parties de son territoire comme le nord du pays et la ville de Porto-

²³ Il s'agit d'une église prophétique appelée église du Christianisme Céleste. Elle est fondée en 1947 à Porto-Novo (Dahomey) actuel Bénin, par Samuel Bileou Joseph Oshoffa. La doctrine du Christianisme Céleste, s'appuie sur un double fondement, la Bible et les révélations reçues par le prophète fondateur ou par les personnes qui en ont reçu la grâce pour accomplir cette mission. Elle s'est répandue dans plusieurs pays en Afrique mais aussi en Europe et aux États-Unis.

²⁴ Laurent Omonto Ayo Gérémy Ogouby. op. cit. p.46.

²⁵ Mathilde Agbodandé, et al., *L'École islamique au Bénin : quelle contribution aux défis de l'éducation pour tous*, Projet de recherche financé par le réseau Ouest et Centre Africain de Recherche en Éducation. Bénin Rapport final, 2009, p.15.

Novo au sud le sont fortement. Par contre le christianisme est entré au Bénin par le sud et s'est dirigé progressivement vers le nord.

Il existe également au Bénin d'autres mouvements philosophiques ou spirituelles comme la Rose-Croix (1946), La Franc-maçonnerie (1966), Eckankar (1981), l'Élan vital mouvement d'inspiration New Age (1984), Sukyo Mahikari (1986), l'Ordre des Templiers, la Fraternité blanche universelle (1985)²⁶. À la faveur de cette quête de spiritualité, plusieurs autres religions chrétiennes ou non ont pris naissance et constituent de nos jours le visage religieux de la République du Bénin. En 2002, selon les statistiques de RGPH-3²⁷ les chrétiens constituaient 32% de la population, les musulmans 24,4%, les adeptes de la religion traditionnelle 23,3%, et autres religions 7,3%. Cette configuration nous amène à confirmer que la question de la diversité religieuse est une réalité au Bénin.

Comme les autres religions, l'Église catholique au Bénin contribue pour sa part aux débats de société par le biais des lettres pastorales de la Conférence Épiscopale du Bénin et également à la vie sociale du pays grâce aux actions qu'elle pose. Le Cardinal Bernardin Gantin rappelle et souligne le travail des missionnaires et des différents responsables et pasteurs qui se sont succédés dans l'Église catholique du Bénin en ces termes :

Ils ne cherchaient à faire «la leçon» à personne; mais plus par des actes que par des paroles, ils ont ouverts écoles, dispensaires, orphelinats, internats... essentiellement pour le bien-être des gens, hommes, femmes, enfants, personnes âgées, avant de faire d'eux des baptisés et des chrétiens. Le bien-être, c'est la paix, la sécurité, le développement, l'éducation, la solidarité, le partage... tout cela, dans la justice et l'honnêteté.

Il me semble que c'est dans cet esprit vraiment «social» que les évêques issus du pays ont ensuite voulu placer leurs interventions au service de leurs frères et sœurs. Ce qu'on appelle la Doctrine sociale de l'Église ne me paraît pas être autre chose que cette grande et universelle sollicitude de l'Église, traduite en chaque lieu et à chaque moment de l'histoire à l'adresse de toute société humaine et civile.

²⁶ Laurent Omonto Ayo Gérémy Ogouby. op. cit. p.45.

²⁷ Nous nous référons aux données du troisième recensement général de la population et de l'habitation qui a eu lieu en 2002. En attendant les résultats des statistiques en matière de pratique religieuse du recensement de 2013, les informations de la presse locale maintiennent ces mêmes tendances.

Le Bénin, notre pays, s'il veut en garder mémoire, trouvera dans ce recueil de quoi se rendre compte des efforts de leurs pasteurs à différentes périodes de notre vie nationale depuis quarante ans²⁸.

Oui, l'Église catholique au Bénin a contribué de manière significative à la vie de la société béninoise en investissant dans les œuvres sociales comme les hôpitaux, les centres de santé, les écoles, les centres d'apprentissage, des orphelinats qui de nos jours continuent se répandre. Pour notre part, notre travail s'intéresse à la diversité religieuse dans les écoles privées catholiques au Bénin. Nous allons nous intéresser au Collège Catholique Père Aupiais implanté sur le territoire de l'archidiocèse de Cotonou.

1.3 La question des écoles

L'histoire des institutions scolaires au Bénin remonte à l'époque coloniale où les missionnaires qui sont venus en terre étrangère ont voulu instruire mais surtout catéchiser les autochtones. Déjà en 1864 au temps des royaumes, une école a été créée à Agoué qui est un village côtier. Les missionnaires enseignaient le catéchisme, le français, l'écriture et le calcul. Ils sont restés pendant de nombreuses années, les artisans de la scolarisation dans le Dahomey d'hier, aujourd'hui République du Bénin. Il a fallu attendre en 1902 pour voir la création d'une école primaire publique dans la ville de Porto-Novo qui marque officiellement le début de l'institution scolaire. Dans un rapport national sur le développement de l'éducation préparé pour le Bureau International de l'Éducation (BIE), le Ministère de l'Éducation Nationale et de la Recherche Scientifique du Bénin en collaboration avec l'institut National pour la Formation et de la Recherche Scientifique sous la direction de Toussaint Tchitchi rappelle l'armature juridique du système éducatif béninois qui se fonde sur les textes suivants :

- L'ordonnance N° 75-30 du 23 juin 1975, portant Loi d'Orientation de l'Éducation Nationale. Cette Loi d'Orientation, bien que ne répondant pas au contexte de la Réforme actuelle, a subi trois tentatives de modification. La dernière est en cours d'élaboration en vue d'être soumise à l'Assemblée Nationale pour son adoption afin de combler le vide juridique en matière de politique et orientation éducatives.
- Le Décret N°93-111 du 13 mai 1993, modifié successivement par les Décrets N°94-89 du 11 avril 1994 et N°97-271 du 9 juin 1997 portant

²⁸ Bernardin Cardinal Gantin, *préface*, dans Raymond B. Goudjo, *Discours social des évêques du Bénin de 1960 à 2000*, Cotonou, les Éditions du Flamboyant, 2000, p.13-14.

attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de l'Éducation Nationale. Ce Décret a fixé comme mission au MENRS, la conception, la mise en œuvre et le suivi de la politique générale de l'État en matière d'éducation, d'enseignement, de formation et de recherche conformément aux lois en vigueur en République du Bénin²⁹.

Selon l'art. 13 de la constitution : « L'État pourvoit à l'éducation de la jeunesse par des écoles publiques. L'enseignement primaire est obligatoire. L'État assure progressivement la gratuité de l'enseignement public³⁰». Il faut alors comprendre que l'éducation scolaire relève avant tout du devoir de l'État. Et nous situant dans le cadre d'un État laïc, aucune matière d'aucune confession religieuse n'est enseignée dans les écoles publiques en vertu de la loi. Au Bénin, les écoles publiques sont véritablement laïques. Par contre, une reconnaissance constitutionnelle accorde aux écoles privées qui le choisissent un statut confessionnel. En effet, toujours selon la Constitution en son art. 14, en République du Bénin « les institutions et les communautés religieuses peuvent également concourir à l'éducation de la jeunesse. Les écoles privées, laïques ou confessionnelles peuvent être ouvertes avec l'autorisation et le contrôle de l'État. Ces écoles privées peuvent bénéficier des subventions de l'État dans les conditions déterminées par la loi³¹».

Comme le souligne le rapport supra mentionné³², depuis l'indépendance en 1960, trois périodes peuvent être distinguées dans l'histoire de la politique éducative au Bénin. De 1960 à 1972, le système éducatif était calqué sur le système français, et continuait de la sorte le régime colonial. Mais avec l'avènement du régime révolutionnaire de 1972, le gouvernement du Bénin adopte en 1975 la réforme dite de « l'École Nouvelle » fondée sur un modèle de développement de type socialiste. C'est durant ce système que les écoles privées confessionnelles ont été obligées par le gouvernement de fermer leur porte. Cette réforme a été appliquée entre 1975 et 1989. La Conférence nationale des forces

²⁹ Ministère de l'Éducation Nationale et de la Recherche Scientifique, *Rapport national sur le développement de l'éducation préparé pour le BEI*, Porto-Novo.

2001. <http://www.ibe.unesco.org/international/ICE/natrap/Benin> Consulté le 12 octobre 2013.

³⁰ Loi no : 90-31 du 11 décembre 1990 portant constitution en République du Bénin.

³¹ Idem.

³² Ministère de l'Éducation Nationale et de la Recherche Scientifique. op. cit <http://www.ibe.unesco.org/international/ICE/natrap/Benin>.

vives de la nation de février 1990 et la tenue des États Généraux de l'Éducation (EGE) en octobre 1990 marquent le début de la troisième période qui vise à améliorer l'accès et l'équité à l'éducation des enfants pour répondre aux besoins d'une population croissante. Pendant cette période, les écoles privées se sont aussi développées au niveau primaire et secondaire, surtout dans les villes.

Aujourd'hui le système scolaire béninois est subdivisé en trois niveaux. Il y a d'abord le niveau maternel et primaire dont la tranche d'âge se situe entre 4 et 10 ans, ensuite le niveau secondaire qui accueille les enfants de 11 à 19 ans et enfin le niveau universitaire comme le présente la subdivision de la loi en son art.14 de l'orientation de l'Éducation Nationale en République du Bénin :

L'enseignement est subdivisé en trois degrés que sont :

- le premier degré qui comprend l'enseignement maternel et l'enseignement primaire ;
- le second degré qui comprend l'enseignement secondaire général et l'enseignement secondaire technique et professionnel;
- le troisième degré qui comprend l'enseignement supérieur et la recherche scientifique

L'enseignement primaire et le premier cycle de l'enseignement secondaire constituent l'éducation de base³³.

Toutes les écoles publiques et privées sont soumises aux programmes ministériels sous tutelle. Toutefois une marge de manœuvre est accordée aux écoles confessionnelles dans le cadre des enseignements religieux exprimant leur confessionnalité, et de certaines pratiques et expressions religieuses à des moments de la vie scolaire.

1.4 Écoles catholiques au Bénin: évolution

Comme nous l'avons souligné plus haut, les missionnaires sont les pionniers dans le domaine de la scolarisation au Bénin. Même s'ils n'avaient pas les bâtiments adéquats

³³ LOI n 0 2003-17 du 11 novembre 2003 portant Orientation de l'Éducation Nationale en République du Bénin rectifiée par la loi n°2005-33 du 06 octobre 2005.

pour accueillir les premiers élèves, ils ont pu bâtir à leur rythme ce que nous pouvons appeler aujourd'hui «les écoles privées catholiques». Le père Paul-Henry Dupuis³⁴ rappelle ces débuts dans un rapport de 1907 à la Congrégation pour la propagation de la foi à Rome :

Cette année (1907), le nombre de nos élèves a augmenté sensiblement, plusieurs localités nous ont demandé de venir nous installer et d'ouvrir des écoles. Le gouvernement s'y oppose. Nous avons été obligés d'agrandir l'école de Cotonou.

À Abomey, un local a été bâti pour servir d'école, laquelle se faisait jusqu'à présent sous la véranda de la maison.

À Agoué, nous sommes obligés de bâtir une maison pour les sœurs, par la même occasion, il y aura de nouveaux locaux pour les écoles de filles. Ils seront situés sous la (nouvelle) maison.

À Porto-Novo, les classes sont insuffisantes. Les garçons sont au nombre de plus de 400. Il faudrait agrandir l'école existante

À Athiémé, nous sommes obligés de faire l'école sous la véranda de la maison, exposés à la réverbération d'une cour sablonneuse³⁵.

Nous assistons ainsi à la genèse des écoles catholiques qui sont l'œuvre des missionnaires catholiques. Après la Seconde guerre mondiale, deux institutions scolaires secondaires sont créées à Cotonou : le collège Père Aupiais pour les garçons et le cours secondaire Notre Dame des Apôtres pour les jeunes filles, qui deviennent rapidement deux grands établissements à l'échelle nationale. Toutes les institutions scolaires privées ont été nationalisées par l'État béninois pendant la période révolutionnaire, en 1974. Ainsi de 1974 à 1990, l'Eglise n'avait plus de droit sur ces écoles qui relevaient de sa propriété. Vers la fin des années 80 une crise nationale éclate et la population, par le biais de la conférence nationale des forces vives de la nation, fait le choix du système démocratique. Le bilan des seize années de nationalisation des écoles privées s'est soldé par un échec du système scolaire mis en place par le régime marxiste. Dès lors les écoles catholiques ont été rétrocédées après la Conférence Nationale de 1990 sur la base de la

³⁴ Le père Paul-Henry Dupuis est un prêtre français missionnaire de la Société des Missions Africaines (SMA). Il a vécu au Bénin de 1951 à 2002. En 1990 il s'est retiré de la vie pastorale pour mener des travaux de recherche sur l'Église du Bénin.

³⁵ Paul-Henry Dupuis, *Histoire de l'Église du Bénin .L'aube Nouvel*, Cotonou, Imprimerie Notre Dame Tom II. 2005, p.121.

loi N° 92-028 du 6 août 1992 imposant la restitution par l'État des établissements d'enseignement privés confessionnels à leurs propriétaires³⁶. L'Église reprend ainsi la direction de ces écoles et collèges en janvier 1991, alors que les nouveaux élèves du collège Père Aupiais ont effectué leur rentrée pour un nouveau départ.

Dans son préambule sur le site de l'archidiocèse de Cotonou, la Direction Diocésaine de l'Enseignement (DDE) rappelle ce qu'est la charte des écoles catholiques en invoquant le droit à l'éducation inscrit dans les déclarations et traités internationaux. Elle précise que l'école catholique manifeste à un titre particulier la présence de l'Église dans le domaine scolaire et auprès des adolescents en rappelant que « Ces écoles constituent de nos jours des structures éducatives d'obédience catholique qui accueillent toutes les couches sociales de nos villes et campagnes et sont ouvertes à toutes les confessions religieuses³⁷».

De nos jours, en République du Bénin, les écoles privées catholiques tiennent une place de choix dans la conscience collective béninoise à cause de l'histoire de l'institution et de la réussite académique des élèves qui la fréquentent. Il faut rappeler aussi que la plupart des premiers cadres béninois ont été le produit de ces écoles. En effet, en République du Bénin, la formation de l'élite a été l'une des vocations que se sont assignés les premiers missionnaires catholiques de la Société des missions africaines (SMA) et qui se poursuit aujourd'hui par l'Église locale. Dans ces écoles privées confessionnelles où le cours de religion est donné selon la perspective de l'Église catholique, on retrouve des élèves appartenant à d'autres courants religieux ou à des croyances qui existent sur le territoire béninois. Tout en restant attentives aux recommandations données par les différents ministères de tutelle, les écoles catholiques s'animent à partir des directives pastorales diocésaines dont l'objectif est l'instruction et la formation des jeunes tout en maintenant haute la renommée effective et la qualité de l'enseignement catholique. Aujourd'hui, les écoles catholiques font partie intégrante des

³⁶ Église catholique de Cotonou, *La direction diocésaine de l'enseignement catholique (D.D.E.C) et l'enseignement catholique dans le Diocèse.* : http://www.diocese-cotonou.org/La_direction-diocesaine-de-l.html Consulté le 2 Novembre 2011.

³⁷ Ibid.

structures diocésaines et relèvent de l'autorité de l'évêque. Elles accueillent toutes les couches sociales du pays et sont ouvertes à toutes les confessions religieuses. Nous pouvons dénombrer en nous référant à *l'Annuaire 2012- 2013 de l'Église catholique au Bénin*³⁸ sur le territoire du diocèse de Cotonou des écoles maternelles catholiques (EMC), des écoles primaires catholiques (EPC), des collèges catholiques³⁹ (CC) et des universités catholiques (UC) comme le présente le tableau suivant.

Tableau 1 : Présentation des établissements scolaires confessionnels catholiques sur le territoire du diocèse de Cotonou

Écoles catholiques implantées sur le territoire du diocèse de Cotonou			
Scolarités	Établissements diocésains	Établissements des instituts religieux	Total
Écoles maternelles	5	7	12
Écoles primaires	10	8	18
Écoles secondaires	9	9	18
Universités	4	0	4
Total	29	24	53

³⁸ Conférence épiscopale du Bénin, *Église Catholique au Bénin. Annuaire 2013*, Cotonou, Imprimerie Notre Dame. Cotonou, 2013, p. 56-60.

³⁹ Il s'agit des écoles secondaires catholiques.

Dans notre travail, nous nous intéresserons au 1^{er} cycle du Collège Catholique Père Aupiais qui accueille des jeunes du secondaire⁴⁰. Fondé en 1948 par l'archevêque de Cotonou, le CCPA à l'origine était réservé uniquement aux garçons. Depuis la reprise des écoles catholiques par l'archidiocèse de Cotonou en 1990, seul le premier cycle est réservé aux garçons tandis que le deuxième cycle est devenu mixte. Le collège regroupe en son sein plusieurs édifices qui accueillent près de 2000 élèves. Notre observation s'est penchée sur un cours de religion en classe de 5^{ème} au premier cycle.

2. Enseignement et analyse d'un cours de religion au Collège catholique Père Aupiais

Après avoir situé le contexte de notre étude et pour nous permettre de pouvoir mettre en application cette démarche praxéologique, nous voudrions avant tout nommer une pratique que nous avons observée. Cette observation se situe dans le cadre du cours de religion dans une classe de 5^{ème}⁴¹ au CCPA en République du Bénin.

La description détaillée du cours renvoie au « récit spontané » effectué dans le cadre du cours de praxéologie, et je l'ai étayée davantage pour le présent mémoire. Le titre du cours est « *La naissance de Jésus* ». Suivra l'analyse en tenant compte des pôles structurels suivant les questions : Qui? Quoi? Où? Comment? Quand? Pourquoi? Il s'agit d'identifier les acteurs de la pratique et leurs caractéristiques, les principales activités mises en situation, la connaissance du milieu socioculturel et religieux, les types d'organisation en place, la durée et le temps du déroulement de ce cours de religion, sans oublier d'identifier les différents objectifs recherchés.

⁴⁰ Les écoles au Bénin sont structurées sur le modèle français. Les collèges représentent l'école secondaire et sont subdivisés en 2 cycles à savoir le 1^{er} cycle le 2^{ème} cycle. Le 1^{er} cycle comprend les classes de 6^{ème}, 5^{ème}, 4^{ème}, 3^{ème}. La fin du cycle est sanctionnée par un diplôme national appelé le BEPC (Brevet d'étude du premier cycle). Le 2^{ème} cycle comprend les classes de seconde, première, et terminale. La fin du cycle est aussi sanctionnée par un diplôme qui est le BAC (Baccalauréat). En résumé, le niveau collégial compte 7 années de scolarité avec l'obtention de deux diplômes.

⁴¹ Cette classe correspond à la classe de secondaire 2 dans la réalité scolaire au Québec.

2.1 Description d'un cours de religion dans une classe de 5ème

Il est 8 h 55, le son de cloche annonce le début du cours à 9 h. Une trentaine d'élèves entrent dans la classe et attendent l'arrivée du professeur. À 8 h 57, le professeur fait son entrée dans la salle de classe et tous les élèves se mettent debout en signe de salutation. Certains prononcent quelques mots de salutation comme : « Bonjour M. le professeur ». Il prend soin de leur répondre tout en se dirigeant vers son bureau dans la classe. À 9 h 02, il annonce la prière du début d'activité en invitant tous les élèves à garder le silence. Un élève dont c'est le tour d'assumer la direction de la prière ce jour, invite toute la classe à faire le signe de la croix, accompagné de la formule usuelle employée dans l'Église catholique. Il formule une petite prière spontanée qui se résume à mettre ce cours sous la protection divine. Ensuite, il leur fait réciter des prières connues de la grande majorité de la classe. Il s'agit du « Notre Père » et du « Je vous salue Marie »⁴². Il conclut enfin la prière par le même signe de la croix. Pendant la prière on note différentes attitudes au niveau des élèves. Certains ont une attitude pieuse, d'autres restent indifférents. Durant la récitation de ces deux prières courantes, le mode de participation diffère d'un élève à un autre. On trouve le groupe de ceux qui récitent de mémoire la prière et le groupe de ceux qui s'appuient sur un texte écrit dans leur cahier et qui les lisent au même moment que les autres. Après la prière à 9 h 07, le professeur reprend la parole pour adresser à toute la classe ses mots de salutation.

Après avoir échangé quelques paroles avec le représentant de la classe, il fait un bref retour sur la leçon précédente « *Dieu annonce la naissance du Messie* » pendant environ 10 minutes. Durant cette révision quelques élèves répondent oralement et positivement aux questions de l'enseignant ce qui confirme qu'ils ont compris la leçon. Cet exercice permet au professeur de s'assurer que son message est passé. Tout en félicitant les différents participants à cette séance de révision, il sollicite leur attention pour le nouveau chapitre du jour. Tout commence ici par une question adressée à toute la classe au sujet des dates de naissance. Il s'agit pour les élèves de dire le jour, la date et le mois de leur naissance. Le mode d'intervention est de lever son doigt et d'attendre d'être

⁴² Prières qui prennent l'allure d'une petite récitation que plusieurs communautés chrétiennes catholiques pratiquent dans diverses circonstances.

choisi par le professeur. C'est dans une ambiance très joyeuse que quelques-uns répondent spontanément à la question posée par l'enseignant. Ce moment est ponctué par l'intervention de l'enseignant qui à maintes reprises réclame le silence et la discipline dans la classe. Il propose la lecture d'un texte biblique tiré de l'évangile de Luc (Lc 2,1-14)⁴³ pour introduire la leçon du jour intitulée : *La naissance de Jésus Christ*. Dans la classe certains élèves ont en leur possession la Bible et trouvent par eux-mêmes le texte à lire. Par contre d'autres sollicitent l'aide du professeur pour le retrouver. Le reste de la classe qui n'a pas de Bible en sa possession se contente d'écouter religieusement ou non cette lecture tirée de l'Évangile de Luc. Ce cours se déroule en une soixantaine de minutes.

Le professeur en s'inspirant des passages lus par les élèves, parle de Jésus, du contexte de sa naissance et du pourquoi de cette naissance en mettant un accent particulier sur le rôle que ce dernier va jouer dans l'histoire du christianisme. La fin de son intervention laisse place à des questions spontanées des élèves. Nous reprenons ici quelques une de ces questions de compréhension:

-Pourquoi a-t-on gardé le 25 décembre comme date de la naissance de Jésus-Christ ?

-Pourquoi sa naissance attire beaucoup d'intérêt ?

-Jésus est-il aussi papa Noël?

-Qui est son vrai père?

C'est à ce moment que le son de cloche annonce la fin du cours. Le professeur en promettant de revenir sur des questions d'éclaircissement, invite les élèves à se lever et cette fois-ci, il dirige lui-même la prière conclusive et signe le cahier de cours et de présence avant de prendre congé.

⁴³ Tiré de l'Évangile de Luc : chapitre 2 versets 1 à 14. Le texte relate une version biblique de la naissance de Jésus Christ.

2.2 Les acteurs de notre pratique

Les principaux acteurs de cette observation de cours de religion sont l'enseignant et les élèves. L'enseignant⁴⁴ avec sa formation scolaire et son expérience ou son engagement dans l'Église est recruté ou nommé pour enseigner cette matière. Dans le cas de cette pratique, c'est un religieux. Il est le chargé du cours en collaboration avec l'aumônerie du collège. Il prépare comme tous les autres professeurs ses fiches de cours en suivant le calendrier trimestriel proposé par le service du censurat et participe aussi à des séances pédagogiques et d'autres rencontres organisées par l'institution pour tous les enseignants des collèges catholiques du diocèse. Par ailleurs, il facilite le lien entre l'aumônerie du collège et les élèves. Il est un salarié du collège et un fonctionnaire du diocèse⁴⁵. Notons qu'à l'heure actuelle, l'État n'honore pas son engagement en matière de financement des écoles privées, ce qui amène le père Épiphané Ahounsi, directeur national des écoles catholiques au Bénin à lancer un appel au gouvernement dans le cadre des festivités marquant les 150 ans de création cette institution scolaire.

L'école catholique a participé et participe encore après sa traversée du désert au temps de la Révolution au développement sociopolitique, culturel et économique de notre pays malgré la non assistance de l'État depuis l'avènement de la démocratie. Nous sommes, si je ne m'abuse le seul pays de la sous-région, voire de l'Afrique ne bénéficiant d'aucune subvention de l'État aux établissements privés confessionnels et non confessionnels. Pourtant nous contribuons mieux à l'œuvre éducatrice au même titre que les autres qui ont aujourd'hui les meilleures conditions de traitement et qui n'hésitent point à livrer les apprenants à la rue. De ce haut lieu de la spiritualité, nous voulons simplement lancer cet appel : que l'on nous aide à accomplir notre mission d'éducation pour tous sans distinction de sexe ni de religion ; une mission d'éducation à but non lucratif, contrairement à ce que nous constatons et vivons

⁴⁴ Dans le collège, le cours de religion est assuré par des religieux ou religieuses ou des personnes laïques pratiquant la foi chrétienne catholique.

⁴⁵ Grâce aux frais de scolarité demandés aux parents, le diocèse de Cotonou arrive à payer les enseignants et tout le personnel de soutien. Actuellement non financées par l'État, les écoles catholiques à l'échelle diocésaine ou nationale fonctionnent sur les revenus générés par leurs établissements. Ceci explique le taux élevé de cette contribution exigée aux parents. Du fait le coût élevé constitue un handicap pour les familles pauvres de bénéficier de ce service qu'offre l'Église catholique. Au 1^{er} cycle une contribution de 180.000francs CFA l'année (environ 350 à 400 \$/ an) est demandée aux parents.

aujourd'hui. Nous sommes conscients de notre responsabilité et des défis que nous avons à relever malgré le poids de notre environnement social pourri, vicieux, dégradé et dégradant⁴⁶.

D'une moyenne d'âge de 11 et 12 ans, les élèves de la classe sont tous de sexe masculin. De manière générale, ils sont inscrits dans l'établissement sur la base d'un texte d'entrée en classe de 6^{ème}. La plupart d'entre eux vivent à l'extérieur de l'établissement dans un régime d'externat tandis que quelques-uns demeurent dans l'établissement en suivant un régime d'internat. Ils proviennent d'origines socioculturelles différentes et divergentes ce qui reflète un peu la réalité sociale, ethnique du Bénin⁴⁷. Parmi eux on peut dénombrer les groupes ethniques suivants : Fon, Goun, Mina, Adja, Yoruba, Bariba, Dendi... même des enfants d'immigrés de la sous-région notamment : Ivoiriens, Togolais, Gabonais, Camerounais. Parmi les élèves, certains appartiennent à d'autres groupes religieux autres que le Christianisme⁴⁸ à savoir l'Islam, les religions traditionnelles africaines. Certains élèves proviennent des familles où les parents sont membres de certains mouvements philosophico-religieux. Les élèves qui fréquentent le collège viennent en général de la classe moyenne béninoise puisque les frais de scolarité ne sont pas à la portée de tous.

Hormis ces acteurs principaux intervenant directement dans la pratique de ce cours de religion, signalons d'autres acteurs tels que le directeur du collège qui est le premier responsable de l'établissement. Et dans le cas du collège Père Aupiais, c'est un prêtre nommé par l'archevêque de Cotonou. L'aumônier quant à lui est chargé des activités religieuses et spirituelles auprès des élèves et du personnel de l'établissement. Dans ce cas, l'aumônerie se propose de favoriser « une formation catéchétique, une culture chrétienne, morale en révérence aux valeurs évangéliques, une éducation à la

⁴⁶ Père Epiphane Ahouansè. <http://www.lacroixdubenin.com/2012/02/18/150-ans-de-lenseignement-catholique-ouverture-officielle-du-jubile/> Consulté le 19 Mars 2014.

⁴⁷ Voir annexe 3. Il s'agit des statistiques de l'INSAE sur la population béninoise selon les groupes sociolinguistiques et leurs composantes en 2002.

⁴⁸ Il est important de souligner qu'au Bénin, même si le catholicisme est prédominant au rang du christianisme, on assiste à un sursaut de présence de plusieurs églises chrétiennes venant du Nigéria voisin ou des États-Unis et qui s'installent sur le territoire, sans oublier les églises chrétiennes qui sont nées sur le territoire. La plus reconnue est le Christianisme céleste. Voir annexe 1^{er} : Liste de différentes Églises au Bénin.

prière et aux sacrements⁴⁹». On compte aussi les membres du service administratif (le secrétariat, le censorat, l'économat...), l'équipe pédagogique, celle de l'aumônerie interne de l'établissement, celle de la Direction diocésaine de l'Enseignement catholique (DDEC), du Conseil diocésain de l'Enseignement (CDE) sans oublier l'Association des parents d'élèves (APE). Notons aussi la présence d'acteurs symboliques comme le crucifix, les images ou icônes de la Vierge Marie, des tableaux d'affichage dans la cours où sont inscrites des pensées ou paroles motivantes : humilité, force, science, ou la devise du collège, *Ora et Labora*⁵⁰.

Cette pratique observée qui est essentiellement un cours de religion (chrétienne) suscite l'attention de la majorité des élèves, vu leur appartenance au Christianisme, mais aussi une curiosité de la minorité qui appartient à d'autres confessions religieuses ou qui partagent d'autres spiritualités.⁵¹ Mais il faut préciser que d'une manière générale, ce cours leur apparaît moins stressant et sans pression. En ce sens, la pratique vient procurer un équilibre aux élèves en leur offrant un cadre de discussion sur les croyances qui ne serait pas possible dans les écoles publiques et aussi dans d'autres écoles privées non confessionnelles. Une bonne relation existe entre l'enseignant et les élèves, même si nous nous situons dans une structure hiérarchique où le cours est souvent donné de manière magistrale et limitée dans le temps. Nous pouvons dire qu'entre ces différents acteurs, on observe une relation de respect réciproque surtout vis-à-vis de l'autorité, ce qui constitue une règle du collège.

2.3 Le cours de religion chrétienne dans un contexte académique

La pratique que nous avons observée se situe dans le cadre d'un cours de religion dont les principales activités sont l'enseignement, l'instruction et l'éducation. En effet à travers ce cours certains élèves reçoivent de nouvelles connaissances religieuses sur le

⁴⁹ Collectif des aumôneries des collèges catholiques du Bénin, *Culture religieuse et morale, préambule*, p.1 (s.d.).

⁵⁰ Cette devise écrite en latin signifie : Prie et travail. Ce qui exprime bien le contenu du projet éducatif du collège père Aupiais.

⁵¹ Nous voudrions préciser que les élèves ne déclarent pas leur appartenance religieuse au moment de l'inscription. Toutefois il y a des critères essentiellement empiriques qui favorisent cette identification. Il y a le nom de l'enfant, la pratique de la personne au temps de carême catholique ou musulmans, l'approche des parents et des élèves en ce qui concerne certaines activités religieuses catholiques.

christianisme tandis que d'autres sont initiés à cette religion chrétienne. En plus de cette connaissance qu'offre ce cours de religion, il est aussi porteur de certaines valeurs à savoir : valeur religieuse, morale, sociale et économique. Il n'est plus à démontrer la valeur religieuse que véhicule ce cours. Il est principalement question d'une instruction religieuse centrée sur la connaissance du christianisme d'une manière générale et sur celle du catholicisme en particulier. La Direction nationale de l'enseignement catholique du Bénin dans son fascicule intitulé *Culture religieuse et morale* rappelle que :

L'enseignement catholique se veut ouvert à tous ceux qui acceptent son projet éducatif. On respectera donc la liberté religieuse et la conscience des élèves et des familles. La liberté est fermement défendue par l'église. Refusant tout endoctrinement, l'enseignement catholique sait bien que sa mission consiste à servir l'homme. Proposant aux jeunes chrétiens qu'il accueille, les moyens de grandir dans la foi, il veut ouvrir à tous les élèves un chemin de croissance en humanité, dans une inlassable recherche de vérité et d'amour. Ainsi, « sous un certain aspect, l'école catholique est une structure civile avec des buts, des méthodes, des caractéristiques semblables à n'importe quelle institution scolaire. Sous un autre aspect, elle se présente aussi comme communauté chrétienne ayant pour base un projet éducatif enraciné dans le Christ et son Évangile ». Ce sont ces deux pôles qui justifient nos cours de religions et les nouvelles problématiques qu'elles ouvrent pour le bien-être religieux et moral de nos élèves⁵².

Mais au-delà de cette portée religieuse, ce cours vise également à former de bons citoyens pour la nation béninoise en s'inspirant des valeurs morales chrétiennes selon les directives pastorales de l'Église locale.

L'enseignement catholique témoigne de la volonté de la communauté chrétienne de prendre part institutionnellement à la responsabilité de la nation vis-à-vis de l'enseignement et de l'éducation ... il devrait être clair à tous qu'exposer et proposer n'équivaut pas à imposer. C'est dans ce même objectif que s'inscrivent les cours de religion qui visent la formation humaine des élèves. À ce niveau ces cours sont loin du catéchisme et répondent à la dimension œcuménique de l'aumônerie⁵³.

En ce sens, elle est porteuse d'une valeur sociale et citoyenne.

⁵² Collectif des aumôneries des collèges catholiques du Bénin. Op. cit. p.2.

⁵³ Ibid., p.7-8.

2.4 Projet éducatif du diocèse de Cotonou en milieu scolaire

Cette pratique de dispenser le cours de religion dans toutes les classes du collège est une volonté de l'Église diocésaine qui se donne comme mission de continuer à instruire les jeunes sur la morale chrétienne et la foi. Selon l'art. 14 de la constitution du Bénin, «Les institutions et les communautés religieuses peuvent également concourir à l'éducation de la jeunesse. Les écoles privées, laïques ou confessionnelles, peuvent être ouvertes avec l'autorisation et le contrôle de l'État. Les écoles privées peuvent bénéficier des subventions de L'État dans les conditions déterminées par la loi.». L'école catholique est donc une organisation institutionnelle reconnue par l'état béninois après la Conférence Nationale de 1990 sur la base de la loi N°92-028 du 6 août 1992 portant restitution par l'État des établissements d'enseignement privés confessionnels à leurs propriétaires⁵⁴. Le CCPA étant un établissement confessionnel, il exprime à travers son projet éducatif en prenant appui sur l'aumônerie de l'établissement :

Comme structure-témoin de la présence de l'Église au sein de l'Établissement, l'aumônerie s'associe d'autres personnes de convictions chrétiennes catholiques pour animer cette structure à travers les divers services qu'elle offre aux élèves, sans distinction de race, de religion et de sexe. Les cours de religion comme les récollections sont obligatoires car loin de tout prosélytisme, ils favorisent l'annonce de la Bonne Nouvelle du Salut, c'est-à-dire l'universalisme de l'Évangile pour aider les élèves à connaître et à intégrer les valeurs humaines indéniables à tout être humain. Ce faisant, l'Enseignement Catholique a la volonté de mettre son projet éducatif, fondé sur un sens chrétien de l'homme, au service de la société ; il contribue ainsi à l'ouvrir à la dimension spirituelle de la personne et de l'histoire. L'aumônier va aussi au-delà pour rejoindre la spécificité de l'enseignement catholique. Car l'ensemble de la tâche de l'éducation catholique est orienté vers la formation intégrale de l'homme auquel on ouvre l'horizon merveilleux des réponses qu'offre la Révélation chrétienne sur le sens dernier de l'homme lui-même, de la vie humaine, de l'histoire et du monde. Sa finalité est aussi de préparer les jeunes à devenir des sujets actifs qui prennent part à l'évangélisation et à la rénovation sociale⁵⁵.

⁵⁴ Église catholique de Cotonou, *La direction diocésaine de l'enseignement catholique (D.D.E.C) et l'enseignement catholique dans le Diocèse*. [http://www.diocese-cotonou.org/La direction-diocesaine-de-l.html](http://www.diocese-cotonou.org/La_direction-diocesaine-de-l.html). Consulté le 2 Novembre 2011.

⁵⁵ Collectif des aumôneries des collèges catholiques du Bénin. Op. cit. p.8-9.

La lecture de ce paragraphe ne favorise pas véritablement le choix de concilier diversité et projet éducatif dans ce milieu confessionnel. En effet, tout en prônant le respect de la conscience et de religion, et en s'interdisant le prosélytisme, l'objectif du cours de religion et des activités chrétiennes du collège demeure l'ouverture vers la Révélation chrétienne. Cette approche suscite une problématique sur laquelle nous nous pencherons plus tard dans notre travail.

L'enseignant étant le responsable de la pratique, il joue un rôle important dans sa réalisation. Il se donne le temps pour la préparation du cours afin de bien le communiquer aux élèves dans un esprit de respect pour ceux qui appartiennent à une autre confession religieuse autre que le catholicisme. Les élèves demeurent des acteurs non moins importants en ce sens que leur présence donne vie à la pratique. C'est lors des débats et des échanges que nous avons noté l'intérêt qu'ils accordent à cette dernière. Souvent, les questions posées manifestent une curiosité, un besoin de compréhension de la religion, phénomène très présent au sein des familles béninoises. Dans ce cadre, le mode de fonctionnement est autant charismatique que hiérarchique. Puisqu'il faut un certain charisme de la part du professeur pour mieux communiquer dans ce cadre de diversité religieuse tout en considérant que l'institution responsable de ce milieu scolaire est très hiérarchique, ce qui rime si bien avec la culture béninoise, reflet d'une culture africaine.

2.5 Le Collège catholique Père Aupiais comme lieu d'expérimentation du cours de religion

Le cours de religion présenté plus haut se déroule dans un établissement privé catholique en République du Bénin appelé Collège catholique Père Aupiais. Ce collège porte le nom d'un missionnaire catholique qui a beaucoup travaillé dans le milieu social au Bénin surtout dans la scolarisation des enfants⁵⁶. En 1919, le père Aupiais prend la direction de l'école de la Mission de Porto-Novo, ville située au sud du pays et devenue la capitale politique du Bénin, travaille pour la bonne formation des élèves. Parmi les

⁵⁶ Francis Aupiais est un religieux français. Né en 1877, il est ordonné prêtre en 1902 et a été envoyé en mission en 1903 au Dahomey d'alors, République du Bénin aujourd'hui, dans la capitale à Porto-Novo. Il est missionnaire des pères de la Société des missions africaine de Lyon (France). Il meurt à Paris en décembre 1945. Le collège porte son nom en souvenir de ce qu'il a réalisé dans le domaine de l'enseignement au Bénin. <http://www.diocèse-cotonou.org> Consulté le 12 octobre 2013.

nombreuses actions du père Aupiais, la création et l'animation de la revue *La Reconnaissance africaine* mérite ici d'être mentionnée parce qu'elle constitua un outil favorable à l'élite dahoméenne. Cette revue avait pour objectif d'aider des africains à s'exprimer sur leur culture dans le creuset d'une littérature. Elle n'a fait ses preuves qu'entre 1925 et 1927.

Ce collège qui porte le nom de ce missionnaire se situe sur le territoire du diocèse de Cotonou dans la ville métropole qui est la capitale économique du Bénin. Cotonou en effet est la plus grande ville du Bénin. Selon les informations de la mairie de Cotonou :

La population de la ville de Cotonou est de 665 100 habitants au troisième recensement général de la population et de l'habitation en février 2002. On y dénombre 94,5 hommes pour 100 femmes. Son poids démographique est de 9,82% de la population du pays avec une densité de 8419 habitants au km². Les ethnies rencontrées sont : Les Fon (32,9%), les Goun (15,2%). On trouve également les Mina et les Yoruba pour respectivement (5,9%) et (5,5%). La commune de Cotonou est marquée du point de vue des religions par les catholiques (57,8%), l'islam (14,2%). Les autres chrétiens et les célestes⁵⁷ sont respectivement (4,4%) et (7,8%)⁵⁸».

Cette statistique laisse comprendre que la ville de Cotonou inclut plus de chrétiens que les fidèles des autres confessions religieuses ou spiritualités. Le Collège catholique Père Aupiais fait partie d'un ensemble constitué de trois autres structures du diocèse à savoir l'Institut des artisans de Justice et de Paix (IAJP), l'Institut catholique de l'Afrique francophone (ICAF), et l'École supérieure d'ingénieur en génie électrique du Bénin (ESIGELEC-Bénin/Cycle préparatoire Père Aupiais). Ces institutions sont implantées non loin de l'Archevêché de Cotonou et du siège national de la Conférence épiscopale du Bénin (CEB). Outre ces structures de l'église catholique, on retrouve également dans cette même zone l'Office national d'édition de presse de publicité et d'imprimerie (ONEPI) qui est un grand organe de presse de l'État béninois. Le collège se situe donc dans une zone administrative et a une visibilité non seulement par son nom mais également par sa situation géographique. Nous notons au sein du collège plusieurs

⁵⁸ Mairie de Cotonou. *Caractéristique démographique*.

<http://mairiecotonou.com/index.php/home/cotonou/26>: Consulté le 15 novembre 2013.

Nous remarquons avec cette statistique que la religion catholique est bien dominante dans cette métropole.

édifices dont la plupart servent de classes pour les élèves mais aussi des blocs administratifs. Un édifice religieux (chapelle du collège) se situe en avant des autres bâtiments et sert de lieu de culte religieux catholique (célébrations eucharistiques, diverses séances de prière catholique). La chapelle sert également de lieu de prière personnelle ou communautaire pour les élèves, le corps professoral et reste accessible aux parents d'élève. Il y a également une résidence pour les prêtres qui travaillent sur place et une autre résidence pour les élèves qui sont en pensionnat. Un grand terrain de sport permet aux élèves de pratiquer des activités physiques et sportives. Le collège regroupe des classes de la sixième à la terminale.

La classe où se produit l'activité se situe au premier étage. Dans cette salle de cours, les élèves sont disposés deux par deux sur des bancs associés à des tables. Devant eux se trouve un grand tableau sur lequel l'enseignant écrit ou parfois envoie des élèves pour faire une activité par écrit pour toute la classe. L'enseignant dispose d'un bureau qui se situe près du tableau et face aux élèves. Cette disposition permet au professeur d'avoir un regard d'ensemble sur toute la classe. Au-dessus du tableau et contre le mur de la classe est fixé un crucifix. Il s'agit de la représentation de Jésus cloué sur une croix. C'est face à ce crucifix que les prières sont dites au début de l'activité et à la fin de celle-ci. Nous pouvons dire qu'une telle disposition permet à la pratique de se rattacher au message qu'elle véhicule : le Dieu des Chrétiens comme maître de tout et supérieur à tous et qui se situe en avant de nous. Il s'agit de Jésus Christ sauveur de l'humanité par sa mort sur la croix.

À titre d'enseignant, nous nous questionnons sur cet enseignement confessionnel, dans une classe où cohabitent des élèves appartenant à plusieurs religions. Bien que ceux-ci ne manifestent pas d'opposition mais plutôt de la curiosité, nous nous interrogerons dans la problématique sur cette question.



Figure 2: Regard sur la cour du collège Père Aupiais⁵⁹

⁵⁹ Sur cette photo nous apercevons trois bâtiments à droite : la Chapelle, la direction du collège et un bâtiment de salle de cours.

2.6 Le déroulement de la pratique dans le temps

Sur le plan horaire, la pratique a lieu une fois par semaine. Elle se déroule dans cette classe tous les jeudi matin de 8h55 à 9h55. Ce temps peut être subdivisé approximativement de la manière suivante :

5 mn : prière et installation avant le début du cours

10 mn : retour sur le cours précédent

5 mn : introduction de la leçon du jour

20 mn : déroulement de la leçon

15 mn : question, débat et échange

5 mn : prière conclusive et recommandation

Le cours de religion comme pratique s'étend sur toute l'année académique, c'est-à-dire, d'octobre à juin. Sur le plan historique, elle a été le désir des premiers missionnaires qui ont implanté ces écoles pour garder un lien entre le savoir qui est donné et l'évangile qu'ils proposent. Au début de l'histoire des écoles catholiques du Bénin, les cours de religion étaient simplement des cours de catéchèse. À cette époque les missionnaires se donnaient comme tâche de faire venir à la foi chrétienne des familles ancrées dans les pratiques traditionnelles. L'école est un cadre idéal pour atteindre cet objectif.

Ainsi la formation religieuse a toujours occupé une place de choix dans ces milieux scolaires permettant aux religieux de faire venir à la foi chrétienne catholique ces enfants en quête de savoir et de réussite. C'est dans ce cadre que les élèves recevaient les sacrements d'initiation de l'Église catholique. Cette perspective a perduré jusqu'à l'époque révolutionnaire du marxisme en 1972 qui a fermé les portes de ces écoles confessionnelles. Mais depuis 1990 avec la reprise des écoles par le diocèse, sans promulgation d'une loi, le cours de religion demeure obligatoire dans les écoles catholiques et désormais dissocié de la catéchèse réservée aux enfants qui veulent

recevoir les sacrements d'initiation. Ce choix est une volonté pastorale du diocèse de Cotonou et marque une étape dans la reconnaissance de la réalité de la diversité religieuse qui s'observe dans le milieu scolaire confessionnel. Il revient à chaque parent de prendre l'initiative d'inscrire son enfant pour les activités pastorales.

2.7 Les pratiques chrétiennes durant notre observation

La pratique débute par une prière inspirée de l'Église catholique et se termine aussi de la même manière exprimant ainsi la volonté de l'institution de conserver une tradition de l'Église où l'on est invité à se référer à Dieu avant et après toute activité. Le schéma de son déroulement permet à l'enseignant de s'inscrire dans une certaine pédagogie surtout lors des questions et réponses pour transmettre un message qui est centré sur le christianisme. Le cadre du débat constitue un moment important. C'est ici que les élèves prennent la parole pour partager leur point de vue. Certains expriment à travers leurs interventions des convictions religieuses ou spirituelles tandis que d'autres affichent leur indifférence en rapport à toutes ces questions liées à la religion ou à la spiritualité.

Dans ce contexte l'enseignant apprécie mieux leur inquiétude et surtout constate par lui-même l'existence d'une certaine diversité de convictions et pratiques religieuses au sein de la classe. De type scolaire et institutionnel, le cours de religion permet au professeur d'animer, de communiquer, d'instruire, et d'éclairer les élèves par rapport aux questions religieuses et spirituelles. Ces derniers l'écoutent et y participent dans le but d'apprendre et de comprendre cette réalité sociologique et vitale très présente dans la société béninoise. Tout ceci se réalise à travers des modes de communications divers et multiples à savoir :

- Les langages corporels : les regards, les gestes, les positionnements dans la classe et l'attitude (debout pour la prière et assis pour le cours)
- les langages visuels : le tableau, la Bible, les fiches du cours, les cahiers.
- les langages oraux : les explications, les questions-réponses, les débats, la prière.

- les langages écrits : les prises de notes, quelques écrits au tableau, les lectures d'un passage biblique.

Il est important de signaler que le mode de contrôle est essentiellement sous forme de devoirs écrits où l'élève est le plus souvent invité à répondre à des questions écrites. En effet, les élèves répondent aux questions posées sous forme de composition, laquelle est sanctionnée par des notes. Dans certains cas, la composition peut suivre la formule orale.

Quels sont les sujets ou thèmes qui constituent les cours de religion au 1^{er} cycle du CCPA?

3. Bref aperçu des programmes du cours de religion au 1^{er} cycle⁶⁰

L'observation de cette pratique, nous permet de comprendre que le cours de religion proposé dans cette classe est orienté vers une connaissance religieuse de la foi chrétienne. Ce qui est bien conforme au statut confessionnel du collège. Pour mieux appréhender l'orientation de ce cours de religion, nous nous sommes intéressés au contexte général du programme proposé dans les classes de 6^{ème} et 5^{ème} d'une part et celles de 4^{ème} et de 3^{ème} d'autre part. L'analyse schématique du contenu de ces différents programmes de cours de religion au premier cycle serait utile pour l'interprétation de notre pratique. Nous essayerons de les récapituler dans deux tableaux afin de mieux les interpréter.

⁶⁰ Nous avons eu connaissance de ce programme à travers le rapport de la journée pédagogique du 5 juillet 2012. Ce rapport souligne que les professeurs de religion se sont réunis dans le collège en vue de préparer l'année scolaire 2013-2014. L'ordre du jour de cette rencontre est la répartition du programme par promotion. Des thèmes ont été retenus pour chaque promotion. Voici ceux du premier cycle qui nous intéressent :

Promotion de la 6^{ème} : Dieu parle aux hommes

Promotion de la 5^{ème} : Dieu nous donne son Fils

Promotion de la 4^{ème} : L'Église continue la mission de Jésus

Promotion de la 3^{ème} : Expérience religieuse de l'humanité

3.1 Tableau récapitulatif du programme du cours de religion en 6^{ème} et 5^{ème} au CCPA

Tableau 2: Récapitulatif du cours de religion de 6^{ème} et 5^{ème} ⁶¹

Programme de la classe de 6 ^{ème}			Programme de la classe de 5 ^{ème}
Période	Les parties du cours	Titre des chapitres	Titre des chapitres
1 ^{er} trimestre octobre - décembre	1 ^{ère} partie	<ul style="list-style-type: none"> ✓ La religion ✓ Dieu Créateur 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ La Palestine au temps de Jésus ✓ La société juive ✓ Dieu annonce la naissance du messie ✓ La naissance de Jésus
2 ^{ème} trimestre janvier - mars	2 ^{ème} partie	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Roi David ✓ Roi Salomon 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ L'enfant Jésus ✓ Préparation de la vie publique de Jésus ✓ La vie publique de Jésus ✓ La mort et la résurrection de Jésus
3 ^{ème} trimestre avril - juin	3 ^{ème} partie	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Prophète Jonas ✓ Autres Prophètes 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ L'Ascension ✓ La venue du Saint-Esprit

⁶¹ Ce tableau représente le programme du cours de religion qui est dispensé en 6^{ème} et 5^{ème}. C'est un programme trimestriel qui s'étend sur les neuf mois de l'année académique. D'une manière générale les élèves de la 6^{ème} sont âgés entre 9 et 11 ans. Ceux de la 5^{ème} entre 11 et 12 ans.

3.2 Tableau récapitulatif du programme du cours de religion en 4^{ème} et 3^{ème} au CCPA

Tableau 3: Récapitulatif des cours de religion 4^{ème} et 3^{ème} ⁶²

Programme de la classe 4 ^{ème}			Programme de la classe de 3 ^{ème}
Périodes	Les parties du cours	Titres des chapitres	Titres des chapitres
1 ^{er} trimestre octobre - décembre	1 ^{ère} partie	<ul style="list-style-type: none"> ✓ La première communauté chrétienne ✓ La naissance de l'Église ✓ Présentation du livre des Actes des apôtres 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Les religions naturelles en Occident et en Orient ✓ Les religions naturelles en Afrique noire
2 ^{ème} trimestre janvier - mars	2 ^{ème} partie	<ul style="list-style-type: none"> ✓ L'Ascension ✓ La Pentecôte 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Les religions révélées : Le Judaïsme ✓ Les religions révélées : l'Islam ✓ Les religions révélées : le Christianisme
3 ^{ème} trimestre avril - juin	3 ^{ème} partie	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Les deux piliers de l'Église : saint Pierre et saint Paul 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Le catholicisme

⁶² Dans ce tableau nous avons le programme du cours de religion en 4^{ème} et en 3^{ème} au CCPA. D'une manière générale les élèves de la 4^{ème} sont âgés entre 12 et 13 ans et ceux de la 3^{ème} entre 13 et 14 ans.

3.3 Commentaires sur le programme du 1er cycle

Il est vrai que notre travail se penche sur une pratique déterminée dans une classe bien précise du CCPA. Mais pour une approche plus objective, une relecture de ce programme du premier cycle récapitulé dans les tableaux 1 et 2 nous permettra de mieux saisir les objectifs voulus par l'aumônerie du collège qui se charge du contenu de ce cours. Même si nous n'entrerons pas dans les détails du programme, les titres des chapitres viennent prouver à juste titre qu'en 6^{ème} et 5^{ème}, le contenu est centré sur une connaissance théorique des écrits bibliques en général et spécialement sur des passages clés, nous renseignant sur la vie de Jésus.

Le cours de religion en classe de sixième qui correspond à la première année de scolarité de l'élève dans le collège s'articule autour du thème *Dieu parle aux hommes*. Ceci renvoie à la volonté de l'institution d'initier les adolescents aux récits bibliques qui prennent leur source dans l'Ancien Testament. C'est une manière linéaire de commencer l'initiation biblique avec les textes qui font mention de la foi en un Dieu créateur et qui racontent la vie et les exploits de certains personnages comme les rois David et Salomon sans oublier la place des prophètes dans l'histoire du salut. En nous référant au cadre confessionnel du collège, nous comprenons que ce cours vient apporter aux élèves des informations ou instructions sur ce qui constitue l'identité religieuse de l'institution. Ce qui en soi est bien légal et justifié.

Cependant, dans une perspective didactique et éducative, il apparaît que le contenu de ce programme pour des adolescents de la 6^{ème} ne touche pas amplement leur questionnement pouvant les aider à mener de vrais débats sur des enjeux et défis de société auxquels ils sont confrontés dans leur milieu de vie et dans le contexte religieux de leur milieu d'apprentissage. Les questions morales, civiques et éthiques pouvant les aider à prendre conscience des problèmes qui minent la société béninoise notamment le problème lié à la différence ethnique et au pluralisme religieux.

Un tour d'horizon rapide sur le contenu du programme proposé aux élèves de la 5^{ème} où nous avons observé notre pratique justifie le thème qui est proposé dans le cadre

du cours de religion pour cette promotion : *Dieu nous donne son Fils Jésus*. Ici la connaissance s'articule sur la personne de Jésus, figure emblématique de toute la doctrine du christianisme. Cette étape faisant suite à la précédente, met l'élève en relation avec le Nouveau Testament. D'une manière générale, le programme présente une connaissance de l'histoire de Jésus-Christ en partant de son milieu de vie qu'est la Palestine pour aboutir à l'avènement de sa mort et sa résurrection. Cette présentation du programme explicite l'observation de notre pratique du cours de religion dans cette classe de 5^{ème} que nous avons présentée plus haut. La pratique est bel et bien centrée sur une formation ou une information sur le Christianisme.

En nous référant au deuxième tableau, nous remarquons qu'en classe de 4^{ème} l'instruction se focalise sur les événements survenus après la résurrection de Jésus Christ. Une place est accordée à la connaissance du début de l'Église et la manifestation des premières communautés chrétiennes. L'étude du livre des Actes des apôtres en est une belle illustration. Le programme ne manque pas de faire connaître aux élèves deux grandes figures de l'annonce de l'Évangile, présentées comme les deux piliers de l'Église. Il s'agit de Pierre et de Paul.

Le programme de la classe de 3^{ème}, quant à lui, sort du cercle biblique pour offrir aux élèves une connaissance plus générale et pluraliste sur les religions. En effet il introduit les religions d'Orient, d'Afrique noire et celles qui sont dites révélées, avec un point d'orgue sur le Catholicisme. Sans faire une étude approfondie de ces différents chapitres, nous remarquons toutefois une particularité dans le programme de la 3^{ème}. Ce programme offre la possibilité de la connaissance d'autres religions. Est-ce que l'aumônerie en tient compte dans ses interventions? Nous y reviendrons dans la problématique.

En somme, notre lecture de ce programme au premier cycle démontre combien le cours de religion dans le collège est confessionnel et permet aux élèves d'avoir une connaissance générale sur le Christianisme et surtout sur le Catholicisme. Dans ce milieu d'apprentissage, le cours de religion apporte certainement matière à réflexion. Est-il adapté aux besoins réels des adolescents qui fréquentent ce collège privé confessionnel?

3.4 Problématique

Après l'observation du cours de religion dans une classe de 5^{ème} et notre commentaire sur le programme proposé au 1^{er} cycle secondaire au CCPA, il paraît important de soulever quelques questions qui se posent et s'imposent à nous.

Le cours de religion dans le collège présente une vision confessionnelle comme le veut l'aumônerie qui est une présence de l'Église au sein de cette institution scolaire. Elle agit alors comme structure témoin de la présence de l'autorité diocésaine et ecclésiale. De ce fait, sa présence se traduit sous plusieurs formes dans le collège mais spécialement à travers la mise en application du cours de religion.

Comment alors l'aumônerie dans ce cadre d'enseignement religieux s'y prend-elle pour animer cette communauté scolaire dont l'identité religieuse ou de croyance n'appartient pas en totalité à la foi chrétienne catholique?⁶³

Face à cette clientèle où cohabitent Chrétiens, Musulmans, fidèles des religions traditionnelles africaines et même d'autres qui n'appartiennent à aucune de ces catégories, quelle place est accordée à la diversité religieuse et au pluralisme dans ce collège?

Dans un contexte de diversité ethnique et religieuse, quelle approche du cours de religion permettrait aux autorités du collège d'éveiller la conscience des jeunes aux pluralismes religieux et ethniques qui sont sources de conflit et de guerre dans certains pays sur le continent?

Le cours de religion au CCPA tient-il réellement compte des préoccupations des adolescents?

⁶³ Il faut noter qu'aucune statistique ne rend compte pour le moment du nombre des autres confessions religieuses qui fréquentent le collège. Il serait intéressant qu'une recherche se penche sur le sujet. La question de la religion n'est pas un tabou et chacun exprime sa foi à travers ses pratiques et aime le partager avec les autres. Les fêtes religieuses sont aussi des éléments non négligeables.

Quelle approche de la morale chrétienne ou de la religion pourrait-on proposer à cette jeunesse? Quelle place accorder au « vivre-ensemble » et au dialogue religieux dans ce milieu scolaire?

Comment établir une dialectique adaptée entre les aspects culturels et éducatifs impliqués dans les rapports entre religion et éducation dans ce milieu scolaire ?

Compte tenu de cette diversité religieuse dans cette classe et dans tout le collège, quelle instruction ou formation religieuse pourrait-on proposer aux élèves dans ce cadre de confessionnalité diversifiée durant un cours de religion?

Qu'en est-il du programme du cours de religion pour tout le cursus scolaire?

Qu'est-ce qui caractérise une école catholique dans le système scolaire en général?

Ces différentes interrogations ont trait au problème de la diversité ou du pluralisme religieux dans le contexte confessionnel du Collège Catholique Père Aupiais. Il s'agit pour nous de nous intéresser à la question de la mission et de la place des écoles catholiques au Bénin dans les milieux scolaires marqués de plus en plus par la diversité et le pluralisme religieux. Il s'agit à présent de procéder à l'interprétation de notre observation du cours de religion au CCPA pour une intervention adéquate. Celle-ci se présente en termes de défis à relever pour que cette pratique puisse atteindre réellement ses objectifs dans ce cadre de formation. Étant donné que notre observation concerne un seul cycle de formation, nous ne pouvons logiquement prétendre proposer une interprétation d'ensemble applicable à tous les cycles de l'enseignement religieux.

Chapitre II

Interprétation du projet éducatif du CCPA

L'observation de notre pratique et l'analyse des programmes proposés au premier cycle nous ont permis de comprendre les principales activités du cours de religion offert aux élèves qui sont : l'enseignement, l'éducation, la formation et l'instruction. À travers ce cours, certains élèves reçoivent de nouvelles connaissances religieuses sur le Christianisme tandis que d'autres sont initiés à cette réalité chrétienne. En plus de l'instruction qu'offre ce cours de religion, il est aussi porteur de valeurs religieuses et morales. Il est principalement question d'une instruction religieuse centrée sur le Christianisme d'une manière générale avec un intérêt à la doctrine Catholique en particulier, même si le second cycle inclut un enseignement sur d'autres religions. Et notre problématique soulève notre inconfort de tenir une telle pratique dans une classe pluraliste.

Il s'agit dès lors d'avoir une interprétation de cette pratique à la lumière de nos lectures et de notre tradition religieuse afin de voir ce qu'il y a lieu de consolider, rejeter, transformer ou inventer. Nous allons nous inspirer dans un premier temps des textes du magistère de l'Église qui parlent de l'enseignement catholique en nous référant à la Congrégation pour l'Éducation Catholique et à certaines déclarations papales au sujet de l'éducation et de la liberté des groupes religieux.

Ensuite nous réfléchissons à partir des Saintes Écritures sur l'apport et la pédagogie de Jésus dans sa rencontre avec la samaritaine dans l'Évangile de Jean (Jn 4, 1- 42). Il nous paraît important de faire une lecture de ce texte tiré de la tradition biblique pour comprendre l'attitude de Jésus vis-à-vis de cette femme qui est perçue comme une païenne selon la conception du judaïsme contemporain de Jésus.

Afin de mettre en évidence une pédagogie capable de mieux intervenir dans un milieu d'apprentissage comme le Collège Catholique Père Aupiais, nous nous référerons

aussi au travail de Philippe Meirieu dans *Frankenstein Pédagogue* qui nous place dans une perspective éducative en milieu scolaire.

Pour retrouver une compréhension théologique de la question du pluralisme religieux, nous mettrons à contribution la réflexion de Richard Bergeron qui nous aidera dans notre approche de la diversité religieuse à saisir la spiritualité chrétienne dialogale ou interreligieuse dans le contexte pluraliste, comme mode possible de coexistence des religions.

Enfin nous aurons un développement sur des réflexions d'acteurs de collègues privés confessionnels québécois qui se sont penchés sur la question dans un autre contexte que celui du Bénin

1. Les référents théoriques pour l'interprétation de la pratique

1.1 Le Magistère et les écoles catholiques

Pour l'institution catholique il est capital de donner une importance considérable à l'enseignement faisant partie de l'ordre et de la mission du seigneur Jésus à ses apôtres quand il leur dit : « Allez, enseignez toutes les nations » (Mt 28,19). Le pape Pie IX n'a cessé d'affirmer que l'enseignement appartient en propre à l'Église de par sa vocation. Il déclarait le 8 septembre 1875 aux pèlerins venus à Rome d'agir avec « ...tous leurs efforts pour soustraire la jeunesse aux funestes effets du scandale. Parlez, enfin que cette même Église puisse exercer librement le droit d'enseigner qu'elle possède si légitimement, puisque c'est Jésus-Christ lui-même qui le lui a octroyé⁶⁴.» L'importance de cet enseignement prend toute sa portée dans le courant du XIXème è siècle. C'est ainsi que s'est élaborée progressivement toute la doctrine scolaire de l'Église à travers différentes déclarations et encycliques durant différents pontificats.

Même si l'Église catholique est avant tout une institution religieuse, il importe de faire remarquer que le système scolaire a souvent été son domaine de prédilection au cours de son histoire. Le pape Pie XI le réaffirmait au début de son

⁶⁴ Constant Tonnelier, *La mission culturelle et éducatrice de l'Église*, Tours, C.L.D., 1982, p. 45.

pontificat : « L'Église... a seule mission pour donner aux esprits la formation qu'il convient. Le rôle d'éducatrice, elle l'a de tout temps revendiqué comme droit propre et inviolable. La mission de l'éducation incombe avant tout à l'Église et à la famille qui sont de droit naturel et divin, donc sans dérogation, ni abstention ni aliénation possibles⁶⁵ ». L'enseignement et l'éducation occupent en effet une bonne place dans le discours de l'Église catholique. À différentes époques, à plusieurs occasions et à diverses tribunes, elle adresse son message, en particulier à travers la Congrégation pour l'Éducation Catholique. À travers le texte sur *l'École catholique*, le magistère de l'Église a voulu rappeler combien il est important pour les institutions scolaires catholiques de tenir compte des réalités culturelles de chaque pays et surtout des pays de mission.

C'est pour garantir ces objectifs dans une situation de pluralisme culturel que l'Église préconise le principe du pluralisme scolaire, c'est-à-dire la coexistence et si possible la coopération de systèmes scolaires variés, qui permettent aux jeunes de se former des critères de valeur basés sur une conception spécifique du monde, comme aussi de se préparer à participer activement à la construction d'une communauté et, par-là, à la construction de la société. C'est dans une telle perspective qu'une place spéciale revient à l'École Catholique dans l'organisation scolaire selon les différentes modalités et possibilités qui se présentent dans les divers contextes nationaux. Par l'offre de cette alternative, l'Église entend aussi répondre aux besoins de coopération positive qui se manifestent dans un monde caractérisé par le pluralisme culturel, elle contribue à promouvoir la liberté de l'enseignement et, par-là, à soutenir et garantir la liberté de conscience et le droit des parents à choisir l'école qui réponde le mieux à leurs vues éducatives⁶⁶.

Ce texte exprime deux idées clé sur l'enseignement catholique : la revendication du respect du droit des parents à choisir l'éducation catholique pour leurs enfants, et la demande de reconnaissance de cette éducation au sein d'une pluralité d'autres approches. Or, comme nous l'avons présentée plus haut, la diversité religieuse va de pair avec le pluralisme culturel et ethnique au Bénin. L'un ne pourra se détacher de l'autre. Autre aspect du document, la Congrégation rappelle aux écoles catholiques, qu'une tâche

⁶⁵ Ibid., p. 60.

⁶⁶ Sacrée Congrégation pour l'Éducation Catholique, *L'École catholique*, 1977, No 13- 14. http://www.vatican.va/roman_curia/congregations/ccatheduc/documents/rc_con_ccatheduc_doc_19770319_catholic-school_fr.html Consulté le 22 septembre 2012.

spéciale leur revient dans l'organisation scolaire selon les différentes modalités et possibilités qui se présentent dans les divers contextes nationaux. C'est ainsi que l'Église peut répondre aux besoins de coopération positive qui se manifestent dans un monde caractérisé en quête de valeurs. C'est pourquoi le rôle qu'assume l'école dans la formation des jeunes doit les amener à devenir des personnes adultes ayant une personnalité autonome et cultivant les valeurs dans les rapports interpersonnels.

Du reste, même si l'école cherche à répondre aux exigences d'une société caractérisée par le développement des sciences et de la technologie qui risque de déboucher sur la dépersonnalisation et la massification, elle doit tendre, pour conjurer un tel risque, à être une école vraiment éducative, en mesure de former des personnalités autonomes et responsables, capables de choix libres et conformes à la conscience. La nécessité d'un tel engagement apparaît encore plus clairement si l'on considère l'école comme une institution qui amène les jeunes à s'ouvrir à la réalité et à se faire une conception de vie déterminée. Ainsi conçue, l'école ne suppose pas seulement un choix de valeurs culturelles, mais aussi un choix de valeurs qui doivent se manifester d'une manière active. C'est pour cela que l'école doit être une communauté dans laquelle les valeurs se manifestent dans des rapports interpersonnels authentiques entre les divers membres qui la composent et dans l'adhésion non seulement individuelle, mais communautaire, à la vision de la réalité qui inspire l'école⁶⁷.

Cette réflexion sur l'école de la Congrégation vient confirmer combien il est important de créer et de gérer dans cette institution scolaire les relations interpersonnelles entre les divers membres qui la fréquentent. C'est un appel incessant pour les responsables de la communauté éducative confessionnelle, tout en restant fidèles à leur projet éducatif, de s'autocritiquer avec le désir et la volonté d'offrir une meilleure formation aux élèves peu importe leur lieu de provenance culturelle, ethnique et religieuse.

L'Église revendique donc l'exercice de sa tâche éducative qui est avant tout une dimension essentielle de l'évangélisation. L'école apparaît comme un milieu fertile pour le rayonnement de la foi mais aussi pour le développement de la culture. Plusieurs auteurs insistent sur l'importance pour l'Église d'avoir ses propres écoles. Ainsi pour Jean-Benoît d'Onorio :

⁶⁷ Ibid., p.31-32.

Si on peut affirmer en toute vérité que le Christ n'a pas fondé l'Église pour qu'elle enseigne les sciences humaines, qui pourrait, par contre, affirmer que l'école offre un cadre absolument neutre et impartial pour la formation des élèves aux valeurs fondamentales qui président et orientent toute éducation ? C'est pourquoi l'Église a créé et maintient ses propres écoles -comme l'affirme la déclaration de la Sacrée Congrégation pour l'Éducation Catholique- parce qu'elle reconnaît que l'école est un moyen privilégié pour la formation intégrale de l'homme dans la mesure où elle est un centre où s'élabore et se maintient une conception spécifique du monde, de l'homme et de l'histoire⁶⁸.

Il revient sur la mission d'annoncer la Bonne Nouvelle de Jésus-Christ qui doit s'incarner aussi dans l'éducation et l'enseignement. Mettant l'accent sur la promotion des valeurs humaines et chrétiennes, il rappelle le rôle de ces institutions d'œuvrer pour l'éducation et l'enseignement⁶⁹. En lien avec notre pratique, nous comprenons combien il est important de nous interroger sur la position de l'Église comme institution religieuse, et son rapport à l'éducation. Jusqu'à présent, les textes évoqués insistent surtout sur le droit des parents d'avoir des écoles catholiques, et sur la contribution générale de celles-ci aux sociétés.

Il importe de faire mention de la déclaration conciliaire *Gravissimum Educationis*, où l'Église catholique résume sa position et proposition sur cette question de l'éducation des jeunes dans les écoles catholiques. Le concile souhaite que les élèves soient formés dans un esprit d'ouverture et de dialogue. « (...) De plus, qu'ils soient formés à la vie sociale de telle sorte que, convenablement initiés aux techniques appropriées et indispensables, ils deviennent capables de s'insérer activement dans les groupes qui constituent la communauté humaine, de s'ouvrir au dialogue avec l'autre et d'apporter de bon cœur leur contribution à la réalisation du bien commun⁷⁰». L'éducation religieuse constitue une mission importante pour l'institution catholique. Nous comprenons dès lors

⁶⁸ Joël-Benoît D'Onorio, et al., *Liberté d'éducation et école catholique : Étude des juristes catholiques d'Italie, du Québec, de Belgique et de la France*, Paris, Téqui, 1980, p.10.

⁶⁹ Ibid.

⁷⁰ Vatican II, déclaration sur l'éducation chrétienne, *Gravissimum Educationis*, No1. http://www.vatican.va/archive/hist_councils/ii_vatican_council/documents/vatii_decl_19651028_gravissimum-educationis_fr.html Consulté le 22 septembre 2012.

la volonté et la vocation de l'Église de s'approprier l'éducation des enfants et des jeunes dans ce cadre bien précis de l'école.

Dès les premières années de son pontificat en 1979, le pape Jean-Paul II dans son encyclique *Catèchesi Tradendae*, tout en évoquant que l'éducation religieuse voire spirituelle relève d'abord des parents (n° 67), puis de la paroisse (n° 68), précise sa pensée par un développement sur l'école catholique (n° 69).

Le caractère propre et la raison profonde de l'école catholique, ce pour quoi les parents catholiques devraient la préférer, c'est précisément la qualité de l'enseignement religieux intégré dans l'éducation des élèves. Si les institutions catholiques doivent respecter la liberté de conscience, c'est-à-dire éviter de peser sur celle-ci de l'extérieur, par des pressions physiques ou morales, spécialement en ce qui concerne les actes religieux des adolescents, elles ont le grave devoir de proposer une formation religieuse adaptée aux situations souvent très diverses des élèves, et aussi de leur faire comprendre que l'appel de Dieu à le servir en esprit et en vérité, selon les commandements de Dieu et les préceptes de l'Eglise, sans contraindre l'homme, ne l'oblige pas moins en conscience⁷¹.

En 1997, la Congrégation pour l'Éducation catholique du Saint-Siège revient sur l'importance considérable que présentent les écoles catholiques au seuil du troisième millénaire dans un important document intitulé *École catholique au seuil du troisième millénaire*. Elle y aborde le thème qui nous préoccupe, rappelant ainsi la place de l'école catholique dans la société au seuil du troisième millénaire et en ayant une approche pour les pays multiculturels ou s'exprime le pluralisme religieux.

L'école ne peut être pensée séparément des autres institutions d'éducation et administrée comme un corps à part, mais elle doit être mise en rapport avec le monde de la politique, de l'économie, de la culture et avec la société dans son ensemble. Il revient ainsi à l'école catholique d'affronter avec détermination la nouvelle situation culturelle, de se placer comme instance critique des projets éducatifs partiels, comme exemple et stimulant pour les autres institutions éducatives, de se faire frontière avancée de la préoccupation éducative de la

⁷¹Jean-Paul II, Exhortation apostolique *Catèchesi Tradendae* No 69 http://www.vatican.va/holy_father/john_paul_ii/apost_exhortations/documents/hf_jp-ii_exh_16101979_catechesi-tradendae_fr.html consulté le 16 mars 2014.

communauté ecclésiale. C'est ainsi que se réalise clairement le rôle public de l'école catholique qui ne naît pas comme initiative privée, mais comme expression de la réalité ecclésiale, revêtue de par sa nature même d'un caractère public. Elle accomplit un service d'utilité public et, bien que clairement et ouvertement configurée selon les perspectives de la foi catholique, n'est nullement réservée aux seuls catholiques, mais est ouverte à tous ceux qui semblent apprécier et partager une proposition éducative qualifiée. Cette dimension d'ouverture est particulièrement évidente dans les pays majoritairement non chrétiens et en voie de développement, où depuis toujours les écoles catholiques sont, sans discrimination aucune, promotrices de progrès civil et agente de promotion de la personne. Les institutions scolaires catholiques, à l'égal des écoles d'État, accomplissent en outre une fonction publique, garantissant par leur présence, le pluralisme culturel et éducatif et, par-dessus tout, la liberté et le droit de la famille à voir s'actuer l'orientation éducative qu'elle entend donner à la formation de ses propres enfants⁷².

En 2008 sur la demande du pape Benoît XVI un premier séminaire du forum catholico-musulman a eu lieu à Rome du 4 au 6 novembre. Ce dernier a rassemblé vingt-quatre participants et cinq experts de chaque religion autour du thème « Amour de Dieu, amour du prochain ». De la déclaration conjointe issue de ce séminaire, nous voudrions souligner la pertinence des articles 10 et 13 qui soulignent le désir et la volonté des deux groupes religieux de promouvoir une bonne formation religieuse des jeunes et une information exacte sur la religion de l'autre sans oublié les autres cultures et religions.

Nous sommes convaincus que catholiques et musulmans ont le devoir de pourvoir à une solide éducation de leurs membres respectifs dans les valeurs humaines, civiques, religieuses et morales, et de promouvoir une information exacte sur la religion de l'autre.

Les jeunes sont l'avenir des communautés religieuses et des sociétés dans leur ensemble. Ils vivront de plus en plus dans des sociétés multiculturelles et multi-religieuses. Il est essentiel qu'ils soient bien formés dans leurs propres traditions religieuses et bien informés sur les autres cultures et religions⁷³.

⁷² Congrégation pour l'éducation catholique. *L'école catholique au seuil du troisième millénaire* (1997) No16.:http://www.vatican.va/roman_curia/congregations/ccatheduc/documents/rc_con_ccatheduc_doc_27041998_school2000_fr.html Consulté le 22 septembre 2012.

⁷³ Déclaration conjointe du 1^{er} séminaire catholico-musulman <http://www.zenit.org/fr/articles/declaration-finale-conjointe-du-1er-seminaire-catholico-musulman> consulté le 15 Mars 2014.

En somme, nous découvrons avec le Magistère de l'Église catholique, le désir d'une école confessionnelle catholique en milieu pluraliste, qui cherche à former et instruire des chrétiens mais aussi des femmes et des hommes de bonne volonté. Les différents documents parcourus valorisent cette vision chrétienne de l'enseignement dans les milieux confessionnels catholiques sans négliger les questions actuelles liées à toute forme de pluralisme. Il est important de tenir compte de la diversité des religions, des croyances et des cultures dans une pédagogie bien adaptée à ce milieu d'apprentissage. Pourtant, la tension demeure entre cette reconnaissance d'une diversité des clientèles, et le projet confessionnel catholique offert.

1.2 La pédagogie de Jésus avec la Samaritaine dans Jn 4, 1- 42

La question de la pédagogie dans l'enseignement nous paraît alors bien importante dans cette pratique où la formation, l'éducation et l'instruction gardent toute leur place. Dans notre tradition religieuse, le texte de la rencontre de Jésus avec la Samaritaine se présente comme l'exemple d'une pédagogie de la rencontre, d'enseignement et de communication avec l'autre, le vis-à-vis.

En effet, dans le quatrième évangile, il s'est déroulé entre Jésus et une Samaritaine, une rencontre digne d'enseignement. Une rencontre entre un Juif et une Samaritaine qui n'allait pas de soi. La pédagogie que Jésus utilise nous inspire qu'en termes d'enseignement, le processus de communication est important. Il s'agit d'aborder l'Autre dans un esprit de partage et d'ouverture. Lorsque Jésus aborde cette femme au puits de Jacob, il commence par lui adresser une demande: "*Donne-moi à boire*" (Jn 4,7-8). La Samaritaine est très surprise par cette parole venant d'un Juif. Jésus nous présente ainsi une démarche pour entrer en communication avec l'autre. Il s'agit de l'aborder dans un esprit de partage et de réciprocité. Celui qui veut donner l'eau vive de l'Esprit commence par demander afin de se situer sur un plan tout à fait accessible à cette femme qui vient puiser au puits. Même si sa démarche est essentiellement orientée vers l'évangélisation, Jésus a d'abord éveillé la liberté de cette femme pour qu'elle puisse

apprécier ce qu'il va lui offrir. Il suscite en elle la joie de donner. Et c'est une pédagogie qu'il nous révèle ainsi.

De plus, face au grand débat religieux qui divise les Juifs et les Samaritains, à cette époque, il se positionne bien au-delà de tout conflit religieux pour ramener l'essentiel de la question religieuse à un niveau individuel et plus intime à chaque personne : Jésus lui dit : «crois-moi, femme, l'heure vient, elle est là où les vrais adorateurs adoreront le Père dans l'Esprit et en vérité ; tels sont, en effet, les adorateurs que cherche le Père». (Jn 4,21.23-24) Voilà une invitation qui nous renvoie au débat actuel de la religion et de la spiritualité, alors que dans les débats publics, on recherche souvent un espace commun entre les croyants. En somme il nous apparaît dans ce texte que Jésus a fait preuve d'une pédagogie de l'altérité afin d'atteindre son objectif.

L'observation de notre pratique qui débute par une prière inspirée de l'Église catholique et qui se termine aussi de la même manière exprime si bien cette volonté à conserver une tradition qui prend sa source dans les pratiques chrétiennes catholiques où l'on est invité à se référer à Dieu avant toute activité. C'est dire que la référence à un Dieu transcendant et immanent est très présente dans la pratique. Le schéma de son déroulement permet à l'enseignant de s'inscrire dans une pédagogie plus active, surtout lors des discussions animées de questions et de réponses pour transmettre un message qui est centré sur le Christianisme. Le cadre du débat constitue un moment important et privilégié où l'intervention des élèves permet à l'enseignant de constater, la présence d'une certaine diversité religieuse.

L'observation a bien décrit la mission et la configuration du Collège Catholique Père Aupiais. L'Église diocésaine cherche à instruire les jeunes au sujet de la foi et de la morale chrétienne dans un cadre scolaire. Les principaux objectifs explicites de la pratique que sont la formation intellectuelle, l'instruction à la foi chrétienne, sont inscrits dans les directives pastorales du diocèse. Une grande partie du personnel est catholique. De plus, les écoles catholiques occupent une place importante dans la mémoire du système éducatif du pays. Dans le cours de religion I, une place est accordée à Dieu, à l'Absolu, au regard de la responsabilité de l'institution qui la porte.

Il nous paraît important de nous intéresser dans ce cadre aux caractéristiques d'une école catholique. C'est en effet fondamental qu'une école catholique propose un espace où la règle de vie est une éducation qui tient compte des autres. Peut-on penser à développer une pédagogie moins centrée sur la doctrine mais partant plutôt sur des valeurs évangéliques, pour retrouver une pédagogie capable de faire grandir l'interlocuteur ? Pour nous, la mission de l'école catholique est de réfléchir à des règles de vie préparatoires à la vie en société, pour devenir de bons citoyens et aussi pour la formation intégrale de la personne humaine. C'est un atout de retrouver dans des valeurs chrétiennes des dimensions comme la justice, la charité, l'amour et la vérité pour instruire et former des adolescents et des jeunes d'un pays. De la sorte, l'école catholique en s'ouvrant principalement à toute personne qui a besoin du savoir et de l'instruction, l'aidera à progresser dans la compréhension du rôle qu'elle est appelée à jouer dans la cité. Ceci permettra à chaque acteur de mener une réflexion sur les fondements de l'éducation. L'école catholique qui est avant tout une institution confessionnelle, saura suggérer une instruction dont les règles de vie ne tiennent pas sur des principes idéologiques, mais sur des valeurs dont la source dépasse les intérêts d'un quelconque groupe pour servir le bien de l'humanité. Il s'agirait d'éviter tout endoctrinement qui nuirait aux jeunes et les priverait de leur liberté.

Bref, ce texte sur la rencontre de la Samaritaine évoque à nos yeux la recherche d'un espace commun de dialogue, par-delà des différences religieuses et doctrinales. Est-ce que le Dieu adoré en vérité pourrait satisfaire cet impératif dans nos classes au CCPA ?

Dans ce contexte d'enseignement et d'éducation en milieu confessionnel face à une clientèle diversifiée au niveau des croyances, quelle place faut-il accorder à la relation avec l'autre ?

Quelle approche pédagogique permettrait d'aller à la rencontre de chaque élève dans le cadre de ce cours de religion ?

1.3 La pédagogie en milieu d'apprentissage selon la perspective de Philippe Meirieu

Nous voudrions rappeler ici que le fait de dispenser des cours de religion centrés sur le christianisme ne nous pose pas de problème compte tenu du statut confessionnel de l'institution. Toutefois, la méthodologie et la structure du contenu nous préoccupent, de même que la pédagogie. Il va de soi que le CCPA exprime son appartenance religieuse ou spirituelle à travers le cours de religion. Poser alors la question sur les objectifs du cours et son mode d'application nous amène à soulever le problème lié aux enjeux pédagogiques du milieu. Et pour trouver des orientations pouvant nous aider, nous avons voulu nous inspirer de la réflexion du pédagogue Philippe Meirieu.

Dans le cadre de notre pratique qui s'intéresse à la diversité religieuse dans un cours de religion chrétienne, il nous paraît opportun de considérer la relation à l'altérité. Dans un milieu scolaire où l'instruction s'intéresse à la formation en générale des élèves, il est souhaitable de pouvoir introduire une certaine dynamique pédagogique qui favoriserait la formation et l'éducation de l'ensemble du groupe. Nous nous sommes tournés vers un référent prenant en compte la centralité du sujet dans l'apprentissage ; il s'agit du livre de Philippe Meirieu intitulé « *Frankenstein pédagogue* »⁷⁴. Professeur des universités en sciences de l'éducation. Il s'est intéressé à la « pédagogie différenciée ». C'est ainsi qu'il en est venu à étudier la place du sujet dans le processus éducatif et à travailler sur les rapports entre éthique et pédagogie. Dans le livre choisi, Meirieu critique la logique de puissance et de dépendance à l'œuvre à l'école et met en garde contre ce risque de croire que l'on peut "fabriquer" un être humain. Pour lui, l'éducateur doit être un passeur, un médiateur vers la culture qui relie aux autres. Ainsi, l'école n'est pas un lieu de dressage, ni de fabrication d'un objet défini à l'avance. De cette expérience du docteur Frankenstein, personnage fictif bien connu, Philippe Meirieu dévoile les binômes puissance / impuissance, dépendance / indépendance. En les dépassant, on peut donner toute la place à l'individu dans le processus d'éducation. Il apparaît fondamental que le système scolaire permette à l'individu de retrouver dans la quête de son identité, une

⁷⁴ Philippe Meirieu, *Frankenstein pédagogue*, Paris, ESF, 1996.

certaine liberté. En s'interrogeant sur cette représentation de l'éducation comme projet de toute maîtrise de l'autre, de contrôle total de son dessein, l'auteur conclut qu'une telle perspective conduit tout droit à l'échec de la mission même de l'éducation.

Le projet de « pédagogie éducative » qu'il propose doit renoncer au dessein de fabriquer l'autre. Il propose alors d'éduquer sans fabriquer. La tâche de l'éducateur serait de « faire l'autre » tout en acceptant qu'il échappe à son pouvoir et retrouve sa liberté. Mettant l'accent sur l'éducation ou la formation, il ne s'agira pas seulement de rechercher à développer une intelligence formelle mais d'aider l'apprenant à développer une intelligence historique capable de puiser à son héritage historique, religieux, culturel et social dont il est l'héritier. Rappelant que « l'élève doit être placé au centre du système éducatif⁷⁵ ». Philippe Meirieu, se replace dans la perspective d'une « révolution copernicienne en pédagogie » citant Claparède qui dès 1892 parlait de la nécessité d'une telle révolution qui consiste à exhorter les faiseurs de programme à comprendre que les leçons sont faites pour les élèves et non les élèves pour les leçons⁷⁶.

Nous estimons que cette réflexion peut aider les responsables du CCPA à adapter le cours de religion aux réalités actuelles du milieu scolaire du collège qui d'année en année expriment le pluralisme religieux des élèves qui le fréquentent. Une adaptation ne voudrait pas signifier un rejet total du projet éducatif du collège, mais une remise en cause de la pédagogie et de la structure du cours. Pour Philippe Meirieu, la pédagogie doit se centrer sur l'enfant qui devient l'acteur principal de sa propre éducation. Cette pédagogie vise à mettre l'enfant au centre de la formation. Il devient le centre d'intérêt vers qui tout s'articule. Ainsi,

La véritable révolution copernicienne en pédagogie consiste à tourner résolument dos au projet du docteur Frankenstein et à « l'éducation comme fabrication ». Mais il ne s'agit pas pour autant de subordonner toute l'activité éducative aux caprices d'un enfant-roi. L'éducation doit, en réalité, se centrer sur les relations du sujet au monde des hommes qui l'accueille. Sa fonction est de lui permettre de se construire lui-même en tant que « sujet dans le monde », héritier d'une histoire dont il perçoit les enjeux, capable de comprendre le présent et d'inventer l'avenir⁷⁷.

⁷⁵ Ibid., p.57.

⁷⁶ Ibid., p.57.

⁷⁷ Ibid., p.60.

Pour nous, cette perspective de Philippe Meirieu sera pour les acteurs de notre observation, une source d'inspiration dont le but est de s'inscrire dans une pédagogie où l'autre retrouve une place de choix. Ceci interpelle autant l'enseignant du cours de religion que l'aumônerie, et les autres acteurs principaux de notre observation. La prise en compte de cette relation à l'autre contribuera pour beaucoup dans cette dynamique pédagogique. Même si le travail intellectuel et la préparation à la vie professionnelle sont premiers dans la vie scolaire, ils n'en constituent pas le tout. L'école demeure le lieu où doivent se cultiver les vertus et les valeurs. Devant le succès de l'enseignement privé confessionnel, « on entend souvent dire que la majorité des inscriptions dans les écoles catholiques répondent à des préoccupations non pas confessionnelles, mais seulement sociales, en raison notamment de ces qualités éducatives reconnues pour la plupart⁷⁸. » Ceci expliquerait le rôle que jouent ces institutions privées dans le monde scolaire aujourd'hui dans certains pays comme la République Bénin.

Toutefois, dans ce monde du XXI^e siècle, où les valeurs gravitent autour de la liberté d'expression, du choix individuel, des droits de la personne de plus en plus réclamés, la part de l'Église est de pouvoir apporter sa contribution dans le domaine scolaire où elle a rendez-vous avec les jeunes. Il faudrait tenir compte des nouvelles configurations de ces milieux scolaires pour former et informer les uns et les autres en matière de religion, de spiritualité ou de croyance. En nous référant au contexte de l'observation de notre pratique où les élèves appartiennent également à d'autres groupes religieux autres que le Christianisme à savoir l'Islam, les religions traditionnelles africaines ou encore certains mouvements philosophico-religieux, il ne serait pas de trop de trouver dans le cadre de ce cours, des moments pour instruire ou pour apporter des leurs de compréhension aux adolescents au sujet de ces différents mouvements religieux. Il s'agit d'établir une dialectique adaptée entre les aspects culturels et éducatifs impliqués dans les rapports entre religion et éducation dans ce contexte précis. Etant donné que le cours de religion chrétienne ne remplace pas la catéchèse, cela n'aurait pas

⁷⁸ Joël-Benoît D'Onorio, op. cit. p.87.

d'impact sur la vie de foi des enfants catholiques qui suivent déjà dans un autre cadre cette formation catéchétique. Un tel projet apporterait un plus dans le domaine de la spiritualité dans les écoles catholiques en République du Bénin. Le défi est d'autant plus grand pour l'école de rechercher à valoriser la croissance de tout apprenant en mettant l'accent sur les réalités liées à son époque, sur son cadre de vie et d'une manière particulière sur son développement personnel à différents niveaux. N'est-ce pas en cela qu'un cours de religion chrétienne trouvera toute sa pertinence en s'ouvrant sur la réalité actuelle des élèves ? Il serait très significatif de pouvoir tenir compte de la question de la diversité religieuse ou culturelle dans ce cadre de confessionnalité chrétienne catholique. Pour nous, il appartient à l'institution catholique de démontrer en quoi l'enseignement de l'Église est utile pour toute la personne humaine. Ce serait un défi pour le diocèse de Cotonou d'illuminer ainsi la connaissance qu'il transmet à ceux qui fréquentent ses structures éducatives, de façon à leur donner une intelligence plus profonde et mieux équilibrée du monde dans lequel il les prépare à entrer, comme l'exprime le second Concile du Vatican :

C'est ainsi que l'école catholique, en s'ouvrant comme il convient aux progrès des temps, forme ses élèves pour qu'ils travaillent efficacement au bien de la cité terrestre, et, en même temps, les prépare à travailler à l'extension du royaume de Dieu, afin que, par l'exercice d'une vie exemplaire et apostolique, ils deviennent comme un levain de salut pour la communauté des hommes⁷⁹.

Si cette phrase concerne les Catholiques, la réalité visée peut inclure les non-chrétiens, qui peuvent contribuer au bien commun.

Pour que les responsables du cours de religion puisse remplir efficacement leur mission dans ce milieu scolaire où se côtoient des adolescents et des jeunes venus d'horizons divers et ayant des croyances différentes, il nous paraît important de prendre connaissance des exemples d'autres contextes qui ont déjà réfléchi sur la question de la diversité religieuse dans le milieu scolaire. Ici nous voudrions faire écho à quelques réflexions de certaines écoles privées confessionnelles dans le contexte de la déconfessionnalisation du système scolaire québécois. Mais avant, une réflexion du

⁷⁹ Concile Vatican II, *Gravissimum Educationis*, 1965.
http://www.vatican.va/archive/hist_councils/ii_vatican_council/documents/vatii_decl_19651028_gravissimum-educationis_fr.html . Consulté le 14 septembre 2013.

théologien québécois Richard Bergeron sera brièvement exposée, ainsi que d'autres perspectives pédagogiques prenant en compte le pluralisme.

1.4 Approche dialogale dans le contexte du pluralisme religieux selon

Richard Bergeron

La question de la diversité religieuse ou du pluralisme religieux est au cœur des débats et réflexions théologiques contemporaines. Richard Bergeron note que de nos jours, la prise de conscience du pluralisme dans toutes ses formes marque de plus en plus les sociétés actuelles, de sorte que la conscience est ainsi appelée à se structurer d'une manière pluraliste. Devenu une réalité cognitive, le pluralisme est aussi une façon de saisir et de comprendre la réalité et la vérité⁸⁰. En reprenant la définition de Paul Majzer, il parle du pluralisme en tant que coexistence des religions dans l'harmonie :

Le pluralisme désigne simplement la situation où une variété de vues et de pratique coexistent dans la tolérance. C'est l'élément de tolérance qui distingue le pluralisme de la simple existence de différentes croyances et pratiques. Pour sûr, les conflits et les guerres entre les points de vue en présence ne sont pas considérés normalement comme pluralistes⁸¹.

(...) le pluralisme se situe, au-delà de la tolérance, dans la reconnaissance juridique de l'égalité des religions devant la loi. L'espace public devient pluraliste lorsque toutes les institutions, conceptions et pratiques religieuses reçoivent un traitement égal devant la loi. Aucune religion, aussi vénérable soit-elle, n'y occupe une position juridique supérieure, ne jouit de privilèges constitutionnels et ne remplit aucun rôle social qui lui soit dévolu en propre⁸².

En somme dans une société pluraliste, selon Bergeron, toutes les institutions socioreligieuses et toute forme de spiritualité ont le droit d'exister. Aucun statut particulier n'est accordé à une ou l'autre institution religieuse ou religion. Chacune de ces institutions doit se laisser guider par le principe de la liberté civile en matière religieuse. Cette approche de la prise de conscience au sujet du pluralisme nous intéresse dans le cadre de notre travail. La reconnaissance de la présence plurielle de croyances et de

⁸⁰ Richard Bergeron, *Hors de l'Église plein de salut, pour une théologie dialogale et une spiritualité interreligieuse*, Montréal, Médiaspaul, 2004, p.113.

⁸¹ Paul Majzer, «Universalism and Uniqueness in the context of Religious Pluralism», *Journal of Ecumenical Studies*, no 26 (hiver 1989), p.1. dans Richard Bergeron op. cit. p.86.

⁸² Richard Bergeron. op. cit. p.86-87.

spiritualités exprime un point de départ pour l'élaboration d'un travail fructueux. Le pluralisme est une réalité qui s'impose comme fait incontournable dans la vérité du «vivre-ensemble». Chacun de nous, croyant ou non, fera face à cette brûlante question de la coexistence d'une multitude d'opinions religieuses dans un même espace public.⁸³

Toujours selon Bergeron,

La conscience pluraliste naît de la reconnaissance de l'autre en tant qu'autre, non d'abord de sa ressemblance, mais de son altérité radicale. Prendre conscience que je ne suis pas seul, que je n'épuise pas la totalité du réel ni n'en suis le centre. Il n'y a de vrai pluralisme subjectif que lorsque l'autre est saisi dans son altérité comme sujet, comme source d'amour, de conscience et de connaissance⁸⁴.

En mettant l'accent sur «l'amour d'altérité» Bergeron met en exergue le principe premier du plus grand commandement que Jésus nous a laissé : c'est-à-dire l'amour de Dieu et aussi l'amour du prochain. Cette perspective est éclairante pour notre pratique. Pour lui, deux traits caractérisent cet amour d'altérité à savoir l'amour qui ose la tolérance et l'amour qui se fait sympathie. Il n'est pas loin le temps où l'on opposait les chrétiens aux non-chrétiens. Certaines traditions religieuses restent sur leur garde en estimant que l'autre représente plus une menace qu'un enrichissement. C'est dans une compréhension plus charitable de la relation à l'autre que le cours de religion dans le Collège Catholique Père Aupiais tiendra toute sa place.

Un autre auteur, Dominique Groux, pose à juste titre la question suivante : «Quelle pédagogie de l'altérité peut-on introduire en classe ?⁸⁵» Comme solution il propose que la formation des élèves puisse prendre en considération les dimensions morales, éthiques et philosophiques de l'individu en respectant les valeurs démocratiques dès son plus jeune âge. Il propose qu'une place soit accordée à l'enseignement comparé des religions. Ceci permettrait de dégager les valeurs communes, de favoriser une meilleure intercompréhension, de prévenir toute forme d'intégrisme religieux⁸⁶. La recherche des valeurs nous semble nécessaire dans un milieu où les différences ethniques

⁸³ Richard Bergeron . op. cit. p.111.

⁸⁴ Ibid., p.114.

⁸⁵ Dominique Groux, *Pour une éducation à l'altérité*, Paris, L'Harmattan, 2002, p.171.

⁸⁶ Ibid., p.171-172.

provoquent des clivages, lesquels s'infiltreront dans les milieux religieux. Nous désirons promouvoir une perspective qui favoriserait dans un milieu scolaire une véritable relation à l'altérité au sein des adolescents. C'est dans ce milieu qu'on pourrait voir s'épanouir ce que Bergeron appelle la spiritualité chrétienne pluraliste qui doit se fonder sur la reconnaissance intégrale de l'altérité religieuse, sur laquelle s'édifie le dialogue religieux⁸⁷. Bâtir une société où il fera bon vivre pour chacun dans un milieu scolaire confessionnel catholique comme celui du CCPA, est un défi pour l'institution diocésaine responsable de ce collège, ce qui permettra aux jeunes d'arriver à créer cette ouverture dialogale avec le contenu même du cours de religion.

Jean-Claude Basset dans sa réflexion sur les Chrétiens face à la diversité écrivait que :

Dans le dialogue, l'autre est perçu non pas comme une menace pour mon intégrité ou pour ma foi, mais bien comme une chance d'ouverture, comme une sorte de miroir qui me renvoie mon image. Plus fondamentalement, pouvons-nous reconnaître dans la pluralité des religions non seulement un état de fait qu'il faut bien accepter, mais une donnée qui s'inscrit dans le dessein mystérieux de Dieu pour l'humanité⁸⁸.

Dans cette foulée, tout en poursuivant ses objectifs d'éducation et de formation des jeunes et en créant une atmosphère animée d'un esprit évangélique de liberté et de charité, le cours de religion pourrait aborder des thèmes qui amèneront les élèves à la réflexion et à l'analyse tenant compte de la situation socioreligieuse. La perspective du cours ne serait pas de nature exclusivement théologique ou religieuse, mais elle intégrerait les données sociologiques, pragmatiques dans un but éducatif en tenant compte du milieu scolaire. Ce serait alors une éducation qui aurait des répercussions dans la vie active des bénéficiaires que sont les élèves appelés à travailler ensemble dans la société béninoise de demain sous l'influence des problématiques ethniques et religieuses parfois source de division et de conflits pour le «vivre-ensemble». Le cours de religion

⁸⁷ Richard Bergeron. op. cit. p.121.

⁸⁸ Jean-Claude Basset et Samuel Désiré Johnson (éd), *Les chrétiens et la diversité religieuse. Les voies de l'ouverture et de la rencontre*. Paris, Les Éditions Karthala, 2011, p. 31.

pourrait apporter une contribution particulière et significative dans cette œuvre éducative en tenant compte des besoins des jeunes.

Le Québec détient sur les questions liées à la diversité et au pluralisme, des aspects de réflexion intéressante, dont la prochaine section rend compte en partie. S'il est passé à travers un processus de déconfessionnalisation, certains débats l'ayant précédé nous sont utiles, à cette étape de notre réflexion pour le Bénin. Par exemple, avant la déconfessionnalisation du système scolaire et de l'enseignement, le Comité catholique du Conseil supérieur de l'Éducation au Québec, dans *Voies et impasses*⁸⁹ estime que l'éducation religieuse scolaire devrait tenir compte des cinq sens dans la maturation de l'étudiant au plan religieux. Le sens de la cohérence (1) qui favorise des activités signifiantes en procurant aux étudiants le sentiment de parler de ce qui les concerne, de recomposer leur vie, de voir plus clair en eux-mêmes et dans le monde. Le sens de l'appartenance (2) met en relief les besoins fondamentaux communs à toute personne comme aimer et être aimé, mais aussi le besoin de produire et de comprendre. À cette fin, l'éducation religieuse offre les lieux de fraternité de solidarité qui brisent les sentiments de l'isolement d'anonymat pour procurer les sentiments de communication et de communion. Le sens de l'intégration (3) aide le jeune à intégrer les univers nouveaux à la fois fascinants et menaçants qu'il découvre en lui et autour de lui. Le sens du contact avec le sacré (4) est le moment d'une expérience avec Dieu, prière, célébration. Ceci permet de pénétrer la religion de façon intrinsèque en empruntant l'expérience intérieure, la voie des symboles et d'autres expressions. Enfin, le sens de l'agir moral (5) donne à travers une vision religieuse le discernement de choisir des valeurs qui assurent la qualité et la promotion de la vie. Si cette perspective est inspirante pour nous, ce qui suit montre que la combinaison d'un projet confessionnel avec la prise en compte du pluralisme est une question actuelle et complexe.

⁸⁹ Comité catholique du conseil supérieur de l'éducation. *Voie et impasses Dimension religieuse et projet scolaire*. P..38-39.

2. Réflexions de certains acteurs des écoles privées dans le cadre de la déconfessionnalisation du système scolaire au Québec

Aucune recherche à notre connaissance ne s'est penchée sur la manière dont fut accueilli le nouveau programme d'éthique et de culture religieuse au sein des écoles privées catholiques. Même si le contexte n'est pas le même entre le Bénin et le Québec, au sujet de la question de la diversité religieuse dans les milieux scolaires, l'expérience de certains acteurs dans le milieu privé à l'heure de la déconfessionnalisation au Québec nous serait d'un apport théorique et pratique. Nous nous intéresserons à la Fédération des Établissements d'Enseignement Privés (FEEP). La Fédération est un regroupement de 186 établissements répartis sur le territoire québécois. Elle se donne entre autres comme objectif la promotion de l'enseignement privé et une contribution au progrès et à l'avancement de l'éducation. Au sein de cette fédération se retrouvent des établissements d'enseignement à vocation confessionnelle où sont offerts des cours d'enseignements religieux confessionnel (catholique et protestant). On décrit ainsi le contexte en 2000 :

La très grande majorité des établissements (86.1%) se sont donné explicitement un projet éducatif qui, dans ses orientations, intègre les croyances et les valeurs chrétiennes. C'est dans une proportion de 12,9% que les autres établissements tiennent à maintenir le caractère laïc de leur projet éducatif. Ce projet éducatif chrétien est présent dans 98,7% des écoles ayant une charte de confession chrétienne et dans 45% des écoles ne possédant pas une telle charte⁹⁰.

Mais le contexte se transforme depuis les années 1990. La publication en 1999 du « Rapport Proulx » du groupe de travail sur la place de la religion à l'école et surtout l'adoption par le gouvernement du Québec de la loi 118 qui modifie diverses dispositions de la législation dans le secteur de l'éducation concernant la confessionnalité, ont des impacts profonds sur le système privé. Ceci a amené la FEEP à mener plusieurs enquêtes et travaux pour revoir la place de la religion à l'école. Au printemps 2002, un comité de travail est mis en place pour s'intéresser à la réflexion concernant l'éducation chrétienne et l'enseignement religieux à l'école au sujet de ce projet éducatif chrétien. Même si les

⁹⁰ Fédération des établissements d'enseignement privés, *Portrait des écoles membres de la FEEP au regard des aspects du vécu confessionnel : Etat de la situation, préoccupation et attentes, 2000*, p. 97.

avis sont parfois divergents sur la conduite à tenir au cœur de ce nouveau paysage, force est de constater qu'après enquêtes et analyses, plusieurs membres de la FEEP optent pour un aspect du vécu confessionnel dans leur établissement. En plus du programme d'Éthique et Culture Religieuse qui est rendu obligatoire en 2008, certains établissements privés proposent également des cours avec un contenu confessionnel.

Comment ces écoles privées confessionnelles parviennent-elles à réaliser leur projet éducatif à l'heure de la déconfessionnalisation du système scolaire québécois ? Voyons quelques écrits internes à ce sujet, qui expriment bien la tension vécue entre impératifs d'égalité et confessionnalité. Nous avons pris connaissance de ces écrits en consultant d'une part le site internet de la Fédération des Établissements d'Enseignement Privés du Québec et d'autre part en nous rendant au centre de documentation de cette fédération à Montréal.⁹¹ Nous les avons retenus à cause de l'enrichissement que cela peut apporter à notre compréhension de la confessionnalité du système scolaire dans un contexte de déconfessionnalisation. Aussi la réflexion de certains responsables de l'école confessionnelle dans ce débat nous sera d'un grand intérêt. Les sections qui suivent en présentent quelques-unes.

2.1 Guide de gestion : la confessionnalité et sa pratique selon l'Association des Institutions d'Enseignement Secondaire (AIES)

La question de la confessionnalité fait partie du projet éducatif des écoles privées. Pour réaffirmer cette vocation l'Association des Institutions d'Enseignement Secondaire (AIES) publie en 1989 un guide sur la confessionnalité et sa pratique. Il s'agit d'évaluer dans un nouveau paysage qui se profile à l'horizon le vécu confessionnel dans les institutions scolaires privées et notamment dans le milieu catholique. C'est une occasion pour l'association de procéder à une évaluation pour aller de l'avant. Le document cite ces propos de Paul Tremblay :

⁹¹ <http://www.feep.qc.ca/centrededocumentation.cfm> . Consulté le 11 octobre 2011.

On peut dire qu'une école catholique c'est une école où, bien sûr, il y a un cours d'enseignement religieux. C'est aussi une école où tout au long de la journée, on peut aussi dire, parler la langue de l'évangile, parce que les valeurs mises de l'avant sont celles de la solidarité de respect de l'autre, de la générosité, et de la charité. Enfin c'est une école où l'on peut développer une mentalité et une vision du monde accordées à l'évangile. Quand on parle d'école catholique, les gens pensent d'abord à l'enseignement religieux. Mais c'est aussi une question de climat et de projet d'ensemble. Car on sait qu'un jeune est entier. Il a besoin de faire des liens entre les diverses choses qu'il vit. Il est mal à l'aise si ses professeurs se contredisent⁹².

Que devient la volonté d'affirmer la confessionnalité de ces écoles dans un contexte où le courant pluraliste et celui des droits individuels gagnent du terrain? Déjà un malaise se fait jour. Le pluralisme chez les élèves, selon l'observation de l'AIES, rend le discours un peu plus feutré et les pratiques un peu plus timides en ce qui concerne la promotion des valeurs évangéliques dans ces institutions. Prenant pour acquis la réalité confessionnelle qui devrait aller de soi, les directions d'écoles recherchent dans ce climat des manières de mener une action énergique afin de permettre une reprise véritable de leur mission auprès des jeunes puisqu'il n'y a pas toujours d'adéquation entre le discours officiel confessionnel et la réalité.

Il nous apparaît comme une évidence que ce guide vient confirmer un malaise qui s'exprime même dans le rang des directions d'écoles et surtout au niveau des éducateurs qui se trouvent en contact avec les jeunes. Le document mentionne qu'ils expérimentent le désintérêt chez les élèves en ce qui a trait au discours religieux. Un commentaire de ce projet éducatif explique que même inspirée de l'Évangile, l'école confessionnelle doit rechercher le développement de la personne selon toutes ses dimensions pour promouvoir les valeurs communes d'autonomie, de responsabilité de respect de justice et de solidarité comme facteur de croissance de la communauté éducative, tout en respectant les libertés de consciences et de religion de toutes les personnes qui fréquentent l'institution⁹³.

⁹² Paul Tremblay, RDN, Nov. 1980, p.15. cité dans le document du guide de gestion p. 9-101 de mai 1989.

⁹³ Commentaire à propos de la section II sur le projet éducatif du guide de gestion au n. 4 qui stipule que «l'institution d'enseignement privé reconnue comme catholique intègre, dans le respect des libertés de conscience et de religion, les croyances et les valeurs de la religion catholique dans son projet éducatif.» p. 3-103 du guide de gestion. *La confessionnalité et sa pratique*. Mai 1989.

Ce commentaire exprime la volonté de tenir compte de la diversité dans un régime de confessionnalité pour satisfaire les préoccupations de l'heure et de la clientèle. On fait mention des critiques énoncées sur la place publique, à l'effet que les cours confessionnels ne respectent pas les droits de la personne. Il apparaît alors de toute évidence que le Collectif tient compte de ces accusations en faisant appel à la cohérence et à la cohésion nécessaire pour mener à bien l'éducation dans un contexte de diversité d'opinion. Il réaffirme dans ce document le respect de la liberté des jeunes dans un milieu confessionnel ainsi que celui des enseignants. Mais doit-on renoncer à la confessionnalité au nom de la neutralité?

Il est clair qu'il ne s'agit pas d'imposer à des esprits une vision idéologique, progressiste ou conservatrice, qu'un enseignant confondrait avec la foi chrétienne et proposerait comme exclusive. Mais respecterait-on la liberté des élèves si le silence sur les éléments essentiels ou importants d'une question au programme aboutissait à amputer, voire à fausser leur information : par exemple, traiter du XVII^{ème} siècle français sans parler des aspects religieux avec leur lumières et leurs ombres? Serait-ce favoriser la conquête de choix libres chez l'élève que de le laisser devant un catalogue égalitaire de choix possibles sans lui proposer –il pourra refuser- le choix de la ou d'une solution chrétienne, choix fait par l'école où il vit? Des familles, des élèves ont pu préférer une autre école : c'est leur droit. Peut-on aligner l'école catholique sur une certaine neutralité sans la banaliser, c'est-à-dire lui faire perdre sa justification?⁹⁴

L'exercice de relier égalité et confessionnalité ne semble pas facile dans un contexte où l'école confessionnelle fait désormais face à des associations et mouvements revendiquant la laïcité de l'ensemble du système éducatif québécois.

2.2 Réflexions sur un projet éducatif chrétien de René Albert

René Albert, acteur dans le milieu scolaire privé, a présenté un texte de 4 pages intitulé *Réflexions sur un projet éducatif chrétien*. Dans ce texte, il s'est intéressé aux fondements mêmes du projet éducatif des écoles à vocation confessionnelle catholique en relevant la finalité générale d'une école mais aussi sa finalité spécifique. Il s'interroge alors de savoir si, dans une école catholique, il est suffisant d'exprimer un projet éducatif

⁹⁴ Enseignement catholique, *Enseigner dans l'école catholique*, septembre 1983, Doc. .No 962.

uniquement en terme de conviction et de valeur humaine⁹⁵. Reconnaisant que l'école doit être au service des étudiants qui la fréquentent tout en leur donnant un environnement favorable à leur plein épanouissement, il souligne spécifiquement que trois rôles sont dévolus à ce cadre pédagogique à savoir : instruire, socialiser et qualifier. En recherchant le développement de la personnalité de l'étudiant, l'école sera le cadre idéal qui lui donnerait l'occasion de s'ouvrir à lui-même, au monde et à Dieu. Il s'agit pour René Albert d'aider l'étudiant à une connaissance de soi. L'éducateur le conduira hors de lui-même pour le lancer dans l'immense quête de soi. De cette connaissance de soi, il entreprendra la connaissance des autres afin de créer une relation à l'altérité. Celle-ci l'amènera aux questionnements : qui sommes-nous? D'où venons-nous? Où allons-nous?⁹⁶ Il estime qu'il importe de donner une place à la dimension spirituelle (religieuse) dans ce processus de croissance. Il évoque dans ce cadre d'apprentissage le caractère chrétien et par ricochet l'ouverture à Dieu. Ainsi,

L'étudiant quand il entre chez nous, sait qu'il va vivre dans un milieu où la dimension spirituelle est reconnue et respectée comme une dimension fondamentale de la personne. Nous respectons ceux qui, dans leur cheminement personnel, sont plutôt éloignés de la source chrétienne. Nous les invitons, par contre, à respecter ce choix important de notre communauté éducative⁹⁷.

Il accorde une place de choix à la spiritualité, à l'adhésion à la foi et son parcours reviendrait aux parents et aux églises. Les valeurs évangéliques s'expriment dans ce cadre de relation interpersonnelle où l'attention aux autres, la recherche de la vérité, la valorisation de la vie et la quête de la liberté intérieure sont présentes. En définitive, il valorise les fondements du projet éducatif privé basé sur la confessionnalité : « Notre action éducative repose sur ce que nous croyons, et nous croyons que «les personnes sont capables de croissance». Nous croyons que cette croissance est une ouverture de l'esprit

⁹⁵ René Albert, *Réflexions sur un projet éducatif chrétien* .p.1. (s.d.).
<http://www.feep.qc.ca/centrededocumentation.cfm> Consulté le 11 octobre 2011.

⁹⁶ Ibid., p.2.

⁹⁷ Ibid., p.2.

et du cœur à soi-même, au monde et à Dieu⁹⁸». Il apparaît alors important pour lui que le projet éducatif des écoles privées catholiques demeure chrétien.

Voyons maintenant les résultats d'un travail collectif plus systématique sur les conséquences des nouvelles dispositions des années 2000 sur l'enseignement privé.

2.3 Approche de la FEEP de l'aspect confessionnel du projet éducatif de l'école privée dans le contexte d'application du programme *Éthique et culture religieuse*

Ce texte est une œuvre du Comité de travail de la FEEP coordonnée par Guy Bouchard avec la participation de dix délégués et la collaboration spéciale de deux avocats, Côme Dupont et José Woehrling en septembre 2007. Le document est constitué de 51 pages avec 2 annexes. Le projet éducatif chrétien dans certaines écoles privées dans le contexte de l'implantation du nouveau programme d'*Éthique et culture religieuse* a suscité des débats au sein de la FEEP. L'objectif du texte proposé est de partir de l'histoire et du caractère confessionnel des projets éducatifs des écoles privées pour comprendre la marge de manœuvre de ces établissements en vue d'une actualisation de la dimension chrétienne, tout en assurant l'application du nouveau programme se voulant neutre. Ce Comité est donc chargé d'anticiper l'implantation de celui-ci en 2008. En effet, l'implantation obligatoire du nouveau programme *Éthique et culture religieuse* conclura le processus de déconfessionnalisation du système scolaire québécois.

Les membres du Comité de travail s'interrogent en particulier sur l'avenir des écoles privées de la Fédération qui ont un projet éducatif confessionnel, suite à l'annonce de l'application obligatoire de ce nouveau programme : « Qu'advient-il du projet éducatif chrétien dont se réclament plus de 85% des écoles primaires et secondaires de la FEEP⁹⁹ ». Il s'agit pour eux de se questionner de manière plus concrète sur l'impact de cette décision sur le paysage scolaire privé qui pour la majorité, fonctionne avec un projet

⁹⁸ Ibid., p.3.

⁹⁹ Fédération des Établissements d'Enseignement Privés. Comité de travail portant sur l'aspect confessionnel du projet éducatif. *L'aspect confessionnel du projet éducatif de l'école privée dans le contexte d'application du programme Éthique et culture religieuse*, Montréal, Fédération des Établissements d'Enseignement Privés, 2007, p.5.

éducatif construit selon un référentiel chrétien. Voilà qui soulève une préoccupation légitime de ces établissements au sujet de l'avenir de l'éducation chrétienne ou religieuse dans le système scolaire. Le comité de travail traduit cette préoccupation à travers les interrogations suivantes :

Qu'advient-il de la dimension confessionnelle de la mission éducative de ces écoles privées?

Comment véhiculer les valeurs chrétiennes à la base du projet éducatif dans ce nouveau contexte?

Comment conserver les pratiques catholiques actuelles comme la prière du matin, les célébrations liturgiques et les activités d'animation pastorale?

Quelles sont les possibilités qui permettent d'offrir en parallèle un cours d'enseignement religieux confessionnel ou d'ajuster le contenu du programme *Éthique et Culture Religieuse* pour y intégrer les valeurs chrétiennes?

De quelle façon les écoles privées vont-elles traduire aujourd'hui le caractère confessionnel de leur établissement?¹⁰⁰

A partir de ces questions, nous notons le désir de la Fédération de conjuguer les nouvelles orientations d'application obligatoire du programme *Éthique et Culture Religieuse* au regard des aspects du vécu confessionnel de ses membres. Les pages qui suivent ces interrogations explorent la marge de manœuvre que possèdent les écoles privées pour conserver un projet éducatif ayant une référence chrétienne explicite ou voir comment elles pourront offrir des cours d'enseignement religieux de type confessionnel. Ainsi, au sujet de la réforme, les membres du comité estiment que :

L'implantation du programme *Éthique et Culture Religieuse* représente une occasion unique pour les établissements d'enseignement privés, disposant d'un projet éducatif chrétien, de s'engager dans une réflexion en profondeur sur ce que devrait être une éducation à la foi inspirante et adaptée à ce que vivent les jeunes d'aujourd'hui. Tout comme nous, ces jeunes évoluent au sein d'une société québécoise, à la fois sécularisée et pluraliste sur les plans culturel et religieux¹⁰¹.

¹⁰⁰ Ibid., p.10.

¹⁰¹ Ibid., p.17.

En ce qui concerne le contenu du nouveau programme, le comité observe qu'il s'articule autour de deux axes : la reconnaissance de l'autre d'une part et la poursuite du bien commun d'autre part. Il apprécie la place et l'apport de la tradition chrétienne catholique et la présence de la réflexion éthique catholique tout en reconnaissant l'ouverture à d'autres visions morales ce qui inviterait l'élève à développer une compétence éthique propre au vivre-ensemble. «Reconnaître l'autre dans sa valeur, dans sa dignité et dans sa différence, nécessite de le connaître et de respecter sa vision du monde¹⁰²». Il s'agit de valoriser des projets qui favorisent le bien commun de tous. Concernant les questions éthiques et religieuses, le comité estime que le contenu de ce nouveau programme a évité de mettre en exergue un référentiel moral et religieux au détriment d'un autre en proposant de faire des liens entre les différentes manifestations du religieux et en les situant dans un univers social et culturel. Même si le Christianisme occupe une place importante dans l'enseignement culturel du nouveau programme, il n'agit pas comme un repère religieux principal du programme. Il faut souligner que le Comité s'est interrogé en long et en large sur la marge de manœuvre des établissements d'enseignement privés en sollicitant l'aide de M. José Woehrling concernant la possibilité pour les écoles privées de dispenser un cours d'enseignement religieux confessionnel conforme à leur projet éducatif et l'obligation d'en soustraire des élèves dont les parents en feraient la demande. Des différentes questions et réponses, il en ressort que :

La disparition programmée pour 2008 des clauses dérogatoires contenues dans la loi sur l'instruction publique n'aura donc aucun effet ni conséquence sur la capacité des établissements d'enseignement privés de dispenser un enseignement religieux de type confessionnel. Aucune dérogation aux deux chartes n'est nécessaire pour permettre à un établissement d'enseignement privé de dispenser un enseignement religieux confessionnel. Non seulement les deux chartes n'interdisent pas de dispenser un tel enseignement, mais au contraire elles en garantissent le droit...¹⁰³.

Il faut alors comprendre que malgré l'obligation de dispenser le nouveau programme, les établissements privés ont la possibilité de maintenir, parallèlement un enseignement religieux de type confessionnel. Cependant le document souligne que « les écoles privées, dont le projet éducatif s'enracine dans des valeurs chrétiennes explicites,

¹⁰² Ibid., p.24.

¹⁰³ Ibid., p.30.

devront être audacieuses dans cette volonté de rechercher l'équilibre entre la protection et la transmission de l'héritage reçu, et l'ouverture aux exigences de la diversité provoquée par la mutation profonde et continue de la société québécoise actuelle¹⁰⁴».

En somme il convient de retenir que ce document de travail est un outil important pour les établissements d'enseignement privé qui possèdent un projet éducatif confessionnel dans le cadre de la réflexion de la déconfessionnalisation du système scolaire québécois. Ce texte en définitive s'intéresse à la question de la religion à l'école qui est au cœur du débat dans le milieu scolaire et préoccupe notamment les établissements privés regroupés au sein de la FEED. Le Comité de travail portant sur l'aspect confessionnel du projet éducatif qui a mené cette réflexion prouve à travers ce document combien les membres de la Fédération sont préoccupés de l'avenir de leur projet éducatif confessionnel dans ce nouveau paysage scolaire.

Le comité souligne l'effort à fournir par les membres de la Fédération pour tenir compte des réalités culturelles, sociales et religieuses actuelles du Québec. Il s'agira de mettre en œuvre une nouvelle pédagogie dans les milieux scolaires privés pour être en conformité avec les décisions ministérielles qui annoncent l'application obligatoire d'un nouveau programme d'*Éthique et culture religieuse*. Cependant, le comité réaffirme la volonté des membres de la FEED de continuer à travailler en tenant compte des nouvelles réalités qui se présentent à eux, sans pour autant laisser de côté leur mission dans le milieu scolaire québécois. Ce contexte, loin d'être une cause de repli, se présente pour ces écoles comme un défi d'ouverture et d'engagement. Il s'agit pour elles d'être audacieuses en recherchant l'équilibre entre la protection et la transmission de l'héritage reçu. Conscient de la marge de manœuvre qui leur permet de dispenser un cours d'enseignement religieux confessionnel en plus du cours obligatoire *Éthique et culture religieuse*, le Comité de travail projette que « les écoles, seront maintenant invitées à passer des cours d'enseignement religieux aux parcours de vie et pour ce faire, plusieurs

¹⁰⁴ Ibid., p.49.

activités développées par le service d'animation pastorale pourront appuyer cette démarche¹⁰⁵».

A travers ce travail présenté en 2007, la Fédération des établissements d'enseignement privés invite ses membres à se préparer et s'outiller davantage avant la mise en application obligatoire du nouveau programme *Éthique et culture religieuse* dès septembre 2008.

2.4 Réflexion libre sur l'enseignement moral et religieux catholique de Jean-Guy Beaulieu

Ce document de 11 pages est une réflexion de Jean-Guy Beaulieu¹⁰⁶ menée en 2007 sur l'enseignement moral et religieux catholique à un moment où le ministère de l'Éducation du Loisir et des Sports demande aux écoles québécoises, publiques ou privées d'enseigner le cours d'*Éthique et culture religieuse* au primaire et au secondaire. Pour Jean-Guy Beaulieu, les écoles confessionnelles catholiques sont à la croisée des chemins. Il part d'un tableau comparatif de la situation de 2007 versus 2008 où commencera le nouveau programme. À partir de ce tableau il se questionne sur la conservation de l'EMRC (l'enseignement moral et religieux catholique) au-delà du 30 juin 2008. Dans sa démarche il s'inspire du document de l'Assemblée des évêques du Québec intitulé : *Proposer aujourd'hui la foi aux jeunes, une force pour vivre* et de la réflexion de F. René Albert sur le projet éducatif chrétien.

Partant de sa propre expérience il fait un petit détour dans l'histoire pour montrer le changement de la situation liée à la réalité chrétienne vers les années 60 après l'époque où la société civile, religieuse et l'État faisaient route ensemble sous l'influence de l'Église. Il évoque l'évolution du langage dans le cadre de la transmission de la foi suivant les différentes étapes du cursus scolaire. Allusion est faite au passage du catéchisme par cœur à la catéchèse et de la catéchèse au cours d'enseignement moral et

¹⁰⁵ Ibid., p.49.

¹⁰⁶ Ce document a été présenté au moment où Jean-Guy Beaulieu était directeur général de l'école de Bromptonville. Il a voulu partager la réflexion avec ses confrères religieux qui tenaient encore des écoles privées.

religieux catholique ou protestant. Avec les événements de la déconfectionnalisation, les commissions scolaires sont devenues non confessionnelles ainsi que toutes les écoles à l'exception des écoles privées qui continuent de bénéficier des clauses dérogatoires du gouvernement qui viennent à échéance le 30 juin 2008. Voilà pourquoi le ministère de l'Éducation du loisir et des sports instaure un nouveau programme *d'Éthique et culture religieuse* obligatoire dans toutes les écoles. Il note que l'EMRC est dispensé en 1^{ère}, 2^e et 3^e secondaire. Depuis 2002, des cours d'éthique et culture sont donnés en 4^e et 5^e où sont abordées les grandes questions d'éthique et celles des grandes religions. Pour lui en 4^{ème} et en 5^{ème}, il n'y aura pas de grands changements avec le nouveau programme puisque le programme en tenait compte déjà. Il évoque cependant un changement au niveau de la culture environnante dont les traits marquants sont :

- Une culture marquée par les communications;
- Une culture marquée par le pluralisme;
- Une culture qui valorise l'autonomie des personnes;
- Une culture démocratique qui valorise le débat;
- Une culture pragmatique, critique et marquée par la science et la technique;

Face à ce bouleversement culturel, Jean-Guy Beaulieu considère qu'une perspective de renouveau s'impose en passant des cours aux parcours afin de cheminer et d'aider les jeunes à « passer d'une vérité apprise à une vérité expérimentée. Une vérité appropriée, vérifiée dans l'expérience, qui devient une conviction personnelle¹⁰⁷ ». Pour lui, il y a un choix à faire vu la situation sociale et culturelle changeante.

Lorsque les situations touchant au curriculum changent, n'est-il pas opportun de se poser la question? Le temps ne serait-il pas venu de passer de la masse au choix de chaque élève? Est-ce que le fait de maintenir l'EMRC obligatoire fera de nous une meilleure école catholique? Ce faisant, avons-nous pensé à l'aspect réactif de nos élèves qui risquent de rejeter davantage ce qui est

¹⁰⁷ Jean-Guy Beaulieu., *Réflexion libre sur l'enseignement moral et religieux catholique*. p.6. <http://www.feep.qc.ca/centrededocumentation.cfm> Consulté le 20 octobre 2011.

obligatoire? La foi n'est-elle pas une réalité qui se propose plutôt qu'une réalité qui s'impose? Comment prétendons-nous éveiller davantage les jeunes à la foi par ce chemin. Je répète, le cours d'EMRC vise l'acquisition de connaissance plutôt que de l'adhésion. À celui qui a déjà adhéré, le cours d'EMRC sera une aide. Quant à celui qui ne le fait que par obligation, le cours sera un fardeau avec l'espérance qu'il en aura bientôt terminé. Ne devons-nous pas tenir compte aussi de l'évolution de l'initiation sacramentelle et de l'éducation de la foi prise en charge par la paroisse? Une dernière question : que peut faire l'école sans le secours des parents? Cela devient une décharge qui ne peut guère produire de fruits, car les racines familiales catholiques ne sont pas présentes. Nous savons maintenant qu'une personne peut parvenir à la foi autrement que dans un terreau familial chrétien¹⁰⁸.

C'est pourquoi il propose de passer d'une démarche déductive à une démarche inductive dans le contexte culturel actuel. Il priorise ainsi l'expérience qui tient compte de la personne et de son histoire. Le passage de l'EMRC au cours *d'Éthique et culture religieuse* ne serait pas une fin en soi. Cela permettra à l'animation pastorale de mieux assurer sa responsabilité auprès de ceux qui s'engagent dans les expériences chrétiennes avec des gestes qui parlent. Au terme de sa réflexion, il présente au conseil d'administration de l'école de Bromptonville une proposition dans le cadre de la mise en place du nouveau programme d'*Éthique et culture religieuse* que voici :

- Que l'École secondaire donne à ses élèves uniquement le cours d'éthique et culture religieuse à compter de septembre 2008.
- Que le Conseil d'administration accepte qu'il n'y ait pas de cours d'enseignement moral et religieux catholique en 3^e secondaire pour l'année scolaire 2007-2008 à cause de l'implantation de nouveau programme de formation de l'école québécoise.
- Que la direction, lors des journées pédagogiques, donne une formation aux valeurs à tous les membres de son personnel.
- Que l'animation pastorale continue à offrir des parcours aux jeunes intéressés. Il nous faut renoncer à rejoindre la totalité de nos élèves et des membres du personnel. Il nous faut faire des parcours avec ceux qui sont intéressés à faire un parcours.
- Que notre action éducative soit marquée d'une manière consciente des valeurs évangéliques. Certaines expressions de ces dernières ont déjà été soulignée dans le paragraphe précité intitulé «Des gestes qui parlent».

¹⁰⁸ Ibid., p.7.

- Qu'au niveau du pensionnat, soit continuée l'offre d'engagement au service des autres pour permettre à ces jeunes de faire un parcours qui les fera devenir des hommes-pour-les autres. Cela se fait à travers des engagements dans des comités : comité pour le sport, comité pour la vie de leur pensionnat, entraînant pour celui qui se débrouille bien en classe et qui veut aider des pensionnaires ayant plus de difficulté.
- Toujours au niveau du pensionnat, qu'une offre de cours d'enseignement moral et religieux catholique soit faite pour les pensionnaires désirant faire ce parcours¹⁰⁹.

Pour Jean-Guy Beaulieu, cette réflexion libre sur l'enseignement moral et religieux catholique contribuera à mûrir la question que pose le nouveau programme qui deviendra obligatoire au primaire et au secondaire dans toutes les écoles en septembre 2008. Il souhaite que sa vision de l'école catholique interroge tous les acteurs du domaine de l'enseignement privé dans ce contexte de pluralisme culturel et de diversité religieuse.

En somme, ces quelques réflexions et réactions des acteurs de ces écoles privées au Québec, nous permettent de saisir une fois de plus la nécessité de nous pencher sur la question de la diversité religieuse. La transformation du milieu scolaire surtout à l'égard de la religion vient nous interpeler sur les dispositions à prendre dans un milieu confessionnel.

L'interprétation théologique de notre pratique a été pour nous l'occasion de voir à la lumière des textes du Magistère le rôle que l'Église catholique peut jouer dans le système scolaire. Elle nous a permis de comprendre également l'enjeu de la question de la diversité religieuse ou du pluralisme au cœur du système scolaire béninois. Les différentes réflexions théologiques et en science sociale sont des apports significatifs dans l'interprétation de notre observation au Bénin. Le milieu confessionnel scolaire privé du Québec dans ce travail vient nous donner une compréhension plus large sur l'enjeu du débat de la diversité religieuse dans les écoles confessionnelles catholiques. Il urge alors dans ce contexte de procéder à une intervention afin de chercher des solutions à apporter à cette problématique. Notre souhait et notre volonté ne sont pas d'abandonner les valeurs chrétiennes présentes dans le projet éducatif catholique mais de l'adapter au contexte actuel de ce milieu scolaire. Il s'agira de réajuster le programme selon la

¹⁰⁹ Ibid., p.10.

nouvelle donne. C'est pourquoi nous voudrions, dans les lignes qui vont suivre, proposer notre intervention afin d'améliorer cette pratique du cours de religion dans un milieu scolaire de diversité religieuse.

Chapitre III

L'intervention pour une restructuration du programme du cours de religion au Collège Catholique Père Aupiais

En abordant ce chapitre de notre travail, nous avons bien conscience que c'est un apport que nous faisons pour le milieu scolaire catholique béninois. Le désir de tout apprenant est de pouvoir s'épanouir dans sa formation et de réussir dans ses études. Chaque parent rêve de la meilleure école pour son enfant surtout en matière de réussite. Quand nous nous plaçons dans la perspective béninoise, la réussite et le succès scolaire tiennent une place capitale pour tous les acteurs de l'école. Mais les responsables de l'institution, en plus des exigences académiques, doivent répondre aux besoins des apprenants dans l'intention de participer à leur formation intellectuelle, morale, voire spirituelle. C'est pourquoi nous estimons pour notre part, qu'il ne faudrait pas focaliser uniquement les objectifs scolaires au niveau de la réussite académique, mais aller au-delà de cette attente en recherchant l'éducation adéquate pour les élèves du CCPA. Ainsi notre approche pédagogique doit-elle tenir compte de toutes les questions liées au développement de l'apprenant à la lumière des chapitres précédents qui ont tenté de démontrer la nécessité d'inclure dans cette formation la dimension du pluralisme.

Tout en étant conscient que le cours de religion apparaît pour les élèves l'une des matières les moins «importantes», il urge de mener une réforme dans le domaine. Notre intervention voudrait alors interpeller chacun des acteurs du milieu scolaire catholique. Gaston Mialaret dans un entretien extrait d'une interview, disait qu'en terme d'éducation nouvelle « les fins et les buts de l'éducation sont constamment révisés, à mesure que s'accroît la connaissance de l'homme et de la société¹¹⁰». Pour lui, il ne s'agit pas de tout bouleverser, mais à chaque instant, nous devons poser les questions de finalités et de méthodes : « Notre rôle est de nous mettre en question constamment, de ne jamais accepter ce que nous faisons comme définitif. Ce que nous faisons, nous pensons que

¹¹⁰ Gaston Mialaret, *Un peu d'Histoire*, dans Odette et Michelle Neumayer, *Relever les défis de l'Éducation nouvelle*, Lyon, chronique sociale, 2009. p.68.

c'est bien, mais toujours avec la question : qu'est qu'on pourrait faire de mieux?¹¹¹». Voilà le but que nous poursuivons à travers ce mémoire dont l'objectif principal est celui de l'éducation pour le « vivre-ensemble » dans une société pluraliste. Il s'agit de voir ce qu'on peut faire de mieux pour permettre aux élèves du Collège Catholique Père Aupiais de s'épanouir dans un milieu diversifié sur le plan ethnique et religieux en contexte confessionnel. Qui plus est, cette école forme des futurs leaders dans une société où les conflits ethno-religieux peuvent survenir. C'est tout un défi à relever à travers notre intervention et également par tous les acteurs de notre milieu scolaire confessionnel. Nous présentons dans les lignes qui vont suivre quelques recommandations et processus à suivre pour une restructuration du programme de religion initialement enseigné au CCPA.

1. Recommandation générale : Passage du cours de religion au cours d'enseignement moral et religieux

Le cours de religion dispensé aux élèves du Collège Catholique Père Aupiais au premier cycle, favorise prioritairement la connaissance du Christianisme en aidant les chrétiens à approfondir leur croyance et leur foi. Il reste utile dans un cadre d'apprentissage pour les jeunes dans la mesure où il répond à leur questionnement et aide à la connaissance de la réalité religieuse très présente dans le quotidien béninois. Toutefois, il revient aux responsables de l'établissement de pouvoir tenir compte de la réalité pour réajuster le contenu de la matière proposée en tenant compte du visage pluriel des adolescents mais également de leur maturité en ce qui concerne la question religieuse. En nous référant à notre observation et à l'interprétation qui en est suivie, nous proposons que l'enseignement du cours de religion intègre les questions morales et spirituelles en tenant compte des grandes traditions spirituelles et religieuses existantes au Bénin. Il est aussi important de tenir compte dans ce processus de la maturité et du développement psychologique et moral des jeunes.

¹¹¹ Gaston Mialaret. Op. cit. p.68.

1.1 Pourquoi un enseignement moral?

La période de l'adolescence est une période de croissance pour le jeune et s'exprime aussi par des moments de crise intervenant dans son développement. Il est alors essentiel de trouver des approches dans ce cadre d'apprentissage pour aider le jeune dans cette phase capitale de quête d'identité et d'autonomie, période de croissance aux points de vue moral, spirituel et religieux. Sachant que cette quête est souvent marquée par l'incertitude, l'incompréhension, la réalisation des défis et des rêves il est important pour nous de proposer par le biais de l'école des moyens pour accompagner les jeunes à bien assumer cette étape de leur vie. N'est-ce pas l'un des rôles assignés à ce milieu éducatif?

L'école assume également un rôle primordial et double dans la formation du sens des valeurs. D'une part, elle stimule, chez les jeunes, la découverte des valeurs personnelles et, d'autre part, elle leur propose un certain nombre de valeurs déjà reconnues par la société. C'est principalement dans l'exercice de ce double rôle que l'école fait apparaître, avec le plus de clarté, les finalités éducatives qu'elle poursuit¹¹².

Nous voulons nous référer ici à la réflexion du document du ministère de l'Éducation, du Loisir et des sports du Québec¹¹³ qui exprimait avant une réforme les raisons et arguments qui expliquent la volonté d'introduire l'enseignement moral dans la formation des élèves au 1^{er} cycle. Nous avons choisi de conserver ce référent pour le présent chapitre, car il offre des pistes très concrètes d'intervention. Nous estimons qu'il est important de tenir compte des phases de développement de l'enfant comme l'adolescence qui a besoin d'une attention particulière. Il s'agit d'une étape importante dans le développement psychologique des enfants à collaborer ou non à l'éducation et à la formation qui leur sont proposées. Ainsi l'objectif de l'enseignement moral est de contribuer au développement de l'adolescent en l'aidant à être autonome mais aussi responsable sur le plan moral. Les jeunes qui viennent au collège en général sont conscients d'avoir franchi une étape dans le milieu scolaire. Au Bénin, faire son entrée au collège pour l'enfant c'est aussi grandir dans le milieu social. Il prend conscience qu'il

¹¹² Gouvernement du Québec. Ministère de l'Éducation du Québec. *L'École québécoise : Énoncé de politique et plan d'action*, Québec. Ministère de l'Éducation. 1979. p.29.

¹¹³Gouvernement du Québec, Ministère de l'Éducation. *Programme d'études. Enseignement Moral secondaire 1^{er} cycle*, 1990. Québec. Bibliothèque Nationale. p.18.

entre dans un autre cercle qui est différent de celui du primaire. Il commence par chercher son autonomie à plusieurs égards surtout à l'égard du milieu familial. A cette étape charnière dans le processus du développement de l'enfant; il serait intéressant que l'enseignement moral qui vise à contribuer au développement d'une personne autonome et responsable sur le plan moral soit mis à contribution pour la formation et l'éducation des jeunes du Collège Catholique Père Aupiais. En nous référant au même document du ministère susmentionné, nous proposons de tenir compte des objectifs que visent l'enseignement moral et qui se résument en quatre buts¹¹⁴. Il est question d'aider le jeune :

- à construire sa propre référence;
- à porter des jugements sensés, qui se justifient sur le plan moral;
- à agir conformément à ses jugements moraux;
- à assurer pleinement la solidarité dans une perspective pluraliste.¹¹⁵

À travers ces différents objectifs, nous percevons le bien fondé de cet enseignement moral qui cherche le développement de l'élève en l'aidant à devenir une personne morale et responsable. Dans le parcours scolaire béninois, l'enfant qui réalise son passage pour le secondaire entre dans un nouveau système d'apprentissage. Au collège, les différents cours sont dispensés par différents professeurs ce qui change le rythme avec le primaire où la classe est assurée par le même enseignant durant toute l'année à moins que ce dernier soit empêché pour diverses raisons. Ce contact avec différents enseignants, sans oublier les relations du jeune avec ses pairs, entraînent des moments clés qui mettront l'élève en interaction avec des personnes qui pourraient l'enrichir et diversifier son approche du réel. C'est un moment où le jeune fait des comparaisons et décèle des contradictions qui l'amènent à se poser certaines questions. « L'enseignement moral fournit à l'élève l'occasion de scruter cet héritage pour l'aider à mieux comprendre le

¹¹⁴ Cette réflexion sur l'objectif et le but de l'enseignement moral a été présentée par le ministère de l'éducation pour remplacer le programme de formation morale pour les élèves exemptés de l'enseignement religieux du primaire dans les écoles catholique 1977 (16-2714) et d'autre part, le programme de formation morale pour les élèves exemptés de l'enseignement religieux du premier cycle du secondaire dans les écoles catholiques en 1990(16-3731-00).

¹¹⁵ Gouvernement du Québec, Ministère de l'Éducation. op. cit. p.47.

référentiel moral de son milieu¹¹⁶». Dès lors, le jeune intègre certains éléments de son milieu de vie dans sa vision des choses. De cette manière, il construit son propre «référentiel moral». Selon le même document,

Un référentiel moral est un cadre de référence, c'est-à-dire un ensemble plus ou moins organisé et structuré d'éléments de pensée et d'intuition (valeurs, principes, loi, droit, etc.), auxquels on réfère pour assurer la régulation de l'agir. On peut parler du référentiel moral d'une personne comme celui d'un groupe, d'une société. Un référentiel moral comporte un volet fondateur et un volet pratique.

Le volet fondateur d'un référentiel moral comporte une conception de l'être humain et du monde qui s'exprime dans des principes et des valeurs. Ce volet fondateur, qui est la partie la plus stable du référentiel moral, tient à la fois de la science et de la conscience. (...)

Le volet pratique se présente comme un ensemble d'interdictions et de prescriptions telles que règles, droits, lois, norme, interdits, devoir... Il dit de façon explicite et impérative ce qu'il convient de faire et de ne pas faire, permettant ainsi de régler l'agir quotidien de façon concrète et presque automatique¹¹⁷.

À partir de cet instant, il faudrait, dans un cadre d'apprentissage, à l'instar du cours d'enseignement moral, aider le jeune à porter des jugements sensés qui se justifieraient sur le plan moral. Le collège étant son milieu scolaire d'éducation et d'instruction, il lui fournira des outils et des occasions d'analyser et d'évaluer des réalités diverses lesquelles vont l'enrichir dans un contexte de valorisation. Cet environnement scolaire lui servira de source de motivation mais également d'interpellation dans sa relation avec les autres en faisant appel à son jugement moral lequel reste une responsabilité individuelle. Le milieu et les interactions avec ses camarades aideront chaque élève à poser des actions conformes au jugement moral. Tout en mettant au programme un cours de morale, il est bien nécessaire de ne pas abandonner la dimension spirituelle et religieuse.

1.2 Pourquoi un enseignement moral et religieux?

L'option préférentielle des parents chrétiens ou non-chrétiens d'inscrire leurs enfants dans des écoles confessionnelles catholiques s'explique avant tout par la qualité

¹¹⁶ Ibid., p.96.

¹¹⁷ Ibid., p.82.

et le sérieux de l'enseignement voire de la formation. Le cas du CCPA est un exemple au Bénin où les parents depuis des décennies sont en quête d'une bonne formation et d'une bonne éducation pour leurs enfants. Le milieu confessionnel demeure un cadre privilégié pour plusieurs parents béninois. L'intérêt pour cette institution loin d'être seulement religieux, se veut une quête de valeurs morales et citoyennes qui occupent une place de choix dans les familles béninoises. L'école catholique devient alors le relais de l'éducation et de la formation que chaque parent cherche à offrir à son enfant, d'où cet engouement pour le Collège Catholique Père Aupiais.

Eu égard à cette réalité, nous estimons que l'aumônerie du CCPA pourra tenir compte du pluralisme religieux dans le cadre du cours d'enseignement moral et religieux. Il serait possible de le faire par le biais des valeurs. Des valeurs religieuses chrétiennes catholiques ainsi que celles des autres traditions religieuses présentes dans le collège peuvent répondre aux attentes des parents et de la société béninoise. Elles seraient pour l'élève une ressource d'acquisition d'une meilleure qualité de vie d'appartenance et d'intégration harmonieuse dans la société béninoise. Le cadre du CCPA se prête bien à un tel exercice. Nous ne perdons pas de vue que nous nous situons dans un cadre d'école confessionnelle qui porte des valeurs chrétiennes lesquelles s'articulent autour de la fraternité, de l'amour du prochain, de la tolérance, du respect de l'autre, du travail bien fait, de la liberté, de la justice, du pardon, de la réconciliation, de la paix. De plus des référents bibliques existent pour bâtir un cours d'enseignement moral et religieux intégrant la question des valeurs morales, religieuses, spirituelles dans ce milieu confessionnel. On pourra tenir compte de certains textes d'autres traditions religieuses, porteurs de valeurs comparables. Il s'agira de se référer aux textes véhiculant un message et abordant les interrogations des adolescents dans le but de les aider dans leur formation intellectuelle mais aussi morale et spirituelle.

C'est pourquoi il nous paraît important que le cours de religion dispensé aux élèves du 1^{er} cycle du collège Père Aupiais puisse apporter une perspective nouvelle en introduisant les questions de morale, comme le programme le propose à partir de la classe de troisième à la fin du premier cycle et qui s'étend au second cycle. Loin de tout dogmatisme, le programme va éveiller la conscience des élèves, quelle que soit leur

religion ou spiritualité en s'appuyant sur la Bible et aussi sur d'autres traditions religieuses et spirituelles. Cet enseignement moral et religieux, tout en faisant appel aux ressources intérieures de l'adolescent, lui permettra de développer son sens critique, son sens de l'autonomie et son sens de la responsabilité.

Ce programme cherchera à faire progresser les jeunes vers la compréhension du phénomène religieux et de la spiritualité. Il tiendra compte de l'expérience humaine dans les différentes phases de la vie sur le plan spirituel en répondant aux besoins des jeunes dans ce cadre scolaire. L'enseignement moral et religieux permettra d'aider les élèves dans ce processus d'éducation, à cultiver l'esprit critique et aussi à s'ouvrir à la pluralité qui concerne la diversité des groupes humains au sein d'une société. Nous ferons place à des séances de discussions orientées autour de thèmes pertinents, mettant fin à l'approche purement enseignante du cours actuel :

La principale tâche de l'éducation consiste à engager les élèves, au fil de leur scolarité, dans une analyse critique de ce type d'idées, à partir d'exemples pris dans la religion (notamment dans une optique sociale) et par rapport à leur propre expérience. De telles discussions peuvent amener les élèves à découvrir différentes perspectives sur la religion ou la culture, mais aussi à examiner leurs propres présupposés et ceux de leurs pairs et, ainsi, à mieux formuler leur opinion. Au lieu de se borner à donner des informations sur les différentes religions, cette démarche pédagogique place les élèves dans la réalité démocratique de l'école. Au cours des débats, les positions exprimées servent à expliciter, remettre en cause ou éclairer divers points de vue. Naturellement, le contenu précis du débat et les méthodes employées dépendront de l'âge et des aptitudes des élèves ainsi que de divers facteurs liés au contexte, notamment l'histoire de la religion et de l'État dans leur pays¹¹⁸.

Un tel projet d'éducation morale et religieuse ne serait possible et réalisable que dans la mesure où la liberté de conscience et de religion est reconnue et respectée par tous les acteurs de l'éducation. Ainsi, en respectant les uns et les autres, cet enseignement, compte tenu de son contenu dans ce cadre confessionnel, devra protéger chaque élève contre toute forme d'endoctrinement, de pression psychologique ou de prosélytisme. Les élèves seront invités dans ce cadre à se laisser questionner, toucher, et confronter par les messages qui leur sont adressés afin de se situer librement et personnellement par rapport

¹¹⁸ Robert Jackson, *La diversité religieuse et culturelle : quelques concepts clés*, dans Keast John (dir). *Diversité religieuse et éducation interculturelle: manuel à l'usage des écoles*. Strasbourg : Édition du Conseil de l'Europe, 200, p.39.

à ceux-ci. Ceci leur permettra d'acquérir une meilleure perception de la vie dans une société pluraliste et de s'y insérer harmonieusement. C'est pourquoi dans ce cadre d'apprentissage, il faut mettre à la disposition des élèves et des enseignants un support didactique.

2. Recommandation principale : Élaboration des manuels didactiques dans le cadre du nouveau programme

2.1 Bâtir un manuel pédagogique à l'usage des élèves

Pour avoir enseigné le cours de religion au collège Père Aupiais dans différentes classes, nous avons constaté l'absence de manuels didactiques appropriés et adaptés pour l'organisation pratique dudit cours. En effet, en matière de manuels utilisés dans le cours de religion faisant objet de notre observation, nous notons le fascicule mis à la disposition de l'enseignant par l'aumônerie, de même que la Bible. Et la Bible reste le seul manuel disponible dans les mains de l'élève. Autrement l'élève ne possède pas un manuel capable de l'aider personnellement à travailler sur des thèmes abordés en classe ou à avoir un temps pour un retour sur des textes tirés ou non de la Bible. Notre observation dans cette classe de 5^{ème} que nous avons présentée plus haut illustre ce fait. Le seul manuel auquel le professeur fait référence durant ce cours relaté, « *La naissance de Jésus Christ* », était la Bible qui, bien que demeurant un livre important en matière de cours de religion chrétienne, ne pourrait satisfaire pleinement l'esprit de compréhension d'un adolescent. Il faut concevoir dans un langage adapté un discours ou un récit qui pourrait apporter à ce dernier plus de compréhension. Le manuel pour les élèves serait une bonne initiative à mettre en place par les responsables de l'aumônerie qui s'occupent de l'élaboration du programme du cours de religion, de son contenu et orientation. Ce manuel aura pour objectif d'aider l'élève à travers des lectures ou des activités à travailler personnellement sur des questions en lien avec les thèmes qui sont proposés dans son programme.

Dans ce cadre de confessionnalité et en présence d'élèves de diverses traditions religieuses, il faut tout au moins élaborer un manuel sur les religions où il sera important

de tenir compte des différents courants religieux ou spirituels pour y mettre en lumière les valeurs morales de tolérance, d'amour, de solidarité, de fraternité, de justice, de réconciliation, de patriotisme, d'unité, de diversité, de paix. Ce manuel permettra de créer un climat favorable pour que les élèves, quelle que soit leur ethnie ou appartenance religieuse, puissent développer un regard d'ouverture par rapport aux autres confessions religieuses dans ce contexte d'apprentissage. Ce serait une approche pédagogique où chaque chapitre présenté sera actualisé dans ce manuel pour aider l'élève à poursuivre une réflexion personnelle. La pédagogie visera surtout la participation de l'élève sur des questions morales et éthiques faisant appel à son jugement propre. Autrement c'est lui-même qui sera au centre de l'activité pédagogique. En faisant usage d'un langage adapté à son âge, les activités du manuel lui permettront de s'ouvrir à son environnement marqué par la présence du pluralisme aux plans socioreligieux, sociolinguistiques et ethniques.

En somme, nous proposons que soit constitué un manuel incluant les éléments suivants : description des principales caractéristiques des grandes religions et traditions présentes sur le territoire béninois; insistance sur les valeurs portées par ces religions et sur leurs points communs à travers leurs récits, cultes, gestes et rituels; exercices pratiques et textes de référence Le contenu du manuel, tant par la démarche pédagogique qu'il va proposer que par la perspective d'expression des thèmes qu'il va suggérer, pourrait fournir au jeune, les outils nécessaires à l'exploration et au développement des valeurs morales, au sein du CCPA, avec les amis et aussi dans les familles. Dans le but d'élaborer ce manuel, nous pourrions bénéficier de modèles existants au Québec et ailleurs.

2.2 Bâtir un guide pédagogique pour les enseignants

L'enseignement d'un cours est une affaire d'art, de science et de méthode qui favorise l'apprentissage d'une matière. Dans ce contexte une place importante doit être accordée à la pédagogie ainsi qu'à l'approche à mettre en place. C'est pourquoi nous

voulons mettre à contribution dans ce cadre d'apprentissage la pédagogie coopérative telle suggérée par Micheline Milot et l'approche dialogique présentée par Albert Raasch dans *Diversité religieuse et éducation interculturelle : manuel à l'usage des écoles*¹¹⁹. La pédagogie coopérative en effet favorise l'apprentissage coopératif qui se distingue de l'apprentissage compétitif en stimulant chez l'élève tant ses aptitudes scolaires que sociales. Elle facilite entre les élèves les bonnes relations grâce à la communication et à la résolution des problèmes. Cette pédagogie «favorise la délibération critique, la tolérance et la reconnaissance de la diversité. En effet, en créant un contexte dynamique, les élèves apprennent à se connaître et à respecter leur différences individuelles¹²⁰». Pour Milot, cette pédagogie favorise une interdépendance positive entre les jeunes en supposant l'esprit de responsabilité au sein d'un processus de réflexion en vue d'un échange égalitaire. Ce qui suppose la mise en œuvre de la coopération, l'entraide, la participation, le respect, l'autonomie, la confiance et la communication. C'est un «environnement pédagogique qui vise la compréhension de la diversité et le développement d'aptitudes sociales pour vivre pacifiquement dans un contexte pluraliste¹²¹». Dans une telle approche l'appartenance ethnique ou religieuse devient critère d'intégration. Cette identité vient les rassembler là où elle les divise d'habitude dans une approche dialogique.

Quant à l'approche dialogique, elle se traduit selon Albert Raasch, par un processus dynamique dans un contexte d'apprentissage et d'enseignement comme nous le suggérons pour le Collège Catholique Père Aupiais. Raasch rappelle que «le dialogue est un outil éducatif pour éviter les conflits, les conflits culturels en général et les conflits

¹¹⁹ John Keast (dir). *Diversité religieuse et éducation interculturelle: manuel de référence à l'usage des écoles*, Strasbourg, Édition du Conseil de l'Europe, 2007, pp.59-69; 103-109.

¹²⁰ Micheline Milot, *La pédagogie coopérative*, dans John Keast (dir), *Diversité religieuse et éducation interculturelle: manuel de référence à l'usage des écoles*, Strasbourg, Édition du Conseil de l'Europe, 2007, p.59.

¹²¹ Ibid., p. 60.

religieux en particulier¹²²», Le dialogue devient ainsi un outil éducatif pratique qui permet :

- de découvrir les autres : leurs horizons, leurs valeurs, leurs croyances etc.
- de mieux se connaître soi-même, à travers la comparaison et l'interaction de l'autre;
- à partir des connaissances acquises, de découvrir l'empathie, une qualité inestimable et un préalable essentiel aux étapes suivantes;
- une coopération pratique entre les croyances et entre les adeptes de celles-ci, impossible sans l'empathie évoquée à la troisième étape¹²³.

L'intérêt pour nous dans cette approche dialogique de Raasch est de faire comprendre, par le biais de notre intervention, que le dialogue nous demande de considérer l'autre comme un partenaire à respecter et accepter la responsabilité de parvenir au partenariat avec lui. L'illustration, de Julia Ipgrave, au Royaume-Uni du dialogue entre les élèves comme outil de l'enseignement du fait religieux et d'autres disciplines en classes primaires est un exemple. Il s'agit de l'expérimentation de l'enseignement dialogique du fait religieux appliqué en classe et aussi après la classe. C'est un projet qui a permis une compréhension de l'enseignement du dialogue en trois étapes à savoir : le dialogue primaire, le dialogue secondaire et le dialogue tertiaire. Le projet a été appliqué dans une école primaire où travaillait Julia Ipgrave et par la suite a influencé la méthode d'éducation religieuse pratiquée dans deux établissements de Leicester au Royaume-Uni où se côtoient diverses cultures¹²⁴. Que signifie chacune de ces étapes de dialogue ?

¹²² Albert Raasch, *L'approche dialogique*, dans John Keast (dir), *Diversité religieuse et éducation interculturelle: manuel de référence à l'usage des écoles*, Strasbourg, Édition du Conseil de l'Europe, 2007 p.103.

¹²³ Micheline Milot. op. cit. p.60.

¹²⁴ Voici un commentaire présenté par Julia Ipgrave, *Construire des ponts électroniques : le dialogues interreligieux par courrier électroniques à l'école primaire*, 2004. Dans ma propre ville de Leicester, il y a d'importantes communautés de cultures gujaratie, pakistanaise, bangladaise, punjabie, caribéenne, chinoise, somalienne, africaine, polonaise et de religion chrétienne, hindou, musulmane, sikhe, juive, bouddhite, bahaïste, janiniste et autre. Nombre d'écoles sont des lieux où coexiste un passionnant mélange

Le dialogue primaire

- Accepter la diversité des expériences, des points de vue, des perceptions et des idées à l'intérieur de la classe.
- Les utiliser comme ressource pour les débats en classe sur les croyances et les valeurs.
- Introduire d'autres points de vue dans la discussion.

Le dialogue secondaire

- Encourager une éthique en classe, pour que les enfants soient prêts à dialoguer avec la différence, à partager avec les autres et à apprendre d'eux.
- Faire participer les enfants à la mise en place des principes de l'éducation religieuse.
- Encourager les questions propres à provoquer un intérêt pour les expériences et les points de vue des autres.

Le dialogue tertiaire

- Varier les méthodes, stratégies et exercices pour faciliter le dialogue à l'école.
- Structurer les activités qui incitent les élèves à formuler des opinions, à argumenter et prouver le bien-fondé de leurs propos.
- Proposer des stimuli pour (re)lancer les discussions et débats (photos, films, vidéos, études de cas, anecdotes, enseignements d'autres traditions.)¹²⁵

Une telle expérience peut être mise à contribution dans le cadre de la mise en place du nouveau programme d'enseignement moral et religieux à travers le guide bien élaboré et adapté au contexte béninois. Ce nouveau programme d'enseignement moral et religieux permettra à l'élève de faire l'apprentissage des valeurs morales et spirituelles pour le « vivre-ensemble ».

3. Recommandation spécifique : Pour une spiritualité du « vivre-ensemble »

Aborder la question du pluralisme avec les adolescents aura avant tout comme objectif d'amener les élèves à développer une ouverture à l'égard de la diversité religieuse et ethnique dont ils perçoivent des signes, que ce soit dans leur milieu de vie ou à travers les médias. L'approche de la question du pluralisme favorisera leur

de culture et de religions. Sous la conduite de responsables avisés, ces établissements scolaires peuvent devenir des centres de rencontres vivantes et fructueuses avec l'autre et sa différence, des cadres pour la promotion du dialogue interculturel.

¹²⁵ Albert Raasch. op. cit. p.105-107.

connaissance d'autres cultures religieuses et d'autres spiritualités pour le « vivre-ensemble ». Ceci se fera dans le respect des traditions et cultures sans mettre en veilleuse la tradition chrétienne catholique dont se réclame l'institution scolaire. L'institution les aidera à discerner ce qu'elles ont de commun ou de singulier par rapport à certains éléments de la tradition chrétienne. Notre souhait est que le recours à cette source d'information puisse permettre à l'élève de faire preuve de respect et d'ouverture, tout en développant son esprit critique dans un dialogue constructif. C'est pourquoi il est important que l'aumônerie se penche sur des thèmes spécifiques dans la conception d'un nouveau programme intégrant pluralisme ethnique et religieux, reflet de la réalité actuelle béninoise. Il va sensibiliser les jeunes au sujet de l'instrumentalisation de la religion et de l'ethnie par les politiciens pour compromettre le « vivre ensemble » au Bénin.

3.1 Aborder la question du pluralisme auprès des jeunes

La société béninoise est une société multi-ethnique et multiconfessionnelle. C'est une diversité socioculturelle très marquée et géographiquement typée. Comme nous l'avons souligné dans notre observation au début de ce travail, en 2002, lors du troisième recensement de la population, l'Institut National de la Statistique et de l'Analyse Économique a dénombré plus d'une quarantaine d'ethnies sur le territoire national béninois¹²⁶. Cette grande diversité des ethnies du Bénin, tout en constituant une richesse, fait naître également des sources de tension et de division entre les différentes régions du pays.

En rapport aux questions ethniques, Robert Jackson rappelle qu'elles «ont généralement une ascendance et une origine géographique communes, marquées par une continuité culturelle qui les distingue des autres groupes. Il est également fréquent qu'il s'agisse d'une auto-identification justifiée par une prétendue différence «raciale» ou ethnique¹²⁷». Cette réalité s'exprimant dans ce contexte béninois, il serait intéressant que l'aumônerie du CCPA se questionne sur cette facture du pluralisme. Quelles questions doivent être abordées en lien avec le pluralisme au Bénin? Non seulement la diversité

¹²⁶ Voir annexe 4.

¹²⁷ Robert Jackson., op. cit, p.45.

des religions, mais la diversité au sein même des religions, des ethnies et des familles, la diversité ethno-linguistique.

Il nous apparaît important à la lumière de cette réalité socio-ethnique d'initier les jeunes adolescents dans le cadre d'un cours d'enseignement moral et religion à la compréhension du phénomène du pluralisme ethnique et religieux afin de mieux les préparer à cheminer ensemble en promotion. Comme le rappelle Charles Davis « Le pluralisme implique donc unité, un certain consensus et accord. Des groupes divergents forment une communauté; ils s'accordent pour vivre ensemble, coopérer et agir selon des objectifs communs. Le pluralisme n'est pas la brute réalité de la pluralité. Il signifie harmonie et discord. Unité au milieu de conflit ¹²⁸». L'approche de cette conception devrait être proposée dans ce nouveau programme de cours d'enseignement moral et religieux aux nouveaux arrivants dès la classe de 6^{ème}. Nous situant dans ce contexte de pluralité, il serait d'un grand intérêt pour les plus jeunes du Collège Catholique Père Aupiais d'avoir au programme des thèmes qui abordent le phénomène du pluralisme dans ces différentes significations. Ceci pourra les aider dès leur première année de scolarisation à se familiariser avec cette problématique

3.2 Préserver les jeunes contre l'instrumentalisation religieuse et ethnique

Aujourd'hui comme par le passé au Bénin, la question de l'appartenance ethnique ou régionale trouve sa place dans le débat politique. Le thème le plus utilisé pour parler de ce phénomène est celui du régionalisme. En effet, le régionalisme¹²⁹ s'exprime par le

¹²⁸ Charles Davis, *Theology and Political Society*, Cambridge University Press, 1980, dans Richard Bergeron, *Hors de l'Église plein de salut, pour une théologie dialogale et une spiritualité interreligieuse*, Québec, Médiaspaul, 2004, p.86.

¹²⁹ La presse écrite locale évoque cette problématique du régionalisme dans différents articles. Nous pouvons citer ici :

- Noël Abibola Allagbada, *Le régionalisme au Bénin, il faut en parler et réagir*, La Nouvelle Tribune, 26 juillet 2013, <http://www.lanouvelletribune.info/index.php/reflexions/opinion/15299-le-regionalisme-au-benin-il-faut-en-parler-et-reagir> consulté le 17 mars 2014.
- Aboulaye Bio Tchane, *Montée du régionalisme et du népotisme au Bénin: Le discours d'Abt, une urgence pour sauver l'unité nationale*, Jolome, 26 février 2014, <http://www.jolome.com/dir/article.php?i=98412&t=direct>. Consulté le 17 mars 2014.

regroupement de plusieurs ethnies sœurs sur une même superficie géographique ou dans une même région partageant les mêmes valeurs traditionnelles. Dans un contexte politique, les membres de ces différentes ethnies se regroupent autour d'un même leader issu de leur région, ou se réclamant de leur milieu socioculturel. Ce dernier est désigné sous le vocable de « l'enfant du terroir » autrement dit l'enfant issu de notre terre, issu de notre rang. Ici se joue la place de l'identité ethnique.

Depuis sa création, la République du Bénin n'a jamais connu des conflits intra et inter communautaires conduisant à des guerres civiles. Mais de nos jours, force est de constater que, dans certains pays africains, le régionalisme s'explique par la manipulation de la couche non scolarisée par des responsables politiques au nom d'intérêts personnels. Même si les raisons profondes de ces conflits ethniques sont la corruption, la pauvreté, la mauvaise gouvernance, le manque d'instruction et de vision politique, certains politiciens, face à leur échec, veulent trouver des solutions dans leur appartenance ethnique pour se maintenir au pouvoir. Cette pratique provoque bien des soulèvements et engendre des guerres civiles lesquelles influencent dans bien des cas, le milieu religieux. Au lieu d'être une source de paix et de fraternité, la religion devient alors motif de division, de tension et de guerre. Chrétiens et Musulmans par exemple se livrent dans certains pays à des guerres civiles comme au Nigeria, ou actuellement en République centrafricaine. L'instrumentalisation des ethnies, des tribus ou des religieux par les politiciens devient une réalité à laquelle la jeunesse doit faire face.

Au regard des réalités sur le continent et de l'instabilité actuelle sur le plan politique dans le pays du fait du débat de la révision ou non de la Constitution, il faut parer au plus pressé en mettant en place dans les milieux de formation comme le Collège catholique Père Aupiais, des programmes pour éduquer la nouvelle génération aux

-
- Alphonse Quenum, *De la tribalité normale au régionalisme dangereux : il vaut mieux prévenir qu'avoir à guérir*, La Croix du Bénin, 20 juillet 2013. <http://www.lacroixdubenin.com/2013/07/20/de-la-tribalite-normale-au-regionalisme-dan...> Consulté le 17 mars 2014.

valeurs de la diversité et du pluralisme et à la prise de conscience des valeurs citoyennes. Sachant que la spiritualité et la religion sont fortement présentes dans la vie sociale béninoise, éduquer la nouvelle génération sur les questions liées à la diversité et au pluralisme constituerait une priorité dans ce nouveau programme au CCPA. L'accent serait mis sur les valeurs morales, spirituelles, religieuses et citoyennes en lien avec le projet éducatif du Collège. Les élèves par le biais de ce cours prendront conscience de l'importance et de la nécessité de pouvoir développer les aptitudes de tolérance et de dialogue pour une spiritualité du « vivre-ensemble » dans la différence.

Cette réalité serait possible dans un esprit de respect de l'autre qui porte des convictions spirituelles ou religieuses différentes de soi ou qui n'appartient pas à la même ethnie que soi. C'est ce que le pape Benoît XVI appelle «la spiritualité de communion» dans l'Exhortation Apostolique post synodale *Africae Munus*. Il s'agit d'« être capable en outre de reconnaître ce qu'il y a de positif dans l'autre pour l'accueillir et le valoriser comme un don que Dieu me fait à travers celui qui l'a reçu, bien au-delà de sa personne qui devient alors un intendant des grâces divines¹³⁰».

Tout en mettant à contribution les valeurs chrétiennes qui expriment la confessionnalité du Collège, l'institution tiendra compte des autres traditions religieuses dans un esprit pédagogique de dialogue et de respect pour les minorités. Le but d'une telle approche serait d'éviter l'instrumentalisation de la religion par des politiciens qui, de nos jours, dans le contexte de certains pays sur le continent africain, voudraient se servir des questions sensibles liées à la réalité de la diversité religieuse ou ethnique pour créer des soulèvements conduisant à des guerres civiles.

Informer et former les jeunes au sujet du pluralisme dans ces différents aspects les aideraient dans cette dynamique à mieux concevoir l'avenir et à bâtir une relation plus

¹³⁰ Benoît XVI. *Exhortation Apostolique post-Synodale «Africae Munus»*. Bénin, le 19 Novembre 2011. No35. http://www.vatican.va/holy_father/benedict_xvi/apost_exhortations/documents/hf_ben-xvi_exh_20111119_africae-munus_fr.html Consulté le 10 décembre 2013.

fraternelle et citoyenne au bénéfice du « vivre-ensemble ». De plus ce cadre permettra de développer l'importance de la spiritualité au-delà de simples rituels religieux.

Notre souhait est de voir mettre en application notre proposition qui cherche à introduire dans le programme au premier cycle du Collège catholique Père Aupiais une éducation aux valeurs morales, religieuses, spirituelles et citoyennes capable de favoriser « le vivre-ensemble ». Dans ce milieu multi-ethnique et multiconfessionnel, le CCPA tout en tenant compte de cette réalité socioculturelle, favorisera, pour le bien-être de l'élève et de la société, les valeurs du pluralisme culturelle, religieux ou ethnique dès la première année de scolarité de l'élève. Pour que notre projet se réalise, il est important de trouver les approches pour sa mise en application.

4. Mise en application des différentes recommandations pour l'intervention

4.1 Processus pour la restructuration du cours de religion au CCPA

Notre travail de recherche trouvera son accomplissement dans la mise à exécution des résultats de notre projet. C'est une phase importante où nous devons définir un plan d'action capable de pouvoir communiquer avec les différents acteurs concernés par la restructuration de notre pratique et aussi de sa mise en exécution. C'est pourquoi notre première démarche dans ce processus de mise en place de ce nouveau programme d'enseignement moral et religieux ira dans le sens d'une rencontre avec les responsables chargés de l'animation de l'aumônerie au CCPA et ensuite au niveau diocésain pour la présentation du projet dans la perspective de sa mise en route. Dans ce cadre de travail, il serait nécessaire qu'un Comité de pilotage composé des délégués de tous les acteurs que nous avons énumérés plus tôt dans notre pratique (élève, enseignant, aumônier du collège, parent d'élève, directeur du collège, aumônerie diocésaine et nationale) soit mis sur pied. En plus de ces délégués, nous ferons appel à des anciens élèves formés dans ce milieu scolaire catholique et qui se retrouvent déjà sur le marché du travail. Le Comité aura pour tâche d'étudier, de planifier et de piloter le projet. Conscient de la grande tradition du CCPA en matière de cours de religion, il est important de créer ce cadre de concertation qui fera une relecture des années écoulées et de la place qu'a occupée cette

matière dans le programme général du collège. Le comité analysera les forces et les faiblesses du cours de religion donné à travers l'histoire de collège depuis sa création jusqu'à nos jours, afin d'ouvrir les horizons d'une nouvelle perspective en intégrant les réalités socioculturelles, ethniques et religieuses actuelles du Bénin. Ainsi la question de l'élaboration d'un nouveau programme d'enseignement moral et religieux deviendra une priorité.

L'élaboration de ce nouveau programme, loin d'être une tâche exclusive de l'aumônerie, sera confiée à une équipe composée de spécialistes en science de l'éducation, en sociologie, en pédagogie, en psychologie, en morale, en théologie, en islamologie et en religion endogène africaine avec la collaboration de l'aumônerie diocésaine. Nous ferons une sélection d'outils similaires existants dans le monde francophone, notamment au Québec, afin de nous en inspirer. L'équipe tiendra compte de notre analyse de la situation et des propositions apportées pour présenter un guide d'enseignement en tenant compte des nouvelles données de la diversité et du pluralisme dans ce contexte béninois. Une fois le guide proposé, il sera présenté au Comité de pilotage qui se chargera de sa mise en exécution. Celle-ci se fera sur une base «ad experimentum ». Il s'agira de procéder à son expérimentation avec deux promotions différentes dans le Collège catholique Père Aupiais dès le début de la rentrée académique. Le nouveau programme tiendra compte des quatre années scolaires que dure le premier cycle. A la fin de cette période, le Comité de travail procédera à une étude d'évaluation en effectuant des enquêtes auprès des jeunes qui l'ont expérimenté et aussi auprès des parents d'élèves et professeurs en procédant à des entrevues semi dirigées. La récolte des données fournira au Comité une bonne documentation qui l'aidera dans sa phase d'évaluation.

De cette évaluation sortiront des propositions à soumettre au Conseil diocésain de l'enseignement catholique. Ayant reçu les avis et recommandations de ce dernier, le Comité réajustera si nécessaire le programme. Nous évaluerons l'opportunité de l'étendre à tout le Collège et par la suite aux autres collèges secondaires du diocèse. Ainsi le diocèse de Cotonou pourra servir d'exemple en matière de refondation du programme de

cours de religion en cours d'enseignement moral et religieux, pour tous les autres collèges secondaires des différents diocèses du pays avec la collaboration de la Direction nationale des écoles catholiques du Bénin. Un tel travail pourrait servir à d'autres pays de la sous-région au regard de son approche sur une problématique très présente dans la région et sur le continent.

4.2 Tableau de synthèse de notre intervention

Différentes étapes de recommandations	Objectifs	Moyens	Responsable	Échéancier
1- Recommandation générale : Passage du cours de religion au cours d'enseignement moral et religieux	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Mettre en place un programme en tenant compte des valeurs morales, spirituelles, religieuses dans un contexte pluraliste ✓ Tenir compte des grandes traditions religieuses et des différentes cultures au Bénin ✓ Développer le sens de l'altérité 	<ul style="list-style-type: none"> • Rencontres et séance de travail avec les responsables en charge de l'animation du cours de religion initial au CCPA • Création d'un comité de pilotage pour la mise en route du nouveau programme • Débats et séances de travail par le comité de pilotage • Collaboration des parents d'élève et des différents acteurs du milieu scolaire 	Comité de pilotage : <ul style="list-style-type: none"> - élève - enseignant - directeur du collège - aumônier du collège - délégué de l'évêque - parent d'élève - représentants des autres traditions religieuses 	Durant une (1) année scolaire. Par exemple : d'octobre 2014 à juin 2015.
2- Recommandation principale : Élaboration de manuels didactiques	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Créer un support didactique pour les enseignants et les élèves ✓ Mettre en place une pédagogie qui favorise l'instruction et la formation ✓ Faire usage d'un langage adapté aux jeunes ✓ Favoriser la pédagogie coopérative dans une approche dialogique pour les enseignants et les élèves 	<ul style="list-style-type: none"> • Prérequis du cours de religion initialement dispensé au CCPA • Les livres sacrés et ouvrage sur les grandes religions du monde • Les expériences d'autres pays en Europe (Belgique, France, Royaume-Uni) et au Québec. • Les recherches liées à la question du pluralisme et de l'éducation interculturelle • Séances de formation et journées pédagogiques pour les enseignants 	Équipe de spécialistes en : <ul style="list-style-type: none"> - science de l'éducation - sociologie - pédagogie - psychologie - moral - théologie - islamologie - religion endogène africaine - l'aumônerie du CCPA - l'aumônerie diocésaine 	Durant une (1) à quatre (4) années scolaires. (il s'agit de tenir compte des 4 années scolaires que comptent le premier cycle afin d'expérimenter les différents manuels avec la première promotion). Par exemple d'octobre 2014 à juin 2018. Le manuel pour les enseignants doit se réaliser dans un premier délai d'un an dès la mise sur pied du

		<ul style="list-style-type: none"> • Travail de l'équipe de pilotage pour la composition du manuel en lien avec les différents acteurs 		<p>comité de pilotage. Ensuite, l'expérimenter avec la première promotion et en faire l'évaluation après les 4 années de scolarité du premier cycle avant d'en arriver au manuel définitif</p>
<p>3- Recommandation spécifique : Pour une spiritualité du « vivre-ensemble »</p>	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Développer le sens de l'altérité et de la diversité ✓ Apprendre à dialoguer ✓ Se prémunir de toute instrumentalisation de la religion ou de l'ethnie ✓ Coopérer et agir selon des objectifs communs ✓ Être capable d'accueillir et de valoriser l'autre dans sa diversité ✓ Assurer l'esprit de solidarité, de tolérance, de justice dans une perspective pluraliste ✓ Bâtir une relation fraternelle et citoyenne ✓ Rechercher, construire et préserver la paix sociale 	<ul style="list-style-type: none"> • Formations et journées pédagogiques pour les enseignants du nouveau programme • Organisation des travaux et activités en groupe pour les élèves • Valorisation des débats constructifs en classe • Rencontres périodiques entre les acteurs du milieu scolaire • Promouvoir les visites des différents lieux de cultes au Bénin • Organisation des journées du dialogue interreligieux et interculturel • Organisation des séances de rencontre avec des leaders religieux • Participation des élèves à des créations (d'œuvres d'arts, poèmes, récits, chants...) sur le thème du «Vivre-ensemble» 	<ul style="list-style-type: none"> - L'aumônerie du CCPA - Le directeur du CCPA - Les leaders religieux - Les enseignants - Les élèves - Les parents d'élèves - La famille - La société - L'État béninois 	<p>Il serait difficile de donner un échéancier pour le «vivre-ensemble». Ceci se fera durant les cours qui dureront 1h-2h par semaine. Durant les temps de récréation. En famille. En somme durant toute la vie. Organiser des séminaires ou colloques annuels avec les anciens élèves ayant vécus ce programme. L'avis ou les expériences des premières promotions entrées dans la vie active seront importantes.</p>

Conclusion

Notre travail s'est intéressé à la question de la diversité religieuse dans les écoles privées catholiques au Bénin en prenant l'exemple du Collège Catholique Père Aupiais. Durant notre observation nous avons présenté une pratique du cours de religion dispensé dans une classe de 5^{ème}. Suite à cette présentation, nous avons constaté que les valeurs portées par ce cours sont religieuses et institutionnelles. Il s'agit en effet d'une volonté de l'Église diocésaine de passer par le cadre de ce cours pour instruire et/ou former les élèves aux questions de la religion chrétienne. Aussi, les programmes des différentes classes du premier cycle que nous avons consultés et présentés dans notre observation viennent-ils confirmer ce constat. Dès lors nous nous sommes questionnés sur la pédagogie qui pourrait répondre en même temps aux objectifs de l'établissement mais également combler les attentes des élèves tout en tenant compte des diverses sensibilités religieuses et spirituelles présentes dans le collège. Autrement dit, peut-on adapter ce cours de religion aux réalités quotidiennes des élèves en matière de diversité et de pluralisme?

En nous référant aux écrits du Magistère au sujet des écoles catholiques, nous avons noté cette volonté de l'Église catholique de partir des valeurs évangéliques pour proposer une formation adéquate aux élèves qui fréquentent ces milieux scolaires. De même, avons-nous saisi cette volonté du Magistère à chercher à rester aussi attentif aux élèves d'autres confessions religieuses dans un esprit de dialogue. Cette approche est très intéressante pour notre pratique confrontée à la question de la diversité religieuse dans un milieu scolaire confessionnel. C'est tout un enjeu pédagogique qui demande de la part de l'enseignant de tenir compte de celui qui est en formation comme nous le rappelle Philippe Meirieu dans son ouvrage intitulé « *Frankenstein Pédagogue* ». En effet, Meirieu met en garde contre toute volonté de « fabrication » dans un contexte d'apprentissage en nous invitant à « faire avec l'élève concret tel qu'il nous vient, fruit d'une histoire intellectuelle, psychologique et sociale, une histoire que l'on ne peut pas

abolir par décret. Prendre l'élève tel qu'il est, et là où il est ¹³¹». De même, l'attitude de Jésus face à la Samaritaine vient nous rappeler de dépasser les différences et les divergences pour entrer en contact avec l'autre, communiquer avec lui afin de le rejoindre dans ce qu'il est et dans ce qu'il vit. Pour nous aider à réaliser ce défi, Richard Bergeron, dans une perspective théologique; nous invite à passer de l'attitude d'exclusion à une posture dialogale. Il nous invite à une spiritualité chrétienne dialogale ou interreligieuse capable d'accueillir l'autre dans son irréductible différence¹³². Aussi le retour sur les écrits de certains responsables d'écoles confessionnelles catholiques du Québec face au processus de déconfessionnalisation de tout le système scolaire québécois nous prouve-t-il combien il est important d'être à l'écoute des réalités de notre temps, de procéder à une sérieuse analyse de la situation de la religion à l'école afin de proposer une solution adéquate.

Même si au départ, notre problématique se posait par rapport à la question de la diversité religieuse au sein du Collège catholique Père Aupiais, nous avons découvert dans le cadre de notre intervention un problème lié semblable à la première qui se situe au niveau de la diversité ethnique au Bénin. Nous avons été éveillés à cette problématique du fait que de nos jours, les questions liées au pluralisme ou à la diversité s'expriment davantage dans le milieu social béninois. Les questions du régionalisme ayant ses racines dans les questions ethniques, se rendent de plus en plus présentes dans les milieux religieux surtout avec la prolifération des différents lieux de culte sur tout le territoire du pays.

Dans un contexte de pauvreté grandissante et d'un faible taux de scolarisation des enfants, une vigilance est nécessaire pour éviter que le phénomène ne détruise le climat social de paix qui a toujours existé au Bénin. Même si cette responsabilité incombe avant tout au pouvoir politique, le fait interpelle toutefois les acteurs du milieu scolaire privé béninois. Le diocèse de Cotonou à travers ces structures éducatives, veillera au grain. C'est un appel lancé aux responsables des écoles privées en général et ceux des écoles catholiques en particulier de trouver dans ce contexte d'apprentissage, les moyens

¹³¹ Philippe Meirieu. op. cit. p. 95.

¹³² Richard Bergeron. op. cit. 4ème de couverture.

nécessaires pour aider la jeune génération à relever le défi. Raison pour laquelle, en suggérant le passage du cours de religion au cours d'enseignement moral et religieux nous souhaitons solliciter des personnes ressources capables de proposer un programme tenant compte des différents aspects de la question. Ce nouveau programme permettra l'instruction et la formation des jeunes pour le « vivre-ensemble » dans un contexte de pluralisme.

Nous sommes conscients qu'il nous faudra faire face à bien des obstacles dans l'exécution de notre travail, puisqu'il faut trouver les ressources humaines et financières nécessaires pour l'entreprendre. La bonne volonté ne suffira pas et il faudra compter sur des compétences et des moyens. Sachant que les écoles catholiques du Bénin ne sont pas confrontées explicitement à une crise liée à la question de la diversité, les autorités en place pourront-elles juger de l'urgence de notre démarche? Les responsables du CCPA accepteront-ils de financer le projet? La Direction diocésaine des écoles catholiques s'engagera-t-elle dans cette nouvelle perspective en intégrant les données socioculturelles et religieuses actuelles pour améliorer le contenu du cours de religion?

S'il est un fait que les écoles confessionnelles catholiques béninoises travaillent pour offrir une meilleure formation aux élèves surtout en matière de réussite scolaire, il nous paraît très important qu'elles restent attentives aux questions actuelles auxquelles certains pays africains sont confrontés en matière de diversité et de pluralité socioculturelle et religieuse. C'est une mission pour l'Église locale de travailler pour le bien-être des citoyens et citoyennes du Bénin dans l'éducation du « vivre-ensemble » malgré nos différences et nos divergences.

Les élèves qui sont les premiers concernés par cette pratique et touchés par le problème soulevé, réserveront certainement un avis favorable à notre plan d'action qui intègre la diversité religieuse dont ils font l'expérience chaque jour dans leur classe. Notre souhait est d'offrir dans le cadre de ce cours, les éléments qui renforcent davantage les liens entre les apprenants afin de faciliter le « vivre-ensemble » dont le pays a besoin. Au niveau des enseignants, nous espérons que notre projet pourra être bien reçu puisque le rôle de l'enseignant ou du formateur est de donner le savoir tout en étant attentif aux

réalités socioculturelles des apprenants. L'occasion leur serait donnée d'aider les adolescents à se former pour aller au-delà de leurs différences afin de travailler ensemble au bénéfice de la paix sociale. En considérant la configuration socioculturelle et religieuse des élèves, les responsables du Collège saisiront cette opportunité pour susciter le débat de la diversité religieuse et du pluralisme qui concerne directement leur clientèle. L'intérêt qu'ils porteront à notre projet se révélera comme une richesse pour le système éducatif privé confessionnel béninois. Compte tenu de la configuration de sa clientèle, la Direction diocésaine de l'Enseignement pourra également intégrer la question à l'ordre du jour pour apprécier son intérêt pour les élèves sans porter préjudice à la question confessionnelle de l'établissement. Comme elle-même le souligne, « ces écoles constituent de nos jours des structures éducatives d'obédience catholique qui accueillent toutes les couches sociales de nos villes et campagnes et sont ouvertes à toutes les confessions religieuses »¹³³. Fort de cela, nous espérons que notre projet sera bien accueilli par cette dernière.

À court terme, notre attente est de voir l'intérêt que porteront les différents acteurs de notre pratique sur la question liée à la diversité religieuse et au pluralisme. Le fait d'en tenir compte et de se pencher sur elle est très capital. Aborder une réalité dont personne ne parle officiellement constitue déjà une prise de conscience qui permettra ensuite de nourrir le débat.

À moyen terme, nous espérons voir une prise de décision des responsables du Collège Catholique Père Aupiais pour s'investir dans la réalisation du nouveau programme d'enseignement moral et religieux et de son expérimentation. Pour nous, il serait important de voir ces élèves intégrer dans leur rapport avec les autres, surtout avec leurs camarades, les valeurs de solidarité, de fraternité qui brisent les sentiments d'isolement, d'anonymat et même de division. De plus, nous espérons que la mise en

¹³³ Église catholique de Cotonou. *La direction diocésaine de l'enseignement catholique (D.D.E.C) et l'enseignement catholique dans le Diocèse.* : http://www.diocese-cotonou.org/La_direction-diocesaine-de-l.html Consulté le 25 Octobre 2013.

place des journées pédagogiques, des ateliers, des débats et des réflexions aideront les enseignants à se familiariser avec le contenu de ce nouveau programme.

À long terme, nous espérons que ce cours favorisera l'intégration des élèves dans cette société béninoise marquée par la diversité religieuse, culturelle et ethnique. L'école étant une représentation micro-sociale et religieuse de la réalité béninoise, elle permettra aux élèves de tenir compte durant leur parcours scolaire de cette problématique présente dans cette société à laquelle ils sont appelés à vivre. Nous espérons voir son rayonnement dans les pays de la sous-région surtout ceux qui vivent des tensions ou des guerres civiles ethniques ou religieuses. De même, notre souhait est de voir dans les sociétés africaines marquées par la diversité religieuse et ethnique une prise de conscience pour « vivre-ensemble » dans la paix, la prospérité et le bonheur.

Conscient des réactions et commentaires de toutes sortes que suscitera notre projet au sein des différentes instances du milieu scolaire catholique, nous gardons espoir de trouver sur le terrain, des hommes et des femmes pour une bonne collaboration autour du projet. En somme, notre rêve est de voir à l'avenir la nouvelle génération tenir compte des valeurs morales, spirituelles et citoyennes pour collaborer et vivre avec l'autre, même s'il n'a pas les mêmes convictions religieuses ou spirituelles que soi ou ne provient pas du même milieu socioculturelle que soi. Ce serait au bénéfice d'un climat de paix, de développement et de bonheur pour la jeunesse béninoise, la nation béninoise voire le continent africain.

Bibliographie

- Agbodande, M. et al. (2009). *L'École islamique au Bénin : quelle contribution aux défis de l'éducation pour tous*. Projet de recherche financé par le Réseau Ouest et Centre Africain de Recherche en Éducation. Bénin. Rapport final.
<http://www.rocare.org/grants/2009/Ecole%20Coranique%20au%20Benin%20Final.pdf> Consulté le 15 septembre 2013.
- Association des Institutions d'Enseignement Secondaire.(mai 1989). *Guide de gestion. La professionnalité et sa pratique*. Québec.
- Basset, J.C. (2011). *Les chrétiens et la diversité religieuse. Les voies de l'ouverture et de la rencontre*. Paris : Les Éditions Karthala.
- Baubérot, J. (2004). *La laïcité à l'épreuve. Religion et libertés dans le monde*. France : Encyclopaedia Universalis.
- Bauer, O. (Automne 2011). *Observation et analyse en praxéologie pastorale*, cours THP 6110 : Université de Montréal.
- Beaulieu, J.G. *Réflexion libre sur l'enseignement moral et religieux catholique*. Consulté le 11 février 2011 de :
<http://www.feep.qc.ca/Centrededocumentation.cfm>
- Beauregard, A. *La pratique de l'interprétation théologique en praxéologie pastorale : problème et défis*, dans Nadeau, J-G. (1987). *La praxéologie pastorale. Orientations et parcours. Tome II*. Québec : Éditions Fides.
- Benoît XVI. *Exhortation Apostolique post-Synodale «Africae Munus»*. Bénin, le 19 novembre 2011. No35. Consulté le 10 décembre 2013 de
http://www.vatican.va/holy_father/benedict_xvi/apost_exhortations/documents/hf_ben-xvi_exh_20111119_africae-munus_fr.html
- Bergeron, R. (2004). *Hors de l'Église plein de salut. Pour une théologie dialogale et une spiritualité interreligieuse*. Québec : Médiaspaul.
- Bible (la) (1997) TOB. Paris. Alliance Biblique Universelle-Le Cerf.
- Bosset, P. (2004). *Le droit et la régulation de la diversité religieuse en France et au Québec : une même problématique, deux approches*. Direction de la recherche et

de la planification, commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse, communication présentée à Montréal le 11 mai 2004, au 72e Congrès annuel de l'ACFAS.

Casanova, J. (1994). *Public Religions in the modern world..* Chicago: University of Chicago Press.

Charron, A. (1995). *École et religion. Le débat.* Montréal : Fides.

Cogniot, G. (1974). *Laïcité et réforme démocratique de l'enseignement.* Paris : Éditions sociales.

Collectif des Aumôniers des collèges catholiques. *Culture religieuse et morale.* Cotonou. (s.d.).

Comité sur les affaires religieuses, (2003). *Rites et symboles religieux à l'école : enjeux actuels et piste d'avenir. Avis au ministre de l'éducation.* Québec : Ministère de l'éducation.

Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse. (1995). *Le Québec face au pluralisme religieux : un défi d'éthique sociale.* Montréal : Ministère de l'éducation.

Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse. (2005). *Réflexion sur la portée et les limites de l'obligation d'accommodement raisonnable en matière religieuse.* Montréal : Ministère de l'Éducation

Concile Vatican II. (1967). *Gravissimum Educationis* n°8. Paris : Éditions du cerf.

Concile Vatican II. (1967) Déclaration sur l'éducation chrétienne. *Gravissimum Educationis.* Document consulté le 22 septembre 2012 de :

http://www.vatican.va/archive/hist_councils/ii_vatican_council/documents/vat-ii_decl_19651028_gravissimum-educationis_fr.html

Conférence Épiscopale du Bénin. (2013). *Église Catholique au Bénin. Annuaire 2013.* Cotonou : Imprimerie Notre Dame.

Congrégation pour l'éducation catholique. (1997) *L'école catholique au seuil du troisième millénaire.* Document consulté le 22 septembre 2012 de :

http://www.vatican.va/roman_curia/congregations/ccatheduc/documents/rc_con_ccatheduc_doc_27041998_school2000_fr.html

- Conseil Pontifical pour le Dialogue Interreligieux. (2006). *Le dialogue interreligieux dans l'enseignement officiel de l'Église catholique : du concile Vatican II à Jean Paul II 1963-2005*. France : Editions de Solesmes.
- Constitution du Bénin.(1990) *Loi No 90-32 du 11 Décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin*. Consulté le 12 janvier 2012 de : <http://www.benin.mconstitution.com>
- Cours Constitutionnelle du Bénin. *Décision DCC 12-017 du 02 Février 2012*. Consulté le 15 novembre 2013 de : http://www.cour-constitutionnelle-benin.org/doss_decisions/12017.pdf
- Djarra, Z. (2011). *Chrétiens, religion traditionnelles et adeptes du Vodoun*. Dans Basset J-C et S. D. Johnson. *Les chrétiens et la diversité religieuse. Les voies de l'ouverture et de la rencontre*. Paris : Éditions Karthala.
- Direction de l'enseignement catholique (1993). *Sondage auprès des personnes chargées de l'animation pastorale au primaire en 1991-1992*. Rapport d'étude. Québec : Ministère de l'éducation.
- Dupuis, P-H. (2005). *Histoire de l'Église du Bénin. L'aube Nouvel*. Cotonou : Imprimerie Notre Dame. Tom II.
- Église catholique de Cotonou. *La direction diocésaine de l'enseignement catholique (D.D.E.C) et l'enseignement catholique dans le Diocèse*. Consulté le 2 Novembre 2011 : http://www.diocese-cotonou.org/La_direction-diocesaine-de-l.html
- Estivalèzes, M. et Lefebvre, S. (2012). *Le programme d'éthique et culture religieuse. De l'exigeante conciliation entre le soi, l'autre et nous*. Québec : Presse de l'Université Laval.
- Fédération des écoles privées de la province du Québec. (1970). *Mémoire de la Fédération des écoles privées de la province de Québec au ministre de l'éducation de la province de Québec au sujet de la Loi de l'enseignement privé*. Montréal: Bibliothèque nationale.
- Fédération des Établissements d'enseignement privés, (2000).*Portrait des écoles membre*

de la FEEP au regard des aspects du vécu confessionnel : Etat de la situation, préoccupation et attentes. Consulté le 10 Février 2011 de :

<http://www.feep.qc.ca/Centrededocumentation.cfm>

- Fédération des Établissements d'Enseignement Privés. Comité de travail portant sur l'aspect confessionnel du projet éducatif (Octobre 2007). *L'aspect confessionnel du projet éducatif de l'école privée dans le contexte d'application du programme Éthique et culture religieuse.* Montréal : Fédération des Établissement d'Enseignement Privés
- Gantin, B. *Préface*, dans Goudjo, B. R. (2000). *Discours social des évêques du Bénin de 1960 à 2000.* Cotonou : les Éditions du Flamboyant.
- Gauthier, B. (2000). *Recherche sociale. De la problématique à la collecte des données.* Québec: Presses de l'Université du Québec.
- Gohier. C. (1993). *La question de l'identité. Qui suis-je ? Qui est l'autre?* Canada : Les Éditions Logiques.
- Gouvernement du Québec. Ministère de l'Éducation du Québec. (1979). *L'École québécoise : Énoncé de politique et plan d'action*, Québec. Bibliothèque Nationale du Québec
- Gouvernement du Québec, Ministère de l'Éducation. (1990). *Programme d'études. Enseignement Moral. Secondaire-1er cycle.* Québec: Bibliothèque Nationale du Québec.
- Gouvernement du Québec. (2005) *Loi modifiant diverses dispositions législatives de nature confessionnelle dans le domaine de l'éducation.* Québec : Bibliothèque Nationale du Québec.
- Grand' Maison, J. (1975). *Le privé et le public.* Montréal: Lemeac.
- Grand' Maison, J. (2010). *Société laïque et christianisme.* Montréal: Novalis.
- Groux, D. (2002). *Pour une éducation à l'altérité.* Paris : l'Harmattan.
- Jackson, R., *La diversité religieuse et culturelle : quelques concepts clés.* Dans Keast J. (dir). (2007). *Diversité religieuse et éducation interculturelle: manuel à l'usage des écoles.* Strasbourg : Édition du Conseil de l'Europe.

- Lucier, P. *Réflexions sur la méthode en théologie*. Dans Nadeau, J-G. (1987). *La praxéologie pastorale. Orientations et parcours. Tome II*. Québec : Fides.
- Keast, J. (2007). *Diversité religieuse et éducation interculturelle : manuel à l'usage des écoles*. Strasbourg : Éditions du Conseil de l'Europe.
- Le Comité catholique du Conseil supérieur de l'éducation. (1975). *Voies et impasses*. Montréal: les éditions Fides
- Lefebvre, S. (2000). *Religion et identités dans l'école québécoises : comment clarifier les enjeux*. Québec: Fides.
- Mairie de Cotonou. *Caractéristique démographique*. Consulté le 15 novembre 2013 de <http://mairiecotonou.com/index.php/home/cotonou/26>
- Mayrargue, C. (2002). *Dynamiques religieuses et démocratisation au Bénin. Pentecôtisme et formation d'un espace public*. Thèse de doctorat en science politique. Université Montesquieu-Bordeaux IV. Institut d'Études Politiques de Bordeaux. Centre d'Étude d'Afrique Noire (CEAN). p. 53&58. Consulté le 15 octobre 2013 de : http://www.tel.archives-ouvertes.fr/docs/00/29/81/80/PDF/These_Cedric_Mayrargue.pdf
- Meirieu, P. (1996). *Frankenstein pédagogue*. Paris : ESF.
- Mialaret, G. Un peu d'Histoire. Dans Neumayer, O.M.- E. Vellas. (2009). *Relever les défis de l'Éducation nouvelle*. Lyon : Chronique sociale.
- Ministère de l'Éducation Nationale et de la Recherche Scientifique. *Rapport national sur le développement de l'éducation préparé pour le BEI*. Porto-Novo 2001. Consulté le 12 octobre 2013 de : <http://www.ibe.unesco.org/international/ICE/natrap/Benin>
- Nadeau, J.G. (1987). *La praxéologie pastorale. Orientations et parcours. Tome I*. Québec : Fides.
- Nadeau, J.G. (1987). *La praxéologie pastorale. Orientations et parcours. Tome II*. Québec : Fides.
- Ogouby, L. (2008). *Les religions dans l'espace public au Bénin. Vodoun, christianisme, islam*. Paris. L'Harmattan.
- D'Onorio, J.B., Talamanca, A. (1982). *Liberté d'éducation et école catholique. Etude des juristes catholiques d'Italie, du Québec, de Belgique et de France*. Paris : TEQUI.

Proulx, J.P. (1999). *Groupe de travail sur la place de la religion à l'école. Laïcité et religions. Perspective nouvelle pour l'école québécoise*. Québec : Ministère de l'éducation.

République du Bénin. Portail officiel du gouvernement. *L'Histoire du Bénin*. Document consulté le 12 décembre 2012 de :

<http://www.gouv.bj/tout-sur-le-benin/histoire>

Routhier, G., Viau M. (2004). *Précis de théologie pratique*. Montréal : Les Éditions Novalis.

Sacrée Congrégation pour l'Éducation Catholique(1977). *L'École catholique*. Document consulté le 22 septembre 2012 de :

http://www.vatican.va/roman_curia/congregations/ccatheduc/documents/rc_con_ccatheduc_doc_19770319_catholic-school_fr.html

Service protestant de mission. *Carte du Bénin*. Consulté le 15 Novembre 2013 de :

Tonnellier, C. (1982). *La mission culturelle et éducatrice de l'Église*. Tours: C.L.D.

Université de Montréal. Faculté de théologie et de science et des religions. (Version juillet 2011). *Guide étudiant cycles supérieurs*. Québec : Université de Montréal.

Van Haecht, A. (1992). *L'école à l'épreuve de la sociologie. Questions à la sociologie de l'éducation*. Bruxelles : De Boeck-Wesmael.

ANNEXE 1

Liste des différentes Églises présentes au Bénin¹³⁴

ÉGLISE CATHOLIQUE		
1	Église catholique romaine	1861
LES ÉGLISES PROTESTANTES		
2	Église protestante méthodiste	1843
3	Église foi apostolique	1902
4	Église primitive christique	1931
5	Église apostolique	1942
6	Église Évangélique des assemblées de Dieu	1946
7	Église des témoins de Jéhovah	1947
8	Église de pentecôte du Bénin	1964
9	Église adventiste du 7 ^{ème} jour	1966
10	Église protestante baptiste	1971
11	Église néo-apostolique	1980
12	Église évangélique internationale Forsquare	1981
LES ÉGLISES INDÉPENDANTES		
13	Première mission africaine Bodawa	1903
14	Église méthodiste Elèdja	1930
15	Congrégation chrétienne... Chérubins	1933
16	Église du christianisme céleste	1947
17	Église catholique orthodoxe	1979
AUTRES ÉGLISES		
18	Union des églises évangéliques du Bénin	1946

¹³⁴ Ce tableau est l'annexe de : Ogouby. Laurent Omonto Ayo Gérémiy (2008). *Les religions dans l'espace public au Bénin*. vodoun, christianisme, islam Paris : L'Harmattan . Nous l'avons mis à jour en tenant compte des dernières informations en matière de pratique religieuse au Bénin en consultant le 19 novembre 2013 le site : <http://sovidji.com/svb2v4-5/blog1.php>

19	Église J.J.C. (Jéhovah par Jésus-Christ)	1952
20	Église africaine apostolique	1962
21	Église renaissance d'hommes en Christ	1970
22	Mission évangélique des gageurs d'âmes	1970
23	Association évangélique universelle	1971
24	Église africaine de réveil	1975
25	Association évangélique du dernier temps	1977
26	Mission évangélique de la foi	1980
27	Église évangélique universelle	1980
28	Église messianique universelle	1980
29	Église de témoignage de l'évangile	1981
30	Église apostolique africaine	1982
31	Église de pentecôte du réveil	1983
32	Église péniel Christ	1983
33	Église des apôtres du Christ	1984
34	Église de Bethléem	1984
35	Église d'évangélisation de la parole	1985
36	Église céleste de Jérusalem	1985
37	Église de Dieu de la prophétie	1985
38	Église chrétienne pour l'unité des chrétiens	1986
39	Église biblique de la vie profonde	1986
40	Église saint d'Israël	1986
41	Église de pentecôte du Bénin	1986
42	Église de pentecôte de la foi	1986
43	Fraternité évangélique de la pentecôte en Afrique	1987
44	Église biblique et évangélique	1988
45	Église évangélique nouvelle vie	1988
46	Église évangélique de la rédemption	1988
47	Église de pentecôte unie internationale	1989
48	Mission chrétienne pour l'évangélisation	1989
49	Église de la nouvelle alliance	1990
50	Église biblique de la foi	1990

51	Église chrétienne des rachetés de Dieu	1990
52	Église Crois au Seigneur Jésus...	1990
53	Église la fraternité de la croix et de l'étoile	1990
54	Église la bergerie des soldats du Christ	1990
55	Église universelle de Dieu	1990
56	Église évangélique de la compassion....	1990
57	Église de l'unification du Révérend Moon	1991
58	Église biblique de la foi (Faith bible church)	1991
59	Église de la foi active (Faith action church)	1991
60	Église le ministère de l'espérance	1991
61	Mission évangélique SHEKINAH	1992
62	La communauté missionnaire chrétienne	1992
63	Église du Christ	1992
64	Église des saints de Dieu	1993
65	Mission évangélique de la dispensation	1993
66	African mission (Mission pour l'Afrique)	1993
67	Mission évangélique d'onction	1993
68	Ministère de la compassion du Christ	1994
69	Église de la sagesse de Dieu en Christ	1994
70	Église de l'association du Christ	1994
71	Mission évangélique de la foi	1994
72	Mission évangélique de réveil de la sainteté	1994
73	Église monde pour Christ	1995
74	Le tabernacle chrétien des rachetés de Dieu	1995
75	Mission salut par Christ	1995
76	Église évangélique du plein réveil	1995
77	Église évangélique du sang de Jésus	1995
78	Église de la puissance du Christ	1995
79	Réveil de l'église de pentecôte du Bénin	1996
80	Église évangélique luthérienne du Bénin	1996
81	Église évangélique des missionnaires	1996
82	Apostolic church of God mission	

83	Assemblée des combattants pour Christ	
84	Association évangélique des derniers jours	
85	Association des pêcheurs d'hommes	
86	Christ apostolic of God	
87	Église apostolique du rédempteur	
88	Église biblique du Saint-Esprit	
89	Église croix du Christ	
90	Église de Dieu des sanctifiés dans le Christ...	
91	Église de l'alliance universelle	
92	Christian missionary fellowship	
93	Église de la joie du Seigneur	
94	Église de la mission apostolique du Christ	
95	Église de la paix du Christ	
96	Église de la révélation de Jésus-Christ	
97	Église des fidèles du Christ	
98	Église du Christ	
99	Église du réveil des apôtres du Christ	
100	Église du royaume spirituel du Christ	
101	Église du sabbat de la mission du Christ	
102	Église du Seigneur brotherhood international	
103	Église évangélique apostolique	
104	Église évangélique camp de Dieu	
105	Église évangélique de la bonne nouvelle	
106	Église évangélique des sourds	
107	Église chrétienne pour la conquête mondiale	
108	Église alpha et oméga Saint-Paul	
109	Église Jéhovah Jire la lumière	
110	Église Éternel est mon berger	
111	Église messianique universelle	
112	Église missionnaire de la parole révélée	
113	Église presbytérienne du Bénin	
114	Église réformée confessante du Bénin	

115	Église universelle pure vérité	
116	Église apostolique de la mission de Dieu	
117	Église apostolique de la paix Holy	
118	Sabbath of Jehovah mission	
119	Holy sabbath church of Christ mission	
120	Jésus notre berger et notre Seigneur	
121	Le chemin vers Jésus	
122	Le rocher brillant de Dieu	
123	Mission évangélique du réveil de la sainteté	
124	Nazareth church	
125	Sainte église d'Israël	
126	Spiritual kingdom	
127	Union de la foi en Dieu	
128	World evangelistic crosader	
129	Église alfa oméga St Paul	
130	Ancien et spirituel ordre de Fa	
131	Église mont des oliviers	
132	Église évangélique : le peuple acquis	
133	Église évangélique du calvaire international	
134	Ministère de la piscine	
135	Église triomphante de louanges	
136	Église des changeurs de vie	
137	La chapelle de la victoire	
138	Église charismatique de Béthel	
139	Véritable Jésus Église	
140	Église Amour de l'Éternel dans le monde	
141	Église orthodoxe ... des rites orientaux	
142	Église harriste	
143	Église d'Israël	
144	Le monde à venir	
145	Éternel mon berger	
146	Mission évangélique des nations	

147	Église internationale	
148	Église raffinée de Christ-Jésus	
149	Mission évangélique de soutien	
150	Oloutounoun christian church	
151	Nouveau testament	
152	Parole de vie	
153	Église catholique de Jésus-Christ, cité de la cour céleste Banamè	2009

ANNEXE 2

Récapitulation des établissements d'enseignement catholique en République du Bénin¹³⁵

1 Scolarités	Les Écoles catholiques présentes dans les différents diocèses en République du Bénin									
	ABOMEY	COTONOU	DASSA	DJOUGOU	KANDI	LOKOSSA	NATITINGOU	N'DALI	PARAKOU	PORTO-NOVO
Maternelles	3	12	2	1	8	5	9	3	5	13
Primaires	14	18	11	3	7	11	24	4	6	24
Secondaires	7	17	6	1	2	10	6	----	4	3
Universitaire	1	04	00	00	00	00	00	---	00	---
Total	25	51	19	5	17	26	39	7	15	40

¹³⁵ Les tableaux ont été réalisés grâce aux informations récoltées dans l'annuaire de l'Église catholique au Bénin dans :

Conférence Épiscopale du Bénin. *L'Église catholique du Bénin. Annuaire 2012*. Cotonou : Imprimerie Notre Dame.

ANNEXE 3

Population en % selon les groupes sociolinguistiques et leurs composantes en 2002.

Consulté le 12 novembre 2012

de <http://www.insae.bj.org/2012/doc/recensement/synthese-analyses-rgph3>

Groupes linguistiques	Pourcentage	Composantes des groupes et leur pourcentage
GROUPE FON	39,2 %	<ul style="list-style-type: none"> • Fon 17,6% • Goun 6,3% • Aïzo 4,3% • Mahi 3,5% • Ouémè 2,5% • Tori 2,4% • Kotafon 1 4% • Tofin 1,3% • Sèto 0,3%
GROUPE ADJA	15,2%	<ul style="list-style-type: none"> • Adja 8,7% • Sahouè 2,6% • Xwla 1,4% • Mina 1,2% • Houédah 0,7% • Ouachi 0,5% • Défi 0,1%
GROUPE	12,3%	<ul style="list-style-type: none"> • Nagot 6,8% • Yoruba 1,8% • Idaasha 1,5% • Holli-Djè 1,4%

YORUBA		<ul style="list-style-type: none"> • Ifè 0,4% • Mokolé 0,3% • Chabè 0,1%.
GROUPE BARIBA	9,2%	<ul style="list-style-type: none"> • Bariba 8,3% • Boo 0,8% • Boko 0,1%
GROUPE PEULH	6,9%	<ul style="list-style-type: none"> • Peulh,Fulfulé 5,5% • Gando1,4%.
GROUPE OTAMARI	6,1%	<ul style="list-style-type: none"> • Berba 1,4% • Ditamar1,3% • Waama 1,0% • Natimba0,9% • Otamari0,6% • Gourmantché 0,5% • Yendé 0,2% • Betyobé 0,1% • Gagamba 0,1%
GROUPE YOA LOKPA	4,5%	<ul style="list-style-type: none"> • Yoa 1,8% • Lokpa 1,2% • Anii 0,3% • Koto-Koli 0,2% • Windji- Windji 0,2%; • Kabyè: 0,1% • Soruba Biyobè 0,1% • Tanéka 0,1%

GROUPE DENDI	2,5 %	<ul style="list-style-type: none">• Dendi 2,4%• Djerma 0,1%
AUTRES ETHNIES	1,4%	<ul style="list-style-type: none">• Haoussa 0,3%• Zerma 0,1%